



Programme Equité 1 : Appui au développement du commerce équitable en Afrique de l'Ouest (2016-2018)

Rapport d'évaluation externe finale (Version finale)



FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

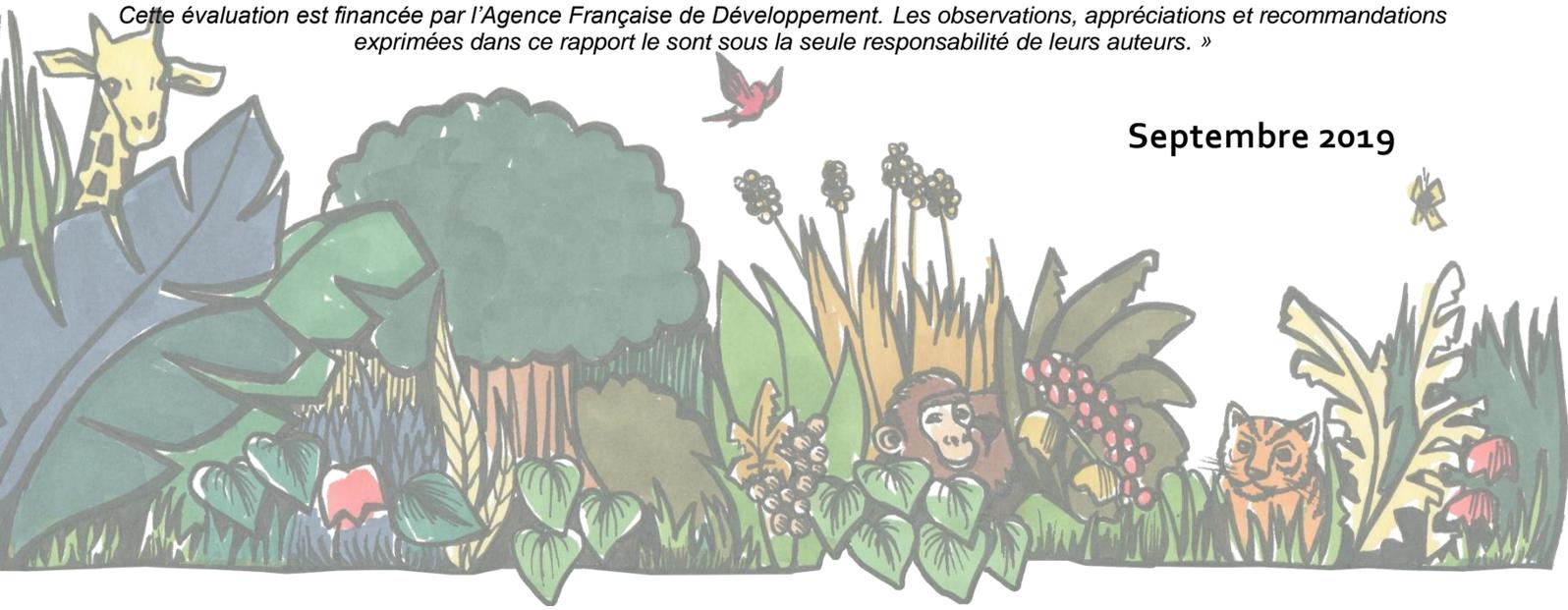


AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

« L'objet de l'évaluation rétrospective est de formuler une opinion motivée sur la pertinence, l'efficacité, l'impact et la viabilité du projet financé au regard du contexte, de la politique et des procédures d'intervention du groupe AFD. L'évaluateur a examiné les réalisations du projet en fonction des objectifs qui étaient fixés. Il a, par ailleurs, procédé à l'examen du processus d'exécution et de fonctionnement du projet dans ses différentes phases de mise en œuvre et de suivi.

Cette évaluation est financée par l'Agence Française de Développement. Les observations, appréciations et recommandations exprimées dans ce rapport le sont sous la seule responsabilité de leurs auteurs. »

Septembre 2019



Sommaire

Liste des figures.....	4
Sigles et acronymes	4
Résumé exécutif	7
1. Introduction	7
2. Bilan global du programme	7
3. Performance du programme	8
4. Prise en compte de thèmes additionnels	11
5. Conclusion	12
6. Recommandation	13
1. Introduction.....	14
1.1. Objectifs et méthodologie de l'évaluation	14
1.1.1. Approche générale et objectifs	14
1.1.2. Méthodologie et équipe mobilisée	15
1.2. Déroulement de la mission d'évaluation	15
1.2.1. Principales étapes de la mission	15
1.2.2. Difficultés rencontrées	16
2. Bilan global du programme Equité	17
2.1. Contexte général du programme.....	17
2.1.1. Le Commerce équitable, un secteur en très forte croissance à l'international.....	17
2.1.2. Le CE en France : un contexte favorable	19
2.1.3. Dynamiques et situation du CE en Afrique de l'Ouest	19
2.1.4. Trois enjeux d'actualité des filières de CE en Afrique de l'Ouest.....	21
2.2. Présentation générale du programme	22
2.3. Déroulement, principales activités et réalisations du programme Equité.....	23
2.3.1. Instruction du programme (2011-2015)	24
2.3.2. Année 2016 : Lancement et mise en place du programme.....	24
2.3.3. Année 2017 : Finalisation de la sélection des projets d'OP et PNCE puis démarrage de la mise en œuvre	27
2.3.4. Année 2018 – Dernière année théorique du programme Equité	28
2.3.5. 2019 : Bouclage du programme et capitalisation des résultats	29
3. Performance du programme Equité	31
3.1. Pertinence.....	31
3.1.1. Pertinence globale du programme	31
3.1.2. Pertinence des trois composantes du programme et de leur complémentarité	32
3.1.3. Pertinence des pays et filières principales d'intervention du programme	33
3.1.4. Pertinence du montage institutionnel du programme	34
3.2. Cohérence interne	35
3.2.1. Cohérence du pilotage du programme	35
3.2.2. Cohérence du cadre logique du programme	35

3.2.3.	Cohérence du mode opératoire et ressources humaines du programme.....	36
3.2.4.	Cohérence du dispositif suivi-évaluation du programme.....	37
3.3.	Cohérence externe	38
3.3.1.	Coordination avec les politiques nationales et initiatives des principaux autres bailleurs	38
3.3.2.	Coordination avec les acteurs locaux à différentes échelles.....	39
3.3.3.	Cohérence avec les stratégies et projets de l'AFD et du FFEM en Afrique de l'Ouest.	40
3.4.	Efficacité	40
3.4.1.	Taux de réalisation et d'exécution budgétaire global du programme.....	40
3.4.2.	Efficacité de la mise en œuvre par rapport au temps disponible	42
3.4.3.	Degré d'atteinte des objectifs et taux de réalisation des projets d'OP et PNCE	43
3.5.	Efficience	45
3.5.1.	Efficience de la gestion des moyens financiers et des ressources humains disponibles	45
3.5.2.	Efficience de l'utilisation des ressources par rapport aux résultats atteints	46
3.6.	Impact	47
3.6.1.	Impacts sur les OP bénéficiaires et leurs producteurs	47
3.6.2.	Impacts sur les Plateformes nationales de CE.....	49
3.6.3.	Impacts sur le FTA-WAN et autres labels de CE	51
3.7.	Durabilité / viabilité.....	52
3.7.1.	Maturité des OP appuyées et durabilité des résultats obtenus	52
3.7.2.	Maturité des PNCE appuyées et durabilité des résultats obtenus	54
4.	Prise en compte de thèmes additionnels dans l'évaluation	54
4.1.	Environnement.....	54
4.2.	Genre.....	55
4.3.	Contributions de l'AFD et du FFEM (additionnalité)	56
5.	Conclusion.....	57
6.	Recommandations pour un possible Equité 2	60
	Annexes.....	63
	Annexe 1. Liste des personnes rencontrées et visites	64
	Annexe 2 - Documents consultés et bibliographie.....	74
	Annexe 3 – Présentation des 22 projets soutenus dans le cadre de la facilité (composante 1) du programme Equité (Source : AVSF, 2018)	79
	Annexe 4 – Grille d'indicateurs de résultats et d'effets du programme Equité (Source : AVSF, 2018)	85
	Annexe 5 – Analyse de l'exécution du budget Equité au 31/12/2018 et des prévisions d'exécution à la clôture au 12/09/2019	86
	Annexe 6 – Analyses des taux de réalisation des projets de PNCE et d'OP bénéficiaires d'Equité (fin 2018)	87
	Annexe 7 – Présentation des principaux impacts des projets d'OP financés par la facilité (composante 1) du programme Equité.....	93
	Annexe 8 – Indices de renforcement institutionnel de 12 OP et deux PNCE bénéficiaires d'Equité	98
	Annexe 9 – Etat des décaissements de la facilité (composante 1) au 19 novembre 2018	100
	Annexe 10 – Grille détaillée d'évaluation du programme Equité.....	101
	Annexe 11 – Liste des bénéficiaires du Fond de renforcement de capacités commerciales (FRCC) du programme Equité.....	110

Liste des figures

Figure 1 : Carte des organisations paysannes financées en phase 1 du programme Équité (Source : <https://www.programme-equite.org>) 23

Figure 2. Taux d'exécution budgétaire réels au 31 décembre 2017 et prévus au 31 décembre 2018 pour le programme Équité (Source : AUTEUR d'après données RP Équité, 2018) 41

Sigles et acronymes

AFD	Agence française de développement
ANADER	Agence nationale d'appui au développement rural
ANO	Avis de non-objection
ANOPACI	Association nationale des organisations professionnelles agricoles de Côte d'Ivoire ANOPACI
AO	Appel d'offres
AOPP	Association des organisations professionnelles paysannes
APD	Aide publique au développement
ATN	Assistants techniques nationaux
AVSF	Agronomes et vétérinaires sans frontières
BP	Bonnes pratiques
BPA	Bonnes pratiques agricoles
CA	Chiffre d'affaire
CAD	Comité d'aide au développement
CC	Changements climatiques
CCC	Conseil café-cacao de Côte d'Ivoire
CE	Commerce équitable
CEF	Commerce équitable France (ex Plateforme française pour le commerce équitable – PFCE)
CICID	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement
CIS	Cadre d'intervention sectoriel (de l'AFD)
CLAC	Coordination latino-américaine des producteurs du commerce équitable
CNABIO	Conseil national de l'agriculture biologique (au Burkina Faso)
COCOBOD	[Cocoa Board] (au Ghana)

COFTA	<i>[Cooperation of Fair Trade in Africa]</i>
COSEL	Comité de sélection
CPS	Cadre de programmation stratégique (du FFEM)
CRIG	<i>[Cocoa Research Institut of Ghana]</i>
DNEF	Direction nationale des eaux et forêts
ESR	Equitable Solidaire Responsable (ancien label CE d'ECOCERT)
FASDEP II	<i>[Food and Agriculture Sector Development Policy 2]</i>
FFEM	Fond français pour l'environnement mondial
FFL	<i>[Fair For Life]</i>
FIMO	Foire internationale multisectorielle de Ouagadougou
FRCC	Fond de renforcement des capacités commerciales
FSP	<i>[Fairtrade Sourcing Program]</i>
FT	<i>[Fairtrade]</i>
FTA	<i>[Fairtrade Africa]</i>
FTA-WAN	<i>[Fairtrade Africa – West Africa Network]</i>
FTGN	<i>[Fair Trade Ghana Network]</i>
FT-I	<i>[Fairtrade-International]</i>
FT-MH	Fairtrade - Max Havelaar
GEPA	<i>[Ghana Export Promotion Authority]</i>
HACCP	<i>[Hazard Analysis and Critical Control Points]</i> – Analyse des dangers et points critiques à maîtriser
ICCO	<i>[International Cocoa Organization]</i> Organisation international du cacao
IMF	Institutions de micro-finance
IRI	Indice de renforcement institutionnel
K€	Milliers d'euros
M€	Millions d'euros
MAE	Ministère des affaires étrangères
METASIP	<i>[Medium-Term Agricultural Sector Investment Plan]</i> (au Ghana)
MINADER	Ministère de l'agriculture et du développement rural

MHF	Max Havelaar France
NTCFP	{ <i>National Tree Crops Development Program</i> } (au Ghana)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
ONG	Organisations non-gouvernementales
OP	Organisations de producteurs
PAD	Politique d'aide au développement
PCESA	Programme de croissance économique dans le secteur
PETF	Plan d'exécution technique et financière
PNCE	Plateformes nationales commerce équitable
PNCE-B	Plateforme nationale de commerce équitable du Burkina Faso
PFJ	[<i>Planting for Food and Jobs Program</i>] (au Ghana)
PRCC	Projet de renforcement des capacités commerciales
RESCOOP -CI	Réseau des sociétés coopératives de Côte d'Ivoire
RETF	Rapport d'exécution technique et financière
RICE	Réseau ivoirien du commerce équitable
ROPPA	Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest
RP	Responsable du programme Équité
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
SAF	Système agroforestier
SICE	Symposium international de commerce équitable
SIAO	Salon international de l'artisanat à Ouagadougou
SPP	Symbole des producteurs paysans
SYSE	Système de suivi-évaluation
TDR	Termes de référence
WFTO	[<i>World Fair Trade Organization</i>] - Organisation mondiale du commerce équitable

Résumé exécutif

1. Introduction

Le présent rapport d'évaluation porte sur le programme Equité « Appui au développement du Commerce équitable (CE) en Afrique de l'Ouest » mis en œuvre sur trois ans et demi (2016-2018 plus extension jusqu'au 12 septembre 2019) par Commerce équitable France (CEF) et Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF). Ce programme disposait d'un budget de 3,9 millions d'euros financé par l'Agence française de développement (AFD) et le Fond français pour l'environnement mondial (FFEM).

Ce rapport présente les principaux éléments d'évaluation de la performance du programme Equité selon cinq principaux critères qui sont : i) pertinence (+cohérence interne et externe), ii) efficacité, iii) efficience, iv) impact, v) durabilité/viabilité. Trois critères additionnels ont également été analysés, à savoir : vi) environnement, vii) genre, et viii) contributions AFD-FFEM (additionnalité).

L'évaluation a été réalisée par le bureau d'études SalvaTerra qui a mobilisé un binôme d'experts internationaux expérimentés sur le CE (Anis CHAKIB et Pierre JOHNSON) et quatre experts nationaux en appuis plus ponctuels lors des missions de terrain en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Burkina Faso et au Mali.

Les analyses et éléments d'évaluation présentés dans ce rapport sont basés sur trois principales sources d'informations : i) la documentation du programme et autre bibliographie, ii) des entretiens semi-structurés et réunions de travail avec les équipes du programme, les bénéficiaires et d'autres acteurs pertinents, iii) des visites de terrain pour constater et évaluer les réalisations concrètes du programme.

L'essentiel de la prestation a été effectuée entre le 8 octobre 2018 et le 23 novembre 2018. Du 10 au 26 octobre 2018, le Chef de mission SalvaTerra a élaboré un programme de mission, des outils de collecte de données (grille d'évaluation, guides d'entretiens semi-structurés) et mené une série d'entretiens avec des acteurs français et internationaux du CE. Entre le 27 octobre et le 12 novembre 2018, les deux experts SalvaTerra ont conduit séparément des missions en Côte d'Ivoire et au Ghana pour le Chef de mission, et au Burkina Faso et au Mali pour le second expert. La liste complète des organisations et personnes rencontrées est disponible en Annexe 1 du rapport. L'analyse des données collectées et la rédaction du rapport d'évaluation ont été réalisées au retour de mission, entre le 13 novembre et le 22 novembre 2018. La restitution orale du rapport s'est faite à l'AFD à Paris le 23 novembre 2018 en présence de représentants de l'AFD, du FFEM, d'AVSF, de CEF et de six de ses membres. Une mise à jour du rapport a été réalisée fin septembre 2019 pour intégrer les derniers éléments du programme.

2. Bilan global du programme

→ Un contexte international, en France et en Afrique de l'Ouest favorable à l'émergence du programme Equité

Sur le plan international, les ventes de produits certifiés CE sont en forte croissance depuis plus de dix ans. Pour l'association Fairtrade International (FT-I), leader mondial des labels de CE, les ventes de produits certifiés Fairtrade ont dépassé les 8,4 milliards d'euros en 2017, en augmentation de 8% en un an. Les principaux marchés, tous en croissance, se situent en Europe et en Amérique du Nord. D'autres labels de CE tels que Fair For Life (FFL) d'ECOCERT, World Fair Trade Organization (WFTO) et Symbole des producteurs paysans (SPP) connaissent également de fortes croissances sur une grande diversité de filières et de produits.

L'association CEF représente et fédère les principaux acteurs du CE en France avec notamment pour principale mission de défendre et promouvoir le CE. En France, les ventes de produits certifiés CE ont atteint 1 milliard d'euros en 2017 dont 69 % liés à des filières internationales. Entre 2014 et 2018, l'augmentation du Chiffre d'affaire (CA) du secteur CE en France serait d'environ +85 % (CE français inclus). Les trois principaux produits CE commercialisés en France sont le café, la banane et le cacao mais il existe aussi une grande diversité de produits CE vendus (karité, artisanat, cajou, fruits, sésame, tisanes, etc.).

Les pouvoirs publics français ont intégré le CE comme un outil de l'Aide publique au développement (APD). Ainsi, le CE a été identifié comme l'une des thématiques prioritaires d'action par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) pour la période 2016-2018. Suite aux déclarations en clôture des Etats généraux de l'alimentation fin 2017, la mise en place d'un nouveau plan d'appui au CE en France serait actuellement à l'étude.

En Afrique de l'Ouest, depuis les années 2000, le CE se développe et se diversifie sur un nombre croissant de filières. Le nombre d'Organisations de producteurs (OP) certifiées CE serait passé d'environ 121 en 2012 à près de 300 en novembre 2018. Ces OP sont majoritairement localisées en Côte d'Ivoire sur la filière cacao (dynamique récente forte) mais on en trouve aussi beaucoup d'autres dans plus de 10 pays de la région et sur des filières aussi variées que les fruits, le karité, l'anacarde, l'artisanat, le café, le sésame, etc.

Ces OP certifiées CE font encore face à de multiples difficultés, notamment en matière de capacités administratives, financières et techniques mais aussi sur des questions telles que la gouvernance, la diversification des marchés ou l'accès aux financements. De plus, les multiples crises environnementales (biodiversité, changements climatiques, etc.) impactent de manière croissante les filières agricoles de ces OP, les producteurs étant bien souvent vulnérables et trop pauvres pour mettre en place des innovations et des Bonnes pratiques agricoles (BPA) plus durables.

→ **Le programme Équité d'appui au développement du commerce équitable en Afrique de l'Ouest**

Le programme Équité possède un budget total de 3,9 millions d'euros financé à hauteur de 2,9 M€ par l'AFD et 1 M€ par le FFEM. Il a été mis en œuvre pendant trois ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018 (avec finalement une extension de 8,5 mois jusqu'au 12 septembre 2019). La maîtrise d'ouvrage du programme Équité est assurée par CEF. La maîtrise d'ouvrage déléguée pour la mise en œuvre des composantes 1 et 2 est assurée par un consortium composé d'Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF), en tant que Chef de file et du Fairtrade Africa – West African Network (FTA-WAN).

Le programme intervient principalement dans cinq pays d'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Ghana, Burkina Faso, Mali et Togo) et sur cinq principales filières de produits certifiés CE (cacao, karité, anacarde, fruits, artisanat).

L'objectif global du programme Équité est de contribuer au développement économique durable des pays à bas revenus et de lutter contre la pauvreté, de renforcer l'agriculture familiale en soutenant le développement des filières équitables et durables en Afrique de l'Ouest. Cet objectif global est décliné en quatre Objectifs spécifiques (OS).

Le programme présente trois composantes d'activités complémentaires :

- **Composante 1.** Mise en œuvre d'une facilité d'appui aux « filières équitables et de protection de la biodiversité en Afrique de l'Ouest » (2,5 M€).
- **Composante 2.** Structuration et renforcement institutionnel des réseaux de représentation des organisations de producteurs certifiées CE et développement de leurs activités (1,18 M€).
- **Composante 3.** Suivi-évaluation des effets générés par le projet dans le cadre des deux premières composantes et réalisation d'études (218 000 €).

Le programme Équité a notamment permis d'appuyer les bénéficiaires suivants : i) 19 OP certifiées CE dans cinq pays et sur cinq filières principales, ii) quatre Plateformes nationales de CE (PNCE) en Côte d'Ivoire (RICE), au Ghana (FTGN), au Burkina Faso (PNCE-B) et au Mali (CCEM de l'AOPP), iii) le FTA-WAN et iv) les labels de CE, en particulier FT, ECOCERT (FFL) et WFTO. Le nombre de bénéficiaires directs en Afrique de l'Ouest est estimé à 20 000 personnes.

3. Performance du programme

→ **Pertinence**

Le programme Équité est particulièrement pertinent puisqu'il s'intègre dans une dynamique du CE favorable à l'international et en Afrique de l'Ouest tout en apportant des appuis ciblés pour répondre aux principales problématiques rencontrées par les OP et PNCE de la région. Avec une approche multi-label du CE, Équité appuie et accompagne les dynamiques actuelles des cinq principales filières de CE identifiées. Le programme intègre également la promotion de l'agroécologie pour soutenir la durabilité des filières et l'adaptation aux CC.

Les trois composantes du programme sont complémentaires et globalement pertinentes. L'outil « facilité » de la composante 1 s'est avéré particulièrement pertinent pour sélectionner, financer et accompagner 22 projets très diversifiés dans cinq pays et sur cinq filières pendant un temps court de deux ans. La composante 2 a permis de mieux structurer et de renforcer les PNCE tout en favorisant des dynamiques d'échanges régionales positives entre OP (groupes produits) et en permettant d'organiser différents

événements et rencontres sur des thématiques d'actualités en lien avec le CE et les filières (atelier cacao et changements climatiques, journées nationales du CE, etc.). La composante 3 s'est aussi avérée pertinente en permettant la mise en place d'un dispositif de suivi des impacts environnementaux des projets élaborés par un consortium TERO-Kinomé.

Le montage institutionnel du programme est jugé très pertinent sur le plan des rôles et responsabilités joués par CEF et AVSF. Ces deux organisations ont fait preuve d'une grande complémentarité qui a permis une bonne mise en œuvre et un suivi rigoureux du programme. Cependant, le FTA-WAN qui jouait un rôle de co-maître d'ouvrage délégué avec AVSF n'a pas donné satisfaction (notamment pour des raisons stratégiques liées au caractère multi-labels et à l'approche « transition agroécologique » d'Équité mais aussi pour des questions d'organisation interne et de RH), ce qui constitue une des faiblesses du montage institutionnel.

→ **Cohérence interne**

La cohérence interne et externe du programme est jugée globalement bonne. Le pilotage du programme s'est fait à travers un Comité de pilotage (COFIL) annuel rassemblant les principales parties prenantes du programme (AFD, CEF, AVSF, FTA-WAN) ainsi que des représentants des labels de CE (FT, ECOCERT, WFTO). Les décisions et orientations prises par le COFIL ont toujours été validées par l'AFD et le FFEM et ont permis de bien orienter le programme quand cela a été nécessaire.

Le programme a pu compter sur un mode opératoire cohérent et une équipe motivé et compétente. Les cinq Assistants techniques nationaux (ATN) en particulier, ont donné satisfaction en assurant un suivi et un accompagnement rapproché des projets. Le Responsable du programme (RP) a bien joué son rôle à toutes les étapes du programme.

Les ATN ont notamment été en charge du déploiement d'un dispositif de suivi-évaluation robuste basé sur des fiches de suivi des indicateurs de projets, des matrices d'Indice de renforcement institutionnel (IRI) (outil AVSF) et un dispositif spécifique d'évaluation des impacts environnementaux. Ces différents outils ont donné satisfaction mais auraient pu être mieux articulés les uns aux autres pour réduire les charges de travail des ATN.

La principale faiblesse du programme est liée à un cadre logique insuffisamment clair et opérationnel qui ne permet pas de faire le lien direct entre activités, indicateurs de résultats, d'effets et atteinte des OS. Le RP a élaboré une « grille d'extraction des résultats et effets » qui fait pour l'instant office de cadre logique, en complément des Plans d'exécution technique et financière (PETF) annuels validés par l'AFD.

→ **Cohérence externe**

Le programme s'articule bien avec les principaux objectifs stratégiques des gouvernements des pays cibles dans le domaine du développement rural, de l'appui aux OP, de la durabilité et de la performance des filières et de l'environnement. Les relations avec les principaux Ministères pertinents dans chaque pays ont été limitées mais bonnes et cordiales.

Si le programme Équité n'a eu que peu de liens directs avec d'autres projets internationaux, il présente cependant des synergies et des complémentarités avec divers projets internationaux sur les filières agricoles (notamment cacao et karité) et en appui aux OP financés par la GIZ, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et d'autres bailleurs.

Le programme Équité est apprécié par les agences AFD des pays concernés qui considèrent qu'il entre en cohérence avec leurs autres activités dans les pays. Plus largement, Équité est bien aligné avec les priorités des documents d'orientations stratégiques de l'AFD et du FFEM, tant sur les thématiques et approches que sur le focus géographique.

→ **Efficacité**

Le taux de réalisation global des activités prévues est supérieur à 80% et proche de 100% pour la plupart des activités structurantes, en premier lieu la « facilité » d'appui à 19 OP et 3 PNCE (1,8 M€). La mise en œuvre des projets d'OP et de PNCE s'est faite sur un temps limité (18 à 24 mois) mais avec un taux de réalisation moyen des activités satisfaisant compris entre 70% et 100% selon les cas. La majorité des projets ont atteint des résultats satisfaisants en matière de renforcement de la gouvernance et des capacités techniques et administratives des organisations bénéficiaires, de mise en place d'innovations techniques et de BPA orientées vers l'agroécologie et l'efficacité énergétique.

Les principales difficultés d'exécution ont été rencontrées sur la composante 2, en particulier sur les activités relatives à la révision des cahiers des charges des labels de CE (tentatives d'influer sur la révision du standard Fairtrade cacao mais aucun impact significatif) et celle de renforcement de capacités du FTA-WAN. La démission de l'ATN au Ghana a aussi compliqué l'exécution des activités prévues au Ghana.

Au 12 septembre 2019, le programme atteint un taux d'exécution budgétaire de 99,8%, ce qui est particulièrement satisfaisant.

→ **Efficiences**

Avec un budget de 3,9 M€ sur trois ans et des activités dans cinq pays d'Afrique de l'Ouest, Équité est un programme ambitieux sur le fond mais relativement modeste au regard des grands enjeux des filières ciblées et du nombre actuel d'OP éligibles aux appuis (autour de 300). Des résultats certes limités mais très encourageants ont été atteints, ce qui justifierait une mise à l'échelle dans les prochaines années.

Les budgets mobilisés sont globalement cohérents et bien alignés avec les activités mises en œuvre. L'utilisation du budget global a été relativement efficiente par rapport aux résultats atteints. Les financements apportés aux 19 projets d'OP et trois projets de PNCE étaient justifiés et ont permis de générer des changements et des dynamiques positives au sein et entre organisations bénéficiaires.

Les Ressources humaines (RH) mobilisés par l'équipe du programme ont fait preuve d'une grande motivation et d'un fort engagement pour assurer la mise en œuvre des activités du programme. Les ATN ont apporté un suivi et un accompagnement rapproché aux organisations bénéficiaires des appuis.

→ **Impact**

L'évaluation des impacts du programme est satisfaisante. Les impacts sont particulièrement significatifs au niveau des OP et des PNCE appuyées dans le cadre de la « facilité ».

La majorité des organisations bénéficiaires ont notamment amélioré leur gouvernance, développé leurs capacités institutionnelles et de gestion ainsi que leurs capacités techniques et commerciales. En règle générale, les CA des OP bénéficiaires ont augmenté entre 2016 et 2018, certaines ayant signé de nouveaux contrats en CE et en BIO. Une bonne partie des OP ont aussi intégré de nouveaux membres pour pouvoir répondre à la demande du marché et soutenir les dynamiques positives initiées par les projets.

En matière d'impacts environnementaux, on note la mise en place de plus de 1 700 ha de zones de collectes de karité en gestion durable, la valorisation de plusieurs centaines de tonnes de résidus de production en compost pour la fertilisation organique des plantations ainsi que des réductions significatives de la consommation de bois dans les filières anacarde, mangue et artisanat. Plusieurs OP appuyées ont également bénéficié de prix plus favorables payés pour leurs produits certifiés CE et BIO. Les synergies et complémentarités entre ces deux types de certifications ont été favorisées par Équité.

Les PNCE appuyées ont pu se structurer, renforcer leur gouvernance, recruter des personnels qualifiés et mettre en œuvre des activités au niveau national en favorisant notamment la formation de leurs membres et les échanges entre ces derniers (et avec d'autres PNCE). Les élus des PNCE ont été formés au plaidoyer et ont identifié des thèmes prioritaires à développer au cours des prochaines années. Plusieurs événements nationaux et régionaux sur le CE ont permis aux PNCE d'être plus visibles auprès des OP de CE, des autorités nationales et d'autres partenaires potentiels.

Les appuis au FTA-WAN ont à l'inverse eu peu d'impacts. Les différents échanges avec les interlocuteurs n'ont pas réellement permis d'identifier des impacts significatifs sur le FTA-WAN. Ce dernier, en tant que co-maître d'ouvrage délégué, devait pourtant être l'un des principaux bénéficiaires d'Équité mais ses besoins en renforcements de capacités n'ont jamais clairement été formulés.

→ **Durabilité / viabilité**

Les niveaux de maturité institutionnelle, technique et financière des OP et PNCE bénéficiaires d'Équité sont très variables. L'IRI développé par AVSF permet d'évaluer la situation à un temps t puis de mettre en évidence les progrès réalisés par l'ensemble des organisations bénéficiaires des appuis.

La durabilité des impacts et effets générés par les actions d'Équité est très variable d'une organisation à une autre et selon les types d'activités. Généralement, les équipements de transformation et d'efficacité énergétique sont rentables économiquement et devraient donc être adoptés durablement. Les nombreuses formations techniques et autres ont permis de renforcer les capacités d'élus, de personnels et de

producteurs membres des OP. Ce type d'appuis devra cependant être renouvelé pour s'assurer d'une appropriation durable des enseignements, outils et BPA diffusés.

La plupart des OP et des PNCE font face au coût de la rémunération d'équipes salariées compétentes, motivés et engagées dans la vie des organisations. Certaines y parviennent tandis que d'autres ont encore des difficultés. Les recrutements ne peuvent se faire qu'en assurant un bon accès au marché et une diversification de la clientèle, en particulier sur les ventes en CE et BIO. La cohésion des OP et le niveau de revenu des producteurs membres dépendent aussi en grande partie de cette capacité à trouver des marchés rémunérateurs et en volumes suffisants. Les OP doivent donc être accompagnées en ce sens pour assurer leur viabilité à plus long terme.

L'autre défi majeur des OP est l'accès aux financements de campagne et aux crédits pour les investissements productifs. Les institutions de financement à impact social (Shared Interest, SIDI, Oikos, etc.) multiplient leurs appuis mais peinent encore à répondre à une demande toujours croissante des OP de la région. La durabilité des résultats obtenus par Equité dépendra aussi de la capacité des OP à accéder aux financements pour se développer et s'émanciper.

4. Prise en compte de thèmes additionnels

→ Environnement

Les enjeux environnementaux de protection de la biodiversité et de transition agroécologique sont au cœur du programme Equité et entrent en résonance avec les défis et enjeux du CE. Ainsi, 100% des projets d'OP appuyés intégraient des objectifs environnementaux clairs. Les principales thématiques traitées étaient en lien avec la gestion durable des ressources naturelles (parcs à karité), l'efficacité énergétique et la réduction de la consommation de bois (anacarde, fruits), l'agroforesterie et les BPA d'agroécologie (cacao), la fertilisation des sols par la valorisation des déchets organiques (cacao, fruits), etc.

→ Genre et égalité femme-homme

Le programme Equité n'a pas explicitement identifié l'approche genre ou l'égalité femme-homme comme des thématiques prioritaires. Néanmoins, les appuis réalisés sur plusieurs filières féminines (karité, artisanat, anacarde) ont eu des impacts intéressants sur les bénéficiaires femmes puisque leurs revenus ont été améliorés et leurs capacités renforcées.

Le programme a notamment contribué à renforcer le rôle joué par des femmes dans plusieurs organisations bénéficiaires, en particulier en tant qu'éluës et en tant que salariées à des postes de responsabilités. Des thèmes de revendications féminines ont émergé dans certaines OP, notamment sur les questions de foncier (Burkina Faso), de rôle des femmes dans les instances dirigeantes ou sur l'alphabétisation (Côte d'Ivoire).

→ Additionnalité des contributions de l'AFD et du FFEM

Le financement de 3,9 M€ accordé par l'AFD (2,9 M€) et le FFEM (1 M€) a permis de soutenir un programme innovant d'appui au développement du CE en Afrique de l'Ouest. L'image positive du programme, les résultats obtenus, les impacts socio-économiques et environnementaux documentés et les dynamiques nationales et régionales en cours semblent aujourd'hui justifier pleinement ce financement. Sans ces contributions significatives de l'AFD et du FEEM, les dynamiques actuelles sur le CE en Afrique de l'Ouest ne seraient certainement pas aussi positives et fortes. De même, les OP appuyées n'auraient en aucun cas été en mesure de se renforcer et de mettre en œuvre des projets.

L'appui de l'AFD au programme Equité s'est fait dans le cadre du Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC). Il s'est avéré pertinent et bien aligné avec les objectifs et priorités du PRCC en notamment matière d'agriculture durable, d'appui aux coopératives et de développement des schémas de certification, y compris le CE. La contribution du FFEM a permis quant à elle d'orienter d'avantage et de renforcer le programme Equité sur la prise en compte des synergies et complémentarités entre CE et agroécologie/environnement, y compris en considérant les bénéfices apportés par les certifications BIO.

Les financements FFEM ont clairement apporté une valeur ajoutée « environnementale » au programme Equité qui s'est principalement traduite par une bonne prise en compte des priorités du FFEM au niveau de l'appel à projets de la facilité. Ainsi, les 19 projets d'OP appuyés dans le cadre de la facilité intègrent tous des activités diverses en lien avec l'agroécologie, l'agro-biodiversité, la réduction de la consommation de bois, la gestion durable des ressources naturelles, etc. De même, le dispositif de suivi des impacts

environnementaux a été mis en place grâce aux financements du FFEM et se justifie pleinement par rapport aux priorités du FEEM par rapport à l'Objectif spécifique (OS) 4 du programme Équité.

5. Conclusion

En conclusion, cette évaluation considère que le programme Équité a été performant et que sa mise en œuvre a été globalement satisfaisante.

→ **Le programme Équité répond de manière pertinente aux difficultés et opportunités rencontrées par les OP certifiées CE et PNCE en Afrique de l'Ouest**

En combinant des appuis aux OP certifiées CE, aux PNCE, aux réseaux d'échange du CE en Afrique de l'Ouest, aux labels de CE et des actions pilotes pour la transition agroécologique, le programme Équité répond très bien aux besoins et opportunités mis en évidence par le diagnostic de la situation.

L'évaluation de la performance du programme Équité a mis en évidence un haut niveau de pertinence, tant sur le plan de la thématique du CE, de l'approche générale que du choix des pays et des filières principales ciblées. Le programme est aussi pertinent et cohérent dans sa structure, son contenu et en matière de complémentarité entre ses trois composantes d'activités.

→ **Une mise en œuvre efficace dans un temps limité, des impacts clairs sur les organisations appuyées et des résultats de terrain encourageants pour la suite**

La maîtrise d'ouvrage CEF associée à une maîtrise d'ouvrage déléguée d'AVSF pour la mise en œuvre des composantes 1 et 2 a été solide et efficace. La complémentarité et la relation entre ces deux structures a été très bonne, avec une communication fluide et régulière. La répartition des responsabilités était claire et cohérente. Les RH du programme ont par ailleurs démontré un bon niveau de compétences et ont fait preuve d'une forte mobilisation.

L'outil « facilité » de la composante 1 s'est avéré performant et adapté au contexte. Il a permis à 22 organisations locales et nationales, d'élaborer et mettre en œuvre de manière participative, des projets bien structurés et innovants qui répondaient aux besoins et priorités de leurs membres. Les OP et PNCE bénéficiaires d'Équité ont fait preuve d'une bonne efficacité dans la mise en œuvre des projets puisque le taux de décaissement de la facilité était proche des 100% à la clôture du programme.

Les organisations bénéficiaires ont su tirer profit des appuis d'Équité pour améliorer leur organisation ainsi que leurs capacités techniques, administratives et financières. Les quatre PNCE appuyées dans le cadre d'Équité ont notamment fortement progressé en termes de gouvernance interne, de capacités, de visibilité et de vision stratégique. Ces dernières jouent un rôle clé dans la mise en réseau des OP certifiées CE et leur représentation à un niveau national. Elles restent néanmoins fragiles et auront besoin d'appuis complémentaires à court terme.

Les projets d'OP ont par ailleurs contribué à générer des impacts socio-économiques et environnementaux positifs bien que parfois pas toujours quantifiables. Équité a permis de mettre en œuvre sur le terrain des activités de tailles certes modestes mais très diversifiées et souvent innovantes du point de vue environnemental (gestion des parcs à karité, SAF de cacao, BPA pour la production durable de cacao, économies de bois liés à de nouveaux équipements, etc.).

Les dispositifs de suivi-évaluation du programme étaient robustes et ont été bien utilisés par les ATN et le RP. Le suivi des impacts environnementaux a notamment mis en évidence des résultats encourageants mais qui devront de toute évidence faire l'objet d'un suivi à plus long terme.

→ **Quelques difficultés et limites du programme**

Les principales difficultés relevées sur le programme Équité sont :

- Le cadre logique peu clair et pas opérationnel qui constitue un problème pour un programme de ce type. L'élaboration et le suivi des PETF a toutefois permis de veiller à minima au respect global des activités prévues dans le document de programme. Une grille d'extraction des résultats et effets a aussi été élaborée à posteriori mais elle ne permet pas de visualiser clairement les liens logiques entre activités, résultats et effets.
- Le rôle du FTA-WAN en tant que co-maître d'ouvrage délégué du programme a posé des difficultés. En raison de changements internes de gouvernance et de problèmes de RH, le FTA-WAN n'a pas été en mesure d'agir efficacement dans le cadre du programme Équité.

- L'absence de composante de gestion de projet a rendu le suivi budgétaire et le reporting plus complexe. Le budget dédié à la mise en œuvre était divisé en trois activités distinctes réparties sous les trois composantes, ce qui a parfois été difficile à gérer pour la maîtrise d'œuvre AVSF.
- Les projets d'OP et de PNCE financés par la « facilité » ont été élaborés dans des délais très courts. Pour certaines activités, des problèmes de budget ont été rencontrés, notamment liés à des sous-estimations des coûts au moment de l'élaboration. Quelques problèmes de RH sont aussi à noter au niveau des organisations bénéficiaires.

6. Recommandation

Pour ouvrir des perspectives futures sur un possible programme Équité 2, les évaluateurs émettent les recommandations suivantes qui devront être développées et approfondies dans l'étude de faisabilité :

- **Instruire un programme Équité 2** pour poursuivre les dynamiques positives initiées et envisager des mises à l'échelle de certains projets et activités. Le nouveau programme Équité 2 devrait si possible démarrer au premier semestre 2019.
- **Capitaliser sur l'expérience et la complémentarité du binôme CEF-AVSF pour le futur montage institutionnel.** Ces deux organisations devraient être reconduites pour la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'ouvrage déléguée d'un éventuel Équité 2. Les équipes devront être renforcées proportionnellement au niveau d'ambition d'Équité 2.
- **L'outil « facilité » a donné satisfaction, il devrait donc être remobilisé et renforcé dans le cadre d'un éventuel Équité 2.** L'étude de faisabilité devra préciser les paramètres clés de cette nouvelle facilité.
- **Dans la perspective d'un Équité 2 plus ambitieux, une durée de mise en œuvre de 5 ans serait recommandée.**
- **Quatre des cinq pays d'Équité 1 doivent être intégrés à un futur Équité 2 (Côte d'Ivoire, Ghana, Burkina Faso et Mali).** Le cas du Togo et du Bénin devront être étudiés plus précisément dans le cadre de l'étude de faisabilité, notamment en considérant les questions de RH et les perspectives de création de PNCE.
- **Les cinq filières principales (cacao, karité, cajou, fruits et artisanat) doivent être conservées pour un futur Équité 2.** L'étude de faisabilité devra déterminer s'il serait pertinent d'intégrer également des filières annexes telles que le sésame, l'hibiscus et le café.
- **Les appuis aux labels de CE en Afrique de l'Ouest devront être mieux anticipés et renforcés.** Les dynamiques des labels FT, FFL, WFTO et SPP en Afrique de l'Ouest devront être accompagnées.
- **Des dispositifs de recherche-action plus ambitieux et plus robustes devront être mis en place pour suivre la performance socio-économique et environnementale des innovations agroécologiques proposées (notamment sur le cacao).** Une expertise nationale et internationale du CIRAD et/ou d'autres organismes de recherche, en appui, pourrait être envisagée.
- Le programme Équité 2 devra poursuivre le travail initié en continuant de **favoriser les synergies entre CE et BIO au niveau des OP et PNCE en Afrique de l'Ouest.** Les initiatives de transition agroécologique devront notamment valoriser les financements additionnels issus de ces certifications.
- **Équité 2 pourrait mettre en place un nouveau FRCC plus ambitieux et qui intégrerait des appuis renforcés aux OP** en amont, pendant et après les visites et événements commerciaux (foires, salon, etc.), principalement en Europe et en Afrique de l'Ouest.
- **Le programme Équité 2 devra proposer des solutions innovantes et peu coûteuses aux OP pour accéder aux financements à court et moyen terme.** Il est proposé de mettre en place un fond de financement (crédits) pour les OP certifiées CE, en partenariats avec des institutions de financement à impact social (Shared Interest, SIDI, etc.) déjà actives dans la région. Les équipes du programme Équité joueraient une fonction de caution technique.
- **Le développement de nouveaux marchés pour les produits certifiés CE d'Afrique de l'Ouest devrait être l'une des priorités du potentiel Équité 2.** Le nouveau programme devrait contribuer à encourager les acheteurs à développer leurs approvisionnements en CE et BIO. Ces actions pourraient notamment cibler l'Europe en s'appuyant en particulier sur CEF, les principaux labels de CE et leurs réseaux.

1. Introduction

1.1. Objectifs et méthodologie de l'évaluation

1.1.1. Approche générale et objectifs

L'objectif général de la présente étude est d'évaluer de manière indépendante le programme Équité d'appui au développement du commerce équitable en Afrique de l'Ouest mis en œuvre du 1^{er} janvier 2016 au 12 septembre 2019 (extension de 8,5 mois par rapport à planning initial) dans cinq pays (Côte d'Ivoire, Ghana, Burkina Faso, Mali, Togo).

L'évaluation porte sur toute la durée d'exécution du programme et prend également en considération la phase d'instruction (2013-2015). Toutes les activités conduites dans le cadre du programme au niveau international (France), régional (Afrique de l'Ouest), national (cinq pays) et local (bénéficiaires), ont été considérées et analysées dans la mesure du possible.

L'évaluation vise notamment dans un premier temps à tirer un bilan global du programme (**Cf. section 2. infra**). Il s'agit ainsi de : i) présenter et analyser le contexte du programme (et son évolution), ii) présenter succinctement le programme tel qu'il a été conçu et exécuté, iii) présenter et analyser les principales étapes clés, activités et réalisations du programme.

L'évaluation vise également à analyser la performance du programme Équité par rapport aux cinq critères d'évaluation recommandés par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (**Cf. section 3. infra**), à savoir :

- **Pertinence** : bien-fondé du programme au regard des objectifs et enjeux identifiés et son évolution au cours du temps.
 - **Cohérence interne** : adéquation de la nature et du dimensionnement des moyens du programme par rapport aux objectifs fixés.
 - **Cohérence externe** : adéquation du programme avec les politiques et initiatives nationales, avec les interventions des autres bailleurs et avec les autres projets soutenus par l'Agence française de développement (AFD) et le Fond français pour l'environnement mondial (FFEM).
- **Efficacité** : taux de réalisation du programme et degré d'atteinte des objectifs fixés.
- **Efficience** : relation entre les moyens mis en œuvre, les réalisations et leurs coûts afin d'apprécier si les ressources du projet ont été converties en résultats de façon économe.
- **Impact** : retombées effectives ou potentielles du programme à court, moyen et long terme, liées aux activités mises en œuvre et résultats atteints.
- **Durabilité/viabilité** : activités et résultats obtenus (ou en voie d'obtention) du programme pouvant s'inscrire dans la durée et être maintenus et/ou reproduits après la fin du programme, dans la durée et sous certaines conditions.

Pour chaque critère de performance, une indication du niveau de satisfaction général est proposée au début de chaque section ou sous-section. Une échelle basée sur cinq couleurs allant du rouge (très insatisfaisant / mauvais) au vert foncé (très satisfaisant / excellent) est proposée pour synthétiser le niveau de satisfaction de l'évaluation par rapport au critère correspondant. L'échelle utilisée est présentée ci-dessous.

Très insatisfaisant / mauvais  **Très satisfaisant / excellent**

Conformément aux Termes de référence (TDR) de la prestation et à l'offre technique soumise par SalvaTerra, trois critères d'évaluation supplémentaires ont été ajoutés (**Cf. section 4 infra**), à savoir :

- **Environnement** : Prise en compte adaptée des principaux enjeux et problématiques environnementales dans la conception et la mise en œuvre du programme.
- **Genre** : Prise en compte adaptée de la dimension genre et de l'égalité femme-homme dans la conception et la mise en œuvre du programme.
- **Additionnalité des contributions AFD/FFEM** : Analyse des contributions de l'AFD et du FFEM en tant que bailleurs de fonds du programme.

Les différents critères d'évaluation ont été structurés dans une grille d'analyse comprenant des questions et sous-questions évaluatives adaptées au programme, notamment aux objectifs, résultats attendus et types d'activités aux différentes échelles. La grille d'analyse de l'évaluation est placée en **Annexe 10**.

1.1.2. Méthodologie et équipe mobilisée

NB : La prestation réalisée par SalvaTerra consistait à mener en parallèle l'évaluation du programme Equité 1 (2016-2018) et une étude de faisabilité pour un potentiel programme Equité 2. Cette double étude constituait une opportunité pour valoriser les principaux résultats de l'évaluation et les recommandations émises pour élaborer l'étude de faisabilité du potentiel Equité 2. Si une partie non négligeable des entretiens et réunions de travail au cours de la mission ont aussi porté sur l'étude de faisabilité, nous nous limiterons ici à présenter la méthodologie spécifique à l'évaluation.

L'évaluation du programme Equité a été réalisée par un binôme d'experts internationaux du bureau d'études SalvaTerra : Anis CHAKIB (Chef de mission, expert filières agricoles et certifications) et Pierre JOHNSON (expert filières et commerce équitable). Chaque expert s'est rendu en mission dans deux pays d'Afrique de l'Ouest : Le Chef de mission en Côte d'Ivoire et au Ghana, l'autre expert international au Burkina Faso et au Mali. Lors de la mission, quatre experts nationaux ont été mobilisés en appui à la conduite d'entretiens et aux visites de terrain durant 4 à 5 jours chacun dans les quatre pays visités.

L'évaluation du programme Equité repose essentiellement sur :

- i) une analyse approfondie de l'abondante documentation du programme disponible et d'autres sources bibliographiques pertinentes (**Cf. Annexe 2**),
- ii) des entretiens semi-structurés et des réunions de travail avec la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre (équipe du programme), les différents bénéficiaires du programme ainsi que d'autres acteurs internationaux et nationaux jugés pertinents (**Cf. Annexe 1**, liste des personnes rencontrées)
- iii) des visites de terrain des réalisations financées par le programme (photographies disponibles à la demande).

Afin d'optimiser et de prioriser la collecte d'information, des guides d'entretiens semi-structurés et des programmes prévisionnels de réunions adaptés à chaque type d'interlocuteur ont été élaborés. Ces derniers ont ensuite été adaptés au cas par cas en fonction de plusieurs paramètres, notamment les personnes en présence, leur niveau de connaissance du programme, le temps disponible (parfois limité) et les données et informations déjà recueillies par les évaluateurs.

Les informations et données collectées dans la documentation et au cours des réunions, entretiens et visites ont été traitées de manière rigoureuse et objective en mobilisant des analyses qualitatives et quantitatives (dans la mesure du possible) qui sont synthétisées et présentées dans le présent rapport et ses annexes.

Le Chef de mission a assuré la coordination générale de la prestation, sur le plan organisationnel et technique. Il a élaboré et consolidé le présent rapport d'évaluation, en s'appuyant notamment sur les contributions de l'autre expert international et des quatre experts nationaux. Le Chef de mission a assuré le contrôle qualité général de l'évaluation, en coordination avec l'équipe SalvaTerra.

1.2. Déroulement de la mission d'évaluation

1.2.1. Principales étapes de la mission

La prestation relative à l'évaluation du programme Equité a **démarré le 5 octobre 2018** avec une réunion de lancement en présence de l'AFD, de Commerce équitable France (CEF) et d'Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF). Une note de cadrage remise le 15 octobre 2018 et a été présentée et discutée en détail avec les principales parties prenantes le 19 octobre 2018 (réunion de cadrage).

Entre le 15 et le 26 octobre 2018, le planning des missions de terrain a été consolidé en lien avec le Responsable du programme (RP) Equité pour AVSF et les Assistants techniques nationaux (ATN). Des guides d'entretiens semi-structurés ont été préparés par le Chef de mission SalvaTerra et une partie de la documentation disponible a été consultée en prévision de la mission.

Au cours de cette période, le Chef de mission SalvaTerra a également conduit des entretiens téléphoniques avec : i) la maîtrise d'ouvrage du programme (CEF), ii) des représentants d'entreprises membres de CEF (Ethiquable et Alter Eco) et, iii) des représentants des principaux labels de Commerce équitable (CE) en

France, à savoir Fairtrade - Max Havelaar (FT-MH), ECOCERT et Symbole des producteurs paysans (SPP), ainsi qu'au Kenya avec World Fair Trade Organization (WFTO).

Entre le 27 octobre et le 12 novembre 2018, les deux experts internationaux de SalvaTerra ont conduit des missions, respectivement en Côte d'Ivoire et au Ghana pour le Chef de mission et au Burkina Faso et au Mali pour le second expert. Les types d'interlocuteurs suivants ont été rencontrés :

- La maîtrise d'ouvrage déléguée du programme : AVSF à Abidjan et le Fairtrade Africa – West Africa Network (FTA-WAN) à Accra,
- les cinq ATN du programme Équité basés dans chaque pays,
- les représentants des quatre Plateformes nationales commerce équitable (PNCE) bénéficiaires d'Équité dans chaque pays,
- des représentants et membres d'Organisations de producteurs (OP) bénéficiaires et non bénéficiaires des appuis du programme dans chaque pays (total de 15 OP bénéficiaires et 9 OP non bénéficiaires),
- les directeurs et/ou chargés de projets agricoles et environnement des agences AFD dans chaque pays,
- des responsables des Ministères et/ou agences gouvernementales pertinents (agriculture, commerce, environnement, etc.) dans chaque pays,
- des institutions de financement à impact social et/ou des Institutions de micro-finance (IMF) dans chaque pays,
- des antennes nationales ou régionales des principaux organismes de certification BIO et CE (ECOCERT et WFTO au Burkina Faso, FairTrade Africa (FTA) en Côte d'Ivoire et au Ghana),
- des représentants de filiales nationales d'importateurs européens de produits certifiés CE et/ou BIO ainsi que des entreprises locales impliquées dans l'exportation de produits certifiés CE,
- des représentants d'associations et d'Organisations non-gouvernementales (ONG).

La liste détaillée des personnes et institutions rencontrées dans chaque pays est disponible en **Annexe 1**.

Le rapport provisoire d'évaluation a été rédigé **entre le 13 et le 22 novembre 2018**. La version finale du rapport d'évaluation a été remise en septembre 2019 afin d'intégrer les derniers éléments du programme (finalement clôturé en septembre 2019).

1.2.2. Difficultés rencontrées

Les principales difficultés rencontrées par l'équipe d'évaluation sont les suivantes :

- Certains interlocuteurs sollicités n'ont pas répondu (ou trop tard) et n'ont donc pas pu être rencontrés. Il s'agit en particulier du Conseil café-cacao (CCC) en Côte d'Ivoire qui est une institution incontournable dans le pays sur la filière cacao. Au Mali, le référent AFD pour Équité n'a pas pu se rendre disponible. Au Ghana, la personne ressource du *Ghana Export Promotion Authority* (GEPA) n'était pas disponible et le *Cocoa Board* n'a pas pu être rencontré. On peut également citer Artisans du Monde et Biopartenaires en France qui n'ont pas répondu aux sollicitations du Chef de mission.
- En raison du temps limité passé dans chaque pays (moyenne de 7 jours/pays) et des temps de trajet parfois importants (en particulier au Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Ghana), les évaluateurs ont été contraints d'adapter leurs programmes et les temps d'entretiens, de réunions et de visite, ce qui a parfois rendu l'approfondissement de certains aspects de l'évaluation plus difficile.
- Le temps limité en mission pour les évaluateurs dans chaque pays est également à considérer en prenant en compte qu'une partie des entretiens, comprise entre 10 % et 50 % du temps, était consacré à des discussions plus en lien avec l'étude de faisabilité que l'évaluation elle-même.
- En raison des délais très courts de rendu du rapport d'évaluation provisoire après la mission (7 jours ouvrés), il a été difficile d'exploiter pleinement les données recueillies, de développer des analyses approfondies et de finaliser la rédaction dans les délais avec un bon niveau de détail. Ceci a été d'autant plus difficile que le Chef de mission a reçu les contributions écrites de l'autre expert international et des quatre experts nationaux seulement quelques jours avant la date de remise.

2. Bilan global du programme Équité

2.1. Contexte général du programme

Le programme Équité s'inscrit dans un contexte international très dynamique et favorable au CE. Dans le même temps, la dynamique du CE en Afrique de l'Ouest se caractérise à la fois par une augmentation spectaculaire du nombre d'OP certifiées CE, des dynamiques de ventes favorables sur certaines filières mais aussi des problématiques nombreuses et complexes rencontrées par les OP.

2.1.1. Le Commerce équitable, un secteur en très forte croissance à l'international

→ **Fairtrade International (FT-I), label historique et leader mondial des labels de CE**

Historique : FT-MH a été créé en 1988 aux Pays-Bas. En 1992, Max Havelaar France était créé. Puis en 1997, FLO international été fondé (et sera renommé par la suite Fairtrade International). Les réseaux régionaux de producteurs ont été formés dans les années 2000 (CLAC, FTA, NAPP).

Organisation : FT-I¹ est une ONG, basée à Bonn, fédération de 20 organisations nationales de Fairtrade (comme FT-MH en France) et des 3 réseaux de producteurs continentaux et sous régionaux (tel que FTA-WAN). L'ensemble des entités Fairtrade décident des grandes orientations du mouvement, au cours de processus des consultations : évolution des cahiers des charges, des prix minimum et primes, programmes d'appuis terrain, orientations commerciale, etc. Les acteurs de l'ensemble de la filière sont audités et certifiés par le certificateur FLOCERT.

Outils d'intervention du mouvement Fairtrade :

Les standards : FT-I a élaboré quatre types de standards, ou cahiers des charges, que doivent respecter les acteurs du CE pour pouvoir recevoir la certification FT-MH : des standards pour les producteurs (coopératives, plantations et agriculture contractuelle pour certaines filières), des standards pour les acteurs commerciaux, des standards par filières (cacao, coton, banane, etc.) et des standards thématiques (textile).

Les prix et primes Fairtrade qui font l'objet de révisions sur la base d'études de coûts de productions et lors de consultation des entités Fairtrade et acteurs du milieu de l'équitable (ONG, entreprises, experts).

Les programmes et actions sur ressources propres : actions de plaidoyer et éducation à la consommation dans les pays de consommation, formation et appui aux producteurs.

Le label en chiffres :

En 2017, les primes CE Fairtrade (FT) reçues par les OP certifiées issues des ventes aux conditions du commerce équitable FT ont atteint un record de 178 millions d'euros (€), en augmentation de 19% par rapport à l'année précédente. Ces dernières utilisent notamment ces fonds pour mieux rémunérer leurs membres, développer leurs organisations et financer des projets communautaires et sociaux (FT-I, 2018a²). Le nombre d'OP et d'entreprises de production certifiées FT en 2017 est estimé à 1 600 dans 76 pays, représentant autour de 1,6 millions de producteurs et travailleurs agricoles.

Au total, les valeurs à la vente des produits Fairtrade à l'international ont dépassé les 8,4 milliards d'euros en 2017, en augmentation de 8% par rapport à l'année précédente. Une demande forte et en croissance pour ces produits est observable depuis plus d'une décennie. FT-I recense ainsi plus de 2 400 entreprises utilisant la marque FAIRTRADE sur environ 30 000 produits différents à travers le monde. Les principaux marchés pour les produits FT sont le Royaume-Uni (2 milliards €), l'Allemagne (1,3 milliards €) et les États-Unis (994 millions €) tandis que la France représenterait un marché substantiel de l'ordre de 561 millions €.

Entre 2016 et 2017, au niveau mondial, les volumes de produits et ingrédients certifiés Fairtrade vendus par les OP certifiées ont fortement augmenté, en particulier pour le cacao (+57%), le café (+15%) et la banane (+11%) qui constituent les trois principaux produits du secteur (FT-I, 2018).

Depuis 2014, le *Fairtrade Sourcing Program* (FSP – dénommé désormais le *Fairtrade Sourcing Ingredient*, FSI) a permis aux entreprises d'acheter du cacao, du sucre et du coton certifiés FT pour une utilisation en tant qu'ingrédients dans un produit fini contenant d'autres ingrédients non certifiés. D'après FT-I, cette

¹ <https://www.fairtrade.net/>

² Fairtrade-International. 2018a. Annual report 2017-2018. Working together for fair and sustainable trade. Germany, Bonn, 10 p.

évolution (par ailleurs critiquée par divers acteurs du CE) a contribué à soutenir la croissance des ventes de cacao qui ont ainsi augmenté en moyenne de 21 % par an sur la période 2010-2013 et de 38 % par an entre 2014 et 2017 (FT-I, 2018a).

➔ **Fairtrade en Afrique de l'ouest : Fairtrade Africa – West Africa Network : réseau de producteurs Fairtrade**

Il est aujourd'hui composé de 21 salariés, répartis entre le Ghana, siège de FTA-WAN et la Côte d'Ivoire. En 2017, 180 coopératives étaient certifiées Fairtrade en Afrique de l'Ouest. Le Conseil d'Administration est composé d'une dizaine producteurs et productrices certifiés FT en Afrique de l'Ouest.

Le mandat de FTA-WAN est de représenter les producteurs d'Afrique de l'Ouest au sein du système FT-I et de coordonner et développer l'appui aux coopératives certifiées FT. Cet appui se concrétise par un ensemble de services aux coopératives, pour les appuyer dans la mise en conformité et respect des standards FT, les renforcer sur un ensemble de thématique (appui organisationnel, financier, commercial, égalité de genre, protection des enfants, appui au changement climatique).

Le FTA-WAN a un rôle clé pour faciliter les liens avec le marché et de promouvoir aux échelles régionale et nationales le commerce équitable. Le FTA-WAN mène un dialogue avec les instances gouvernementales, le CocoBod au Ghana et le Conseil Café Cacao (CCC) en Côte d'Ivoire.

➔ **ECOCERT : le label Fair For Life (FFL) et la certification BIO**

ECOCERT³ est un organisme privé de certification français créé en 1991. L'entreprise est aujourd'hui implantée dans 26 pays et propose des prestations dans plus de 130 pays dans le monde. ECOCERT est l'un des leaders mondiaux de la certification biologique (BIO), notamment en Afrique de l'Ouest où le groupe est implanté au Burkina Faso d'où il mène des audits dans toute la sous-région.

Dans une logique de diversification et pour répondre à la forte demande, ECOCERT a aussi entrepris depuis plus de 20 ans d'élargir son offre à d'autres types de certifications. En 2006, ECOCERT a ainsi lancé le label Equitable Solidaire Responsable (ESR), qui conjugait les principes du CE et de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE), avec une application différente de celle du label FT-I. Devenu dans un premier temps « Fairtrade by ECOCERT », ce label a ensuite fusionné en 2017 avec le label suisse Fair For Life (FFL), à la suite du rachat d'IMO par ECOCERT.

FFL reste aujourd'hui minoritaire dans le paysage international du CE, mais le label a acquis une importance dans certaines filières d'Afrique de l'Ouest, notamment celle du karité. De plus, la plupart des OP certifiées FT en Afrique de l'Ouest qui souhaitent aussi obtenir une certification BIO se tournent vers ECOCERT. Nous n'avons pas à ce stade de données internationales permettant d'estimer l'importance du label FFL et les dynamiques de ventes de produits certifiées par ECOCERT.

➔ **WFTO, une approche singulière du CE et une spécialité dans l'artisanat**

WFTO est une fédération internationale d'organisations engagées à des titres divers dans le CE (producteurs, importateurs, points de vente, organisations de plaidoyer, etc.), dont les origines remontent aux années 1980. Actuellement WFTO regroupe plus de 400 membres dans 70 pays.

En 2004, WFTO a lancé sa marque, sur laquelle s'adosse un système de garantie semi-participatif pour ses membres, dont les rouages et le périmètre ont évolué au cours des années suivantes. S'appliquant auparavant uniquement aux organisations, cette garantie touche désormais les produits des organisations. La garantie WFTO articule auto-évaluation, évaluation par les pairs et visite d'auditeurs. Elle est globalement moins coûteuse que les autres certifications CE. Cependant, la mise en place de la certification WFTO est un peu plus longue (Com. Pers. David OUANDAOGO, WFTO au Burkina Faso, novembre 2018).

Il importe de souligner que les OP de WFTO sont majoritairement des organisations du secteur artisanal, mode et décoration (70% des produits). Cette situation tend à évoluer lentement avec aujourd'hui environ 9% des membres certifiées qui commercialisent des produits alimentaires.

En Afrique, WFTO est historiquement implanté en Afrique de l'Est anglophone. Depuis quelques années, WFTO entreprend toutefois des efforts pour inclure des organisations des pays francophones d'Afrique de l'Ouest (dont certains bénéficiaires d'Équité). En 2017, un bureau de WFTO pour l'Afrique de l'Ouest a été établi à Ouagadougou avec l'appui du programme Équité. Une de ses missions est de traduire les matériaux de communication de WFTO en français et de faire mieux connaître le label dans la région.

³ <http://www.ecocert.com>

D'après les données WFTO (2018⁴), le Chiffre d'affaire (CA) total des entreprises certifiées WFTO serait de l'ordre de 761 M€ avec une moyenne de 2,36 M€ par entreprise. La certification WFTO impacterait positivement près de 966 000 personnes en termes de revenus dont 74 % de femmes. Les principaux membres producteurs se trouvent en Inde, aux Pays-Bas, au Kenya au Bangladesh et au Népal tandis que les principaux marchés pour ces produits sont les Etats-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni et le Canada.

→ **Symbole des producteurs paysans (SPP), un label CE « alternatif » originaire d'Amérique latine qui entend se développer peu à peu à l'international**

Le label Symbole des producteurs paysans (en espagnol Símbolo de Pequeños Productores – SPP) est né en 2006 en Amérique latine à l'initiative de la Coordination latino-américaine des producteurs du CE (CLAC). Ce label se veut un retour aux sources du CE, par sa promotion de relations directes entre producteurs et consommateurs et la mise à jour de prix minimums garantis plus élevés que d'autres labels CE.

Le label SPP a notamment été créé en réaction à certaines orientations ou principes critiqués par les producteurs de la CLAC sur le label FT. Après plusieurs années de diffusion en Amérique latine, il a été adopté par plusieurs entreprises européennes, et notamment Ethiquable et Café Michel en France. Certaines de ces entreprises soutiennent ainsi l'expansion en Afrique de l'Ouest du label SPP, notamment pour la filière fonio mais aussi le cacao.

L'association SPP France a été fondée en mai 2015. Elle est membre de CEF et s'attèle notamment à faire connaître le label SPP et à rechercher des débouchés pour les producteurs nouvellement certifiés.

2.1.2. Le CE en France : un contexte favorable

CEF⁵ a été créé en 1997 (sous le nom de Plateforme française pour le CE). L'association représente et fédère les principaux acteurs du CE en France avec notamment pour principal mission de défendre et promouvoir le CE. CEF compte actuellement 27 membres signataires de la Charte de CEF. Les activités des institutions membres de CEF sont diverses et portent aussi bien au Sud sur l'appui et le renforcement des OP, que sur les volets commercialisation, sensibilisation, certification et plaidoyer au Nord.

D'après des données de CEF (2017), les ventes de produits certifiés CE en France en 2017 ont atteint 1 milliard d'euros dont 69 % sont liés à des filières internationales. Entre 2014 et 2018, l'augmentation du CA du secteur CE en France est de l'ordre de +85 % (en intégrant le CE au sein de filières françaises).

Les principaux produits CE vendus en France (en termes de valeurs totales) sont le café (51%), la banane (14%) et le chocolat (12%). Le marché français se caractérise par ailleurs par une forte synergie entre certifications CE et certifications BIO. En effet, au sein des filières internationales de CE, environ 80% des produits commercialisés sont également certifiés BIO.

Ce contexte économique favorable a rapidement convaincu le gouvernement français de l'importance stratégique du secteur CE, notamment en matière de Politique d'aide au développement (PAD). Ainsi, le CE a été mentionné dans la loi d'orientation et de programmation de la politique de développement et de solidarité internationale de la France (7 juillet 2014).

Le CE a ensuite été identifié comme l'une des thématiques prioritaires par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) 2016-2018. Le CE est également cité dans le Cadre d'intervention sectoriel (CIS) de l'AFD « Sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne » pour la période 2013-2016. Enfin, le CE a été cité en clôture des Etats généraux de l'alimentation en décembre 2017 (avec l'annonce de la mise en place d'un nouveau plan d'appui au CE) et se retrouve de nouveau cité comme une thématique prioritaire du CICID de février 2018.

Ainsi, le contexte institutionnel, politique, économique et la présence d'acteurs engagés au sein de CEF ont constitué autant d'éléments favorables à l'émergence du programme Equité et à une forte implication des parties prenantes comme CEF, les principaux labels de CE mais aussi l'AFD et le FFEM.

2.1.3. Dynamiques et situation du CE en Afrique de l'Ouest

Depuis plusieurs décennies, l'Afrique de l'Ouest connaît une dynamique de création et de consolidation plus ou moins réussie d'OP agricoles du niveau local jusqu'au niveau national, voire régional pour certains réseaux (ROPPA). Ces OP font toutefois face à de nombreux défis en termes : i) d'insertion dans les filières

⁴ WFTO. 2018. The Global Community of Fair Trade Enterprises (2018). 1 p

⁵ <https://www.commerceequitable.org/>

agricoles et d'accès aux marchés rémunérateurs, ii) de capacités techniques, organisationnelles et institutionnelles, iii) de constitution et consolidation de réseaux capables de proposer des services et de représenter les petits producteurs aux niveaux nationaux et sous régionaux (AVSF, 2009⁶).

Ces problématiques se retrouvent également au niveau de nombreuses OP certifiées CE même si ces dernières disposent de perspectives souvent plus intéressantes liées aux fondements du CE et à la forte croissance de ce marché à l'internationale.

→ **Rappels historiques sur le CE en Afrique de l'Ouest**

Jusqu'au milieu des années 2000, le CE était peu développé en Afrique de l'Ouest, sauf pour certaines filières, comme le cacao du Ghana (Kuapa Kokoo). A cette période, les OP insérées dans les réseaux internationaux de CE échangeaient peu entre elles et aucune PNCE n'avait encore émergé.

En mars 2006, un Symposium international de CE (SICE) est organisé à Cotonou, avec l'appui de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme et l'Organisation internationale du cacao (en anglais *International Cocoa Organization* – ICCO), qui permet un premier échange entre OP certifiées CE de 15 pays africains. Quelques mois plus tard, le Salon international de l'artisanat à Ouagadougou (SIAO) 2006, est placé sous le thème « CE, défis et perspectives pour l'Afrique ». Suite à ces événements :

- Un programme de coopération est mis en place en Afrique de l'Ouest avec l'appui du Ministère des affaires étrangères (MAE) de France. Le suivi des points focaux par pays est confié à l'ONG TechDev. Mais les appuis aux OP permis par ce programme sont alors limités.
- Ces points focaux constituent des embryons de réseaux de CE dans certains pays ouest-africains, dont le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso, le Bénin et le Togo.
- Le réseau essentiellement anglophone et est-africain de WFTO Africa (à l'époque COFTA – *Cooperation of Fair Trade in Africa*) développe une ambition d'étendre ses membres aux pays francophones d'Afrique de l'Ouest.

En parallèle, FT-I met en place son réseau ouest-africain de producteurs, le FTA-WAN. De nouvelles filières de CE sont développées dans les années 2000 et 2010 grâce notamment à la coopération technique française : coton (FT-MH, MAE et SOFITEX), anacarde (RONGEAD), etc. Les OP cacao certifiées CE se multiplient également à travers le réseau FTA-WAN en Côte d'Ivoire et au Ghana.

Lorsque Ecocert crée sa certification ESR en 2006-2007, le karité devient un des produits phares de ce label, pendant que la filière karité prend son essor, portée par une demande de plus en plus importante en Europe, en Amérique et en Afrique de l'Ouest même.

Ainsi, d'après un réalisé par CEF, en Afrique de l'Ouest, il y avait 121 OP certifiées CE en 2012, dont 43% d'OP cacao. Début 2018, ce nombre serait passé à 219 OP certifiées CE dont 69% en Côte d'Ivoire (essentiellement certifiées FT cacao). Fin 2018, le nombre d'OP certifiées CE était de l'ordre de 335.

→ **Un réseau régional du CE et des plateformes nationales en cours de consolidation**

A partir des années 2010, quelques PNCE se mettent en place en Afrique de l'Ouest. Il s'agit notamment du Réseau ivoirien du commerce équitable (RICE) en Côte d'Ivoire créé en 2009 par 7 OP de cacao mais seulement officialisé en 2012. Le Fair Trade Ghana Network (FTGN) a lui été créé en 2013 au Ghana. Ces deux PNCE ont historiquement bénéficié de liens et d'appuis avec le FTA-WAN.

Au Burkina Faso, la PNCE-B a été créée en 2010 par trois OP. Au Mali, un collège bio-équitable existait au sein de l'Association des organisations professionnelles paysannes (AOPP), mais celui-ci était surtout centré sur les aspects biologiques. Avec les appuis du programme Équité, plusieurs OP membres de l'AOPP certifiées CE ont formé un Collège malien du CE (CMCE) au sein de l'AOPP.

Toutes ces OP, avant l'arrivée du programme Équité étaient sous équipées, sous staffées et manquaient de réels moyens pour mener leurs missions de représentation et de réseau national.

→ **Des OP certifiées CE encore souvent en difficultés**

Les ressources des OP dépendant grandement des volumes de ventes et en particulier des ventes sous conditions des certifications CE (FT, FFL, WFTO, SPP), durables (UTZ, Rainforest Alliance) et BIO qui

⁶ AVSF. 2009. Atelier sur l'appui aux organisations paysannes en Afrique de l'Ouest pour une insertion favorable sur les marchés. Synthèse des présentations et débats de l'atelier de Dakar sur les filières. Du 1^{er} au 3 décembre 2009 à Dakar, Sénégal, 28 p.

rapportent des primes s'ajoutant aux autres sources de revenus tels que les cotisations des membres, les appuis de partenaires extérieurs et les différentiels de prix d'achat-vente.

L'un des défis des OP est de mettre en place de bonnes équipes sur le plan administratif et comptable, et sur les différents plans techniques. Mais ces Ressources humaines (RH) sont précieuses et donc coûteuses en termes de salaires. Certaines OP certifiées CE peinent donc à recruter pour des questions économiques tandis que d'autres ne le font pas pour des questions de gouvernance ou de vision stratégique.

De manière générale, les OP déclarent manquer de capitaux pour procéder à des investissements dans des infrastructures ou équipements de transformation permettant de générer de la valeur ajoutée. Les producteurs et les organisations manquent souvent de ressources financières pour acheter du petit matériel et véhicules nécessaires à la production et au transport des produits.

On observe également un manque de garantie pour l'accès au crédit bancaire, qui permettrait notamment la constitution de fonds de campagne pour l'achat de la production. Les producteurs préfèrent être payés au comptant ou bien à la fin du mois, mais ne souhaitent pas davantage de délais de paiement. Ceci rend la perspective de fonds de roulement indispensable pour les OP.

2.1.4. Trois enjeux d'actualité des filières de CE en Afrique de l'Ouest

→ Le CE pour lutter contre la pauvreté et offrir des revenus « décents » aux producteurs, le mauvais exemple du cacao...

De manière générale, l'impact socio-économique positif du CE sur les producteurs et travailleurs agricoles a été mis en évidence par de nombreuses études (VAGNERON & ROQUIGNY, 2010⁷). D'après une revue réalisée en 2010 sur 77 études d'impacts à l'échelle internationale, 87% des études montrent un effet positif en termes de prix payés aux producteurs et 64 % des études reconnaissent que le CE a un effet globalement positif sur les revenus des producteurs. Mais ces chiffres cachent une complexité et des écarts importants entre régions, pays, filières et labels qu'il ne faut pas ignorer.

Sur le cacao, et notamment en Côte d'Ivoire qui en est le premier producteur mondial, le CE peine encore à sortir des dizaines de milliers de producteurs de la pauvreté. Une étude réalisée en 2016 sur près de 3 200 producteurs a mis en évidence le fait que 88% des producteurs de cacao certifiés FT ne gagnaient pas un revenu décent (*living income*) et vivaient donc en dessous du seuil de pauvreté (FT-I, 2018b⁸).

Le standard cacao FT a fait l'objet de consultations internationales en 2016 et 2017. Le RICE et plusieurs OP bénéficiaires d'Équité ont participé à cette consultation. Dans le cadre de la nouvelle stratégie « *living income* » de FT qui priorise les petits producteurs de cacao en Afrique de l'Ouest, des consultations sur le prix minimum de la prime FT sur le cacao ont eu lieu et ont permis une révision à la hausse, à 2 400 \$US/t pour le prix minimum et à 240 \$US pour la prime FT.

Les enjeux de réduction de la pauvreté des petits producteurs agricoles restent forts dans la plupart des filières certifiées CE telles que le cacao, le karité, l'anacarde, les fruits et l'artisanat.

→ Réduction des impacts environnementaux des filières agricoles et adaptation/atténuation des changements climatiques (CC). Des solutions du côté de l'agroécologie et de l'agroforesterie

Le développement des activités agricoles en Afrique de l'Ouest ne se fait pas sans impacts environnementaux (déforestation et dégradation forestière, perte de biodiversité, épuisement des sols, etc.), y compris sur les filières CE considérées dans le cadre d'Équité. De même, les CC génèrent des impacts et des menaces nouvelles sur les systèmes de production parfois peu résilients face aux chocs climatiques.

Sur la filière cacao en particulier, les liens entre expansion des cacaoyères et déforestation ont été documentés par diverses organisations et en particulier Mighty Earth (2017⁹) dans un rapport intitulé « La déforestation amère du chocolat » qui a été largement diffusé et commenté. Les cacaoyères subissent également les impacts des CC. L'année 2015, particulièrement sèche en Côte d'Ivoire, a entraîné des pertes importantes pour les producteurs de cacao (rendements, mortalité des jeunes plantations, etc.).

⁷ VAGNERON I. et ROQUIGNY S. 2010. Cartographie & analyse des études d'impact du commerce équitable. CIRAD, UMR MOISA. Etude réalisée pour la Plateforme française du commerce équitable. France, Paris, 78 p.

⁸ FT-I. 2018b. Cocoa farmer income: the household income of cocoa farmers in Côte d'Ivoire and strategies for improvement. Response from the commissioning agency Fairtrade International. Germany, Bonn, 5 p.

⁹ Mighty Earth. 2017. La déforestation amère du chocolat. Comment les forêts classées deviennent du 'cacao classé ». Etats-Unis, Washington, 24 p.

Sur d'autres filières telles que le karité, l'anacarde ou les fruits séchés, les principaux impacts environnementaux sont ceux de la transformation, par l'énergie qu'elle nécessite. La principale source d'énergie disponible localement est le bois, ce qui conduit à des impacts sur la ressource pour assurer les étapes de transformation. Les techniques et technologies ne sont généralement pas optimisées pour économiser les ressources énergétiques.

Les résidus de transformation tels que les coques de karité ou de cajou deviennent aussi des déchets encombrants, les pulpes de mangue non utilisées ou gâchées constituent des déchets putrescibles qui peuvent contaminer les ressources en eau et générer des désagréments dans le voisinage.

→ **Filières féminines et égalité femme-homme**

Selon les filières, la présence féminine aux différentes étapes est différente. Les filières les plus féminines sont celles du karité et l'artisanat. Pour les étapes de transformation, les fruits et le karité. La filière cacao est partagée mais reste généralement dominé par les hommes.

La filière karité est considérée comme le domaine des femmes en Afrique de l'Ouest. On constate une capacité d'entrepreneuriat social collectif dans cette filière, exprimée par les OP puissantes qui existent au Burkina Faso et au Mali : Nununa (BF), Yirkiwasso (Mali). L'entrepreneuriat individuel y est également présent, souvent porté par des femmes urbaines ou expatriées, comme c'est le cas de Karethic (Togo).

Les OP féminines n'échappent pas aux dangers de la spécialisation d'une fonction commerciale parfois au-dessus de la production et de la transformation, lorsque les volumes deviennent très importants. Le cas de l'Union Kaloje au Mali, centrée sur la commercialisation du karité, est à étudier dans cette perspective.

Les autres filières envisagées par le programme Équité appellent une analyse et des approches différentes. La production de mangue, d'anacarde ou de cacao sont traditionnellement perçus comme des activités masculines en Afrique de l'Ouest. Les femmes ont pourtant acquis une place dans la transformation, des mangues par exemple (Burkina Faso). Mais la répartition du pouvoir et des décisions est à suivre dans les OP regroupant plusieurs filières (FENABE, Mali) ou étapes de la production (UPROMABIO, Burkina Faso).

Pour ce qui concerne le cacao, une initiative de FTA mérite d'être relevée. Il s'agit notamment du projet « École féminine pour le leadership des cultivatrices de cacao en Côte d'Ivoire » (en anglais : *Women's School of Leadership for cocoa farmers in Côte d'Ivoire*). Un premier groupe de 19 femmes et trois hommes a été formé au leadership, aux questions d'inégalité de genre et obtenu un diplôme en juin 2018. La deuxième phase doit tirer parti de la nouvelle expertise des participants et impliquer davantage de femmes.

2.2. Présentation générale du programme

→ **Présentation générale du programme**

Le programme Équité « Appui au développement du commerce équitable en Afrique de l'Ouest » a été mis en œuvre sur une période de trois ans, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018 (il a finalement bénéficié d'une extension de 8,5 mois jusqu'au 12 septembre 2019). Le budget total du programme est de 3,9 millions d'euros, financé à hauteur de 2,9 M€ par l'AFD et 1 M€ par le FFEM.

La maîtrise d'ouvrage du programme Équité est assurée par CEF. La maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par un consortium composé d'AVSF (Chef de file, coordination du programme basée à Abidjan) et du FTA-WAN (basé à Accra). Le programme intervient dans cinq pays d'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Ghana, Burkina Faso, Mali et Togo), sur cinq principales filières de produits certifiés CE (cacao, karité, anacarde, fruits, artisanat).

Les principaux bénéficiaires du programme sont : i) 19 OP certifiées CE et leurs membres dans les cinq pays précités et intervenant principalement sur les cinq filières précitées, ii) quatre PNCE en Côte d'Ivoire (RICE), au Ghana (FTGN), au Burkina Faso (PNCE-B) et au Mali (CEM de l'AOPP), iii) le FTA-WAN et iv) les labels de CE, en particulier FT, ECOCERT (FFL) et WFTO. La figure ci-dessous localise les 19 OP bénéficiaires d'Équité en Afrique de l'Ouest et illustre les filières représentées.

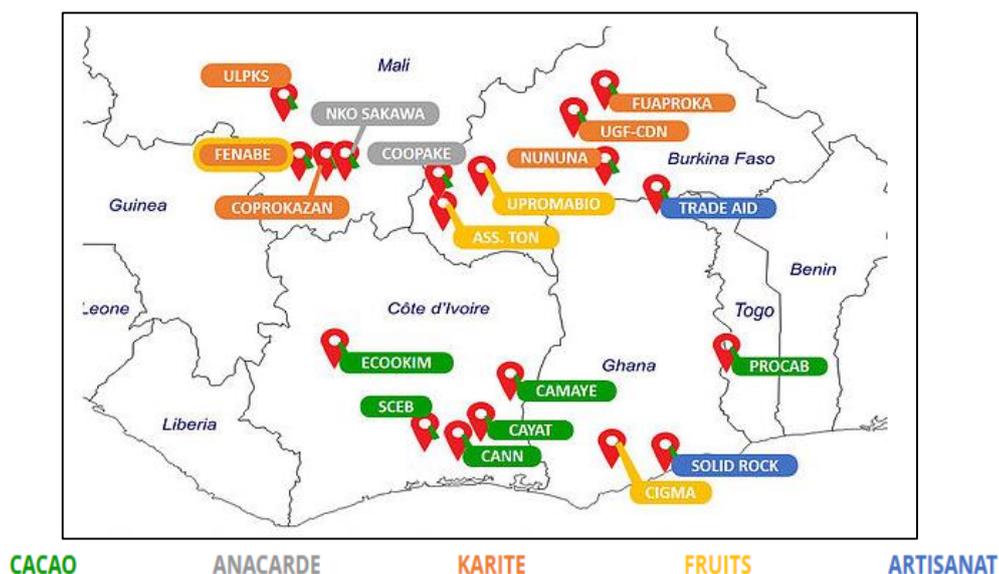


Figure 1 : Carte des organisations paysannes financées en phase 1 du programme Équité (Source : <https://www.programme-equite.org>)

→ Objectif global, Objectifs spécifiques (OS) et composantes d'activité

L'objectif global du programme Équité est de **contribuer au développement économique durable des pays à bas revenus et de lutter contre la pauvreté, de renforcer l'agriculture familiale en soutenant le développement des filières équitables et durables en Afrique de l'Ouest.**

Ce dernier est décliné en quatre OS :

- **OS1.** Appuyer la structuration des OP au Sud et des filières dans lesquelles elles interviennent, par le développement du CE ;
- **OS2.** Tester le potentiel de développement de filières équitables Sud-Sud ;
- **OS3.** Renforcer le rôle des OP dans la gouvernance des labels internationaux de CE ;
- **OS4.** Améliorer la lisibilité du CE comme outil de développement durable et en particulier la préservation de la biodiversité.

Le programme présente également trois composantes d'activités :

- **C1.** Mise en œuvre d'une facilité d'appui aux « filières équitables et de protection de la biodiversité en Afrique de l'Ouest » (2,5 M€).
- **C2.** Structuration et renforcement institutionnel des réseaux de représentation des OP certifiées CE et développement de leurs activités (1,18 M€).
- **C3.** Suivi-évaluation des effets générés par le projet dans le cadre des deux premières composantes et réalisation d'études (218 000 €).

→ Equipe programme et RH

L'équipe programme compte une dizaine de personnes : Une salariée CEF à temps partiel basé à Paris, un Responsable de programme (RP) expatrié basé à Abidjan (AVSF), un coordinateur FTA-WAN de la maîtrise d'ouvrage déléguée basé à Accra (50 j pris en charge par le programme et 50 j autofinancés), une Responsable administrative et financière (RAF) et un assistant RAF basés à Abidjan (ce dernier recruté au cours du projet) et 5 Assistants techniques nationaux (ATN). L'ATN Mali a changé au cours du programme, un second ATN a été recruté au Burkina Faso et l'ATN Ghana a démissionné en mars 2018.

2.3. Déroulement, principales activités et réalisations du programme Équité

2.3.1. Instruction du programme (2011-2015)

L'idée d'un programme d'appui au CE en Afrique de l'Ouest remonte certainement à l'année 2011. L'atelier « CE et petits producteurs en Afrique de l'Ouest » organisé en mai 2011 au Togo par AVSF et co-financé par l'AFD et FT-MH (AVSF, 2010¹⁰) a permis de poser les bases d'un diagnostic sur les défis des OP certifiées CE, d'une réflexion collective et d'une dynamique d'acteurs autour du CE en Afrique de l'Ouest. Cet événement a influencé l'émergence du futur programme Équité. La plupart des acteurs clés du CE étaient déjà présents et notamment le FTA-WAN (alors appelé West African Fairtrade Network).

M. G. DANDLAU, ancien cadre de l'AFD, alors Président de CEF (ex PFCE) a assisté à l'atelier et aurait été le premier à formuler une idée de projet axée autour de trois composantes proches de celles de l'actuel Équité. S'appuyant sur son réseau au sein de l'AFD, il aurait ainsi transmis une première note d'idée de projet que l'AFD aurait commencé à instruire fin 2011 (Com. pers. Julie STOLL, CEF, octobre 2018).

Après un recrutement par Appel d'offres (AO), le bureau d'études Oréade Brèche a mené en 2012 une étude de faisabilité « pour la mise en place d'une dynamique régionale d'appui au développement du CE comme outil du développement durable en Afrique de l'ouest » (Oréade Brèche, 2012¹¹). L'étude recensait 121 OP certifiées CE en Afrique de l'Ouest et a permis de cibler les cinq pays et cinq filières principales du programme. De manière générale, les objectifs spécifiques, les composantes, les activités et budgets associés ont été définies à ce stade, bien que des ajustements aient aussi été réalisés par la suite.

La différence fondamentale entre les propositions de l'étude de faisabilité et le programme tel qu'il a été validé puis mis en œuvre est le montage institutionnel. En effet, l'étude de faisabilité avait proposé de confier la maîtrise d'ouvrage au FTA-WAN (avec assistance de FTA) et intégré deux options pour la maîtrise d'œuvre : i) Maîtrise d'œuvre FTA-WAN avec assistance technique externe pendant le projet ; ii) Délégation de maîtrise d'œuvre à un prestataire externe avec un transfert progressif de responsabilités au FTA-WAN. A ce stade, CEF n'était pas présenté comme un acteur clé des possibles montages institutionnels.

Le programme Équité a été officiellement instruit par l'AFD et le FFEM fin 2012 et en 2013. Du côté AFD, la Fiche d'identification de projet (FIP) et la Note de présentation de projet (NPP) ont été validées en octobre 2012 tandis que la décision d'octroi du financement est datée du 19 décembre 2012. Du côté FFEM, la Note d'identification de projet (NIP) a été validée le 27 mars 2013 et la Note d'engagement de projet (NEP) le 29 novembre 2013.

La procédure a alors rencontré des difficultés, notamment liées au montage institutionnel du programme. En effet, suite à de nombreux échanges avec les différents partenaires et le département juridique de l'AFD, il a finalement été décidé de modifier le montage institutionnel proposé par Oréade Brèche. Des résolutions modificatives datées d'avril 2015 puis de décembre 2015, ont ainsi permis d'arrêter un nouveau montage institutionnel impliquant CEF en tant que maître d'ouvrage. AVSF qui possédait une expérience avérée dans le CE en Afrique de l'Ouest a été désigné par CEF pour jouer le rôle de maître d'ouvrage délégué.

La convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre CEF et AVSF pour la mise en œuvre des composantes 1 et 2 du programme a été signée le 21 décembre 2015. Elle présente une co-maîtrise d'œuvre AVSF / FTA-WAN ensuite formalisée par la signature au lancement du programme d'une convention de partenariat AVSF / FTA-WAN mise à jour annuellement en termes d'activités et de budgets.

2.3.2. Année 2016 : Lancement et mise en place du programme

→ Recrutements et partenariat AVSF / FTA-WAN

Le RP du programme Équité a pris ses fonctions au 1^{er} janvier 2016. Les locaux du programme ont été loués et équipés à partir du 1^{er} mai 2016. Les recrutements de la RAF et des 4 ATN sous la responsabilité directe d'AVSF (RCI, Mali, Burkina, Togo) ont été réalisés entre le 1^{er} janvier et le 10 mai 2016. Une rencontre et une formation aux thématiques et aux procédures de travail (diagnostics des OP, appuis aux filières, *reporting*, comptabilité, etc.) impliquant l'équipe d'ATN a été organisée à Abidjan début mai 2016.

¹⁰ AVSF. 2011. Commerce Équitable et petits producteurs en Afrique de l'Ouest. Actes de l'atelier. Kpalimé, Togo, 9-11 mai 2011. 76 p.

¹¹ Oréade Brèche. 2012. Etude de faisabilité pour la mise en place d'une dynamique régionale d'appui au développement du commerce équitable comme outil du développement durable en Afrique de l'ouest. Rapport final. France, Auzeville, 163 p.

Le 13 janvier 2016, CEF a adressé un courrier officiel aux membres du bureau et au coordinateur régional du FTA-WAN. Le courrier visait notamment à mettre en place un cadre de collaboration en prévision du lancement Équité. Mais le FTA-WAN a connu de nombreuses difficultés au cours du premier semestre 2016, en particulier liés au changement de gouvernance de FT-I/FTA, à l'élection d'un nouveau bureau du FTA-WAN en novembre 2015, au licenciement début 2016 du coordinateur régional FTA-WAN à Accra, au délai pour le recrutement d'un nouveau coordinateur (avril 2016) et à une forte charge de travail de ce dernier pour les nombreux recrutements du FTA-WAN (hors Équité).

Ainsi, la convention de partenariat annuelle de co-maîtrise d'œuvre AVSF / FTA-WAN n'a été signée que le 15 août 2016, soit huit mois après le démarrage du programme. Elle précisait notamment les responsabilités respectives des partenaires et déléguait une grande partie de la mise en œuvre de la composante 2 au FTA-WAN pour un budget estimé en année 1 à environ 170 400 €. L'ATN au Ghana, salarié du FTA-WAN, a ensuite été recrutée (plus tardivement que les autres), en septembre 2016.

→ **Premier Comité de pilotage (COPIL) et lancement du programme Équité**

Le 18 avril 2016, une rencontre multi-acteurs organisée à Abidjan (FTA, FTA-WAN, ECOCERT, WFTO, CEF, AVSF) a permis de lancer officiellement le programme Équité en présence de 34 participants de différentes institutions. Le premier COPIL du programme s'est tenu le lendemain à Abidjan (CEF-AVSF, 2016¹²). Si la rencontre du 18 avril a permis aux acteurs de mieux se connaître, de partager leurs visions des enjeux et problématiques du CE en Afrique de l'Ouest et d'introduire le programme, le COPIL du 19 avril a lui permis de prendre des décisions stratégiques pour la suite du programme, notamment :

- Allocation d'une enveloppe maximale de 250 000 € sur la facilité de la composante 1 (non prévu initialement) pour appuyer les PNCE à travers le financement de projets.
- Définition des actions éligibles à la facilité.
- Répartition par filière de l'enveloppe « facilité » consacrée aux OP et ONG.
- Répartition de l'enveloppe « facilité » en fonction de la taille et du niveau de structuration des OP.
- Définition du calendrier de diffusion de l'Appel à projets « facilité » et des Comités de sélections.
- Définition des rôles, responsabilités et modalités de fonctionnement du COPIL.

De manière générale, les orientations prises lors de ce premier COPIL ont été plutôt respectées.

Entre juillet et novembre 2016, des ateliers de lancement et d'information ont été organisés dans chacun des quatre autres pays en associant à chaque fois au moins un représentant d'un Ministère pertinent.

→ **Composante 1 : Lancement de l'appel à projets « facilité » et tenue de trois Comités de sélection (COSEL)**

Sur la base des orientations du document de projet et des ajustements proposés en COPIL, un appel à projets a été élaboré. Il a été officiellement publié le 25 mai 2016 avec deux dates limites de réception des notes conceptuelles fixées au 29 juin 2016 et au 11 septembre 2016. Les dates limites de réception des propositions complètes de projets étaient fixées au 11 septembre et 15 novembre 2016.

Pour répondre à la demande des OP, le programme a financé des appuis de quelques homme-jours (hj) par projets apportés par des consultants nationaux à 24 OP pour la formulation des notes conceptuelles de projets. Lorsque des consultants ont été mobilisés, le taux d'acceptation des concepts notes était plus élevé (75%) qu'en l'absence d'appuis de consultants (25%). Les ATN ont aussi été fortement impliqués dans l'appui aux OP pour la formulation de leurs propositions de projets. Plusieurs agents du FTA-WAN (*Business Development Advisor - BDA*) en Côte d'Ivoire ont été formés par le RP et sollicités pour ce type d'appuis.

Au cours de l'année 2016, 76 notes conceptuelles ont été reçues dans les temps dont 69 éligibles. Au total, ce sont 89 notes conceptuelles qui ont été analysées au cours de trois COSEL tenus en 2016 (juillet, octobre et décembre). Au 31 décembre 2016, 7 projets avaient été définitivement acceptés (33,6% du budget total disponible pour la facilité) et 15 propositions finales étaient en attente de soumission et/ou ajustements.

Les CR des trois COSEL présentent le détail des notations et des synthèses des commentaires des membres. Pour chaque projet, le COSEL a proposé d'un commun accord l'une de ces trois solutions : acceptation, demande d'ajustements/clarifications, refus.

¹² CEF-AVSF. 2016. Compte-rendu du Comité de pilotage du programme Équité. 18-19 avril 2016 à Abidjan, Côte d'Ivoire. 17 p.

Au 31 décembre 2016, le taux d'exécution du budget prévu pour la composante 1 était de 12%. Ce taux relativement faible s'explique notamment par le poids des versements de la facilité prévus (1,8 M€) en activité 1.5. et qui n'avaient pas commencé.

→ Composante 2 : Démarrage des appuis aux PNCE et au FTA-WAN

En année 1 du programme, les appuis aux PNCE se sont principalement focalisés sur le RICE en Côte d'Ivoire et la PNCE-B au Burkina Faso.

En Côte d'Ivoire, le RICE a notamment été appuyé pour la location d'un bureau au sein des locaux Equité à Abidjan. Les membres du RICE étant majoritairement des OP de cacao, le programme Equité a initié des réflexions sur la durabilité de la production de cacao, notamment son adaptation aux CC. Marc DUFUMIER, agronome et Président de CEF a conduit deux missions en Côte d'Ivoire en août et septembre 2016 (en collaboration avec le RP AVSF, l'ATN Côte d'Ivoire et des membres du FTA-WAN et de MHF). Son travail a notamment été partagé et valorisé via l'organisation en septembre 2016 par le RICE d'un atelier « adaptation de la cacaoculture au changement climatique ». Cet atelier a regroupé environ 38 participants, pour l'essentiel des membres du RICE, OP certifiées CE en Côte d'Ivoire.

Dans le cadre de la composante 2, Equité a également appuyé le RICE et 11 de ses membres pour initier des réflexions en vue de participer à une phase de pré-consultation sur la révision du standard cacao Fairtrade. Plus généralement, le RICE a bénéficié de conseils et d'appuis tout au long de l'année 2016 qui lui ont permis de s'ouvrir à des OP certifiées FFL et WFTO. Fin 2016, le RICE comptait près de 100 OP membres. La première note conceptuelle de projet du RICE a été examinée lors du 2^{ème} COSEL en octobre 2016 et « acceptée pour la formulation d'un projet détaillé avec de fortes conditionnalités ».

Après quelques mois d'échanges, en octobre 2016, le programme Equité a signé une convention de partenariat avec la PNCE-B qui a permis d'appuyer l'organisation fin novembre 2016 de son Assemblée générale (AG) et la formulation participative d'une proposition de projet 2017-2018 à soumettre dans le cadre de la facilité. La première note conceptuelle de projet du RICE a été examinée lors du 2^{ème} COSEL en octobre 2016 et « acceptée pour la formulation d'un projet détaillé avec de fortes conditionnalités ».

Au Mali, Equité a permis à 22 OP certifiées CE de se réunir et d'échanger en vue de former une plateforme nationale portant des objectifs communs. Une première AG constitutive s'est tenue en septembre 2016 mais les délais disponibles n'ont pas permis d'officialiser cette nouvelle plateforme en 2016

Au Ghana, le FTGN qui était en « dormance » a été redynamisé via des appuis organisationnels et techniques du FTA-WAN. Une première note conceptuelle de projet a été soumise dans le cadre de la facilité. Elle a été « acceptée pour la formulation d'un projet détaillé avec de fortes conditionnalités » lors du 2^{ème} COSEL : « La note témoigne globalement d'un manque de vision et d'autonomie. Les activités sont trop orientées par rapport aux attentes et mode de fonctionnement de FTA et du FTA-WAN. (...) une reprise de la note en profondeur est nécessaire. » Suite aux remarques du COSEL, il a été décidé d'ouvrir le FTGN aux OP certifiées par d'autres labels, en particulier ECOCERT et WFTO. Un plan d'activités a été formulé pour opérationnaliser le FTGN et permettre sa reconnaissance officielle.

Au Togo, des échanges ont eu lieu avec la Coordination togolaise des OP et des producteurs agricoles (CETOP) pour la représentation des OP certifiées CE. Mais aucun résultat tangible n'a été obtenu.

Au cours de l'année 2016, le RP Equité, l'administratrice et des experts AVSF ont mené des missions auprès du FTA-WAN à Accra afin de faciliter le démarrage du programme, la coordination, la mise en place de procédures et le recrutement de l'ATN au Ghana (en septembre 2016).

Enfin, Equité a financé deux OP ghanéennes certifiées WFTO pour leur participation en septembre 2016 à la foire B2B d'Arusha en Tanzanie. Pour ces OP, les résultats en termes d'apprentissage mais aussi de ventes de produits ont été satisfaisants.

Au 31 décembre 2016, le taux d'exécution du budget prévu pour la composante 2 était de 17%. Ce faible taux s'explique notamment par la priorité accordé par l'équipe au processus de « facilité » de la composante 1 et par des retards de signature de la convention de co-maitrise d'ouvrage déléguée AVSF / FTA-WAN.

→ Composante 3 : préparation de l'audit financier et de deux études

CEF a élaboré des TDR pour le recrutement d'un cabinet d'audit financier. Pour initier les études prévues au titre de la composante 3, CEF a confié les pré-études à des groupes d'étudiants de l'IEDES-Sorbonne Panthéon 1, sur les thèmes : « identification d'une méthode de suivi des impacts environnementaux de projets d'OP » et « cadrage d'une étude prospective sur le CE Sud-Sud et son potentiel de développement en Afrique de l'Ouest. Ces pré-études devaient permettre à CEF d'élaborer des TDR début 2017.

Au 31 décembre 2011, le taux d'exécution du budget prévu pour la composante 3 était de 1%.

2.3.3. Année 2017 : Finalisation de la sélection des projets d'OP et PNCE puis démarrage de la mise en œuvre

→ 4^{ème} et dernier COSEL de la facilité (C1) et 2^{ème} COPIL Équité

Les 26 et 27 janvier 2017, le 4^{ème} et dernier COSEL a permis de finaliser la sélection des bénéficiaires de la facilité. Au total, 22 projets d'organisations (19 OP et 3 PNCE) ont été sélectionnés pour un montant total alloué de 1,8 M€ (96,1 % du budget prévu). Les projets par pays et par filière sont présentés en **annexe 3**.

Le second COPIL du programme Équité s'est tenu le 1^{er} et le 2 février 2017 à Ouagadougou. Chaque organisation membre (AVSF, CEF, FTA-WAN, ECOCERT, WFTO) a présenté ses principales actualités. CEF a annoncé la mise en ligne du site internet du programme Équité (www.programme-equite.org) et la publication de l'étude « La face cachée du chocolat » réalisée par LE BASIC sur financements CEF.

Le COPIL a permis de présenter les activités réalisées et résultats obtenus en 2016 ainsi que les 19 OP et 3 PNCE bénéficiaires de la facilité suite à la tenue du 4^{ème} COSEL.

Le COPIL a permis d'engager des débats entre membres sur plusieurs thématiques clés : i) Filière cacao équitable : quelles pratiques agricoles pour lutter contre le réchauffement climatique ? ii) Comment le commerce équitable peut-il être un outil de *d'empowerment* des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes ? iii) Quel accès au financement et préfinancement pour les OP dans les filières du CE ?

En Conclusion du COPIL, plusieurs décisions stratégiques ont été prises, entre autre le recadrage des activités 2.3 à 2.7 de la composante 2 pour financer un poste d'animateur régional du WFTO basé à Ouagadougou et organiser des formations au label FFL en partenariat avec les PNCE. Le COPIL a aussi validé le co-financement par Équité d'un forum sur le cacao durable en Côte d'Ivoire ainsi que la mise en place et le financement d'échanges de « groupes produits » entre OP ouest-africaines des mêmes filières.

→ Composante 1 – 22 projets financés à travers un outil « facilité »

Les appuis financiers totaux de la facilité aux 19 OP et 3 PNCE s'élèvent finalement à 1,8 M€ soit une moyenne de 81 693 € par projet, avec un minimum de 44 140 € (coopérative cacao CANN en RCI, 818 membres) et un maximum de 222 501 € (coopérative karité NUNUNA au Burkina Faso, 5 431 membres).

Les trois premiers virements de la facilité avaient été effectués en décembre 2016 (COOPAKE, UGF/CDN et UPROMABIO). En 2017, 17 des 23 premiers décaissements de la facilité (tranche de 40%) ont eu lieu au mois de mars tandis que deux virements pour le Ghana ont eu lieu seulement en mai et juin (FTGN et Solid Rock Association).

Les projets des OP et PNCE ont donc démarré pour la plupart début 2017. Des recrutements ont été effectués, les premières formations, la mise en place d'innovations techniques et de Bonnes pratiques agricoles (BPA) sur des parcelles pilotes, etc. La grande diversité de situations des 19 projets d'OP ne permet pas ici de présenter plus de détails.

Les trois PNCE bénéficiaires de la facilité ont également démarré leurs projets et bénéficié de recrutements et de financements significatifs pour conduire des activités diverses de formation, de visites de terrain, rencontres entre membres et autres.

Par ailleurs, un Fond de renforcement des capacités commerciales (FRCC) des OP a été créé sous la composante 1. En 2017, le programme a reçu 21 propositions de projets et en a sélectionné cinq pour un appui total de 34 861 € destiné à cofinancer la participation d'OP à des événements commerciaux régionaux et internationaux (foires, salons, etc.). Un deuxième COSEL du FRCC a ensuite eu lieu en 2018 et a permis de sélectionner sept autres projets.

Sur cette composante 1, le dispositif de suivi-évaluation a été mis en place par le RP et les ATN au niveau des projets. Les situations de référence de 19 fiches SYSE (fiche ATN) ont été réalisées pour 16 projets d'OP et trois de PNCE. Chaque fiche projet présente entre 10 et 15 indicateurs d'effets et de résultats permettant à l'ATN de réaliser le suivi. Les situations en année zéro de 18 matrices de suivi de l'Indice de renforcement institutionnel (IRI) ont été réalisées pour 15 OP et trois PNCE. Chaque IRI analyse la situation des organisations selon six composantes d'évaluation en intégrant des considérations quantitatives mais aussi qualitatives. Enfin, deux dispositifs de recherche-action ont été mis en place avec l'Université de Daloa et l'Institut national polytechnique Félix Houphouët Boigny (Ecole supérieure d'agronomie), notamment sur la mise en place de Systèmes agroforestiers (SAF) avec l'OP CAMAYE ou encore des tests de l'efficacité de la fertilisation à l'aide de compost et/ou de fiente de poule (CAYAT, ECOOKIM et CANN).

Finalement, au 31 décembre 2017, la plupart des projets appuyés par la facilité avaient connu de bonnes avancées puisqu'un montant total de 1,2 M€ avait été décaissé (soit 67% du montant total) à cette date.

100% des premières tranches de financement avaient été versées et 16 des 22 projets avaient également perçu une deuxième tranche de financement (de 40%).

A ce stade, des estimations présentées dans le Rapport d'exécution technique et financier de l'année 2017 pour le programme Équité faisaient état de taux d'exécution des projets compris entre 60 et 90%. Au 31 décembre 2017, le taux d'exécution budgétaire de la composante 1 était de 66 %.

→ **Composante 2 – Intensification des échanges nationaux et régionaux entre organisations du CE**

En 2017, parallèlement aux appuis dans le cadre de la facilité, les PNCE ont continué d'être appuyées via la composante 2. Une formation au plaidoyer a été donnée aux membres des bureaux des quatre PNCE par la responsable plaidoyer d'AVSF. Elle a notamment permis pour chaque PNCE d'identifier des thèmes prioritaires de plaidoyer.

Diverses rencontres entre membres de différentes PNCE ont été organisées, notamment entre le RICE et le FTGN (5 j en décembre 2017), entre la PNCE-B et le CCEM de l'AOPP (10 j en octobre-novembre 2017). Plusieurs rencontres et échanges se sont tenus entre OP dans le cadre des « groupes produits », sur le cacao, le karité, les fruits, etc. Les échanges entre CCEM et PNCE-B ont permis de comparer et de structurer les coûts de production de filières telles que le karité, la mangue fraîche et la mangue séchée.

A l'occasion de la Foire internationale multisectorielle de Ouagadougou (FIMO) (novembre-décembre 2017) sur le thème « Développement du commerce Sud-Sud, facteur d'intégration économique et source d'emploi pour la jeunesse », plusieurs OP bénéficiaires d'Équité ont pu exposer leurs produits et signer par la suite des contrats (Nununa, COOPAKE).

Du côté du FTA-WAN, l'ATN Ghana recrutée en septembre 2016 a pu assurer le suivi des trois OP bénéficiaires de la facilité et des activités de FTGN. Mais des retards ont été constatés dans l'exécution de la première convention de partenariat AVSF / FTA-WAN. Un avenant à cette convention a été signé en juillet 2017 et a permis de recadrer certaines responsabilités et notamment déléguer le suivi des PNCE à AVSF. L'avenant portait sur un montant de 92 000 €.

Au 31 décembre 2017, le taux d'exécution budgétaire de la composante 2 était de 51%.

→ **Composante 3 – Suivi-évaluation et communication**

En 2017, un premier audit financier a été effectué par le cabinet SOFIDEEC. Il n'a relevé aucune irrégularité majeure.

Après une procédure d'AO, le consortium TERO-Kinomé a été recruté en septembre 2017 pour assurer l'élaboration et la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation des impacts environnementaux des 19 projets d'OP de la composante 1. Les experts de TERO-Kinomé ont conduit une première mission en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso en octobre 2017. Un Guide méthodologique sur le suivi des impacts environnementaux proposant six principaux indicateurs a été remis en novembre 2017.

Enfin, En 2017, CEF a consolidé la stratégie de communication du programme via le site internet¹³ et la diffusion d'une Newsletter bimensuelle. Au 31 décembre 2017, le taux d'exécution budgétaire de la composante 3 était de 16%.

2.3.4. Année 2018 – Dernière année théorique du programme Équité

Le programme Équité entrant dans sa dernière année en 2018, des réflexions ont démarré au niveau de CEF et AVSF pour envisager une suite à donner. Ainsi, une réunion portant sur un possible Équité 2 a eu lieu en janvier 2018 entre l'AFD, CEF et AVSF. Suite à cela, début 2018, CEF et AVSF ont élaboré conjointement une note conceptuelle d'un possible programme Équité 2.

→ **Troisième COPIL du programme**

Le troisième COPIL d'Équité s'est tenu à Abidjan du 7 au 10 mars 2018 en présence des principaux acteurs concernés et des cinq ATN (en tant qu'observateurs).

Ce COPIL a notamment permis de tirer un bilan de l'exécution technique et financière d'Équité en 2017. Les principales avancées et résultats ont été présentés et discutés. Le cas des difficultés rencontrées par le FTA-WAN dans la mise en œuvre des activités et le *reporting* a entre autre été discuté.

¹³ <https://www.programme-equite.org/>

Le Plan d'exécution technique et financière (PETF) pour l'année 2018 a été présenté et commenté par les membres du COPIL. Il a notamment été décidé de poursuivre les appuis aux PNCE et d'appuyer l'organisation de différents événements et conférences.

→ Composante 1 : Poursuite des projets de la facilité et finalisation attendue en fin d'année 2018

Si une partie importante des activités des projets avaient été lancées en 2017, l'année 2018 a permis de poursuivre la mise en œuvre. Au 31 décembre 2018, 100% des organisations bénéficiaires avaient perçu la deuxième tranche de financement (40%).

Les ATN ont poursuivi le suivi-évaluation en mettant à jour la plupart des outils (fiches ATN et IRI) au cours de l'année 2018. La mission d'évaluation SalvaTerra fin octobre début novembre 2018 a permis de constater sur le terrain que la plupart des projets étaient en phase finale d'exécution, voire en cours de clôture. Le RETF 2018 signale les taux d'exécution suivants au 31 décembre 2018 : 16 OP ont réalisé 90% ou plus des activités, 2 OP ont réalisé entre 70 et 80% des activités, 1 OP a réalisé seulement 40% des activités.

En mai 2018, un deuxième COSEL du FRCC a permis de sélectionner sept projets d'OP qui ont bénéficié d'un financement total de 45 607 € pour la participation à des événements commerciaux. La liste des bénéficiaires du FRCC incluant les événements auxquels ils ont participé et les montants d'appuis Équité est présenté en **Annexe 11.** → **Composante 2 : Poursuite des activités et nouvel avenant à la convention AVSF / FTA-WAN**

Sous la composante 2, diverses activités ont continué au cours de l'année, notamment en lien avec les PNCE et leurs membres. L'animateur régional WFTO a été en mesure d'effectuer plusieurs formations/sensibilisations au label WFTO en Côte d'Ivoire et au Mali notamment. ECOCERT a également été en mesure de présenter le label FFL à plusieurs dizaines d'OP à travers les PNCE de Côte d'Ivoire, du Burkina Faso et du Mali.

Équité a notamment permis à des OP certifiées CE d'assister à divers événements et conférences en lien avec les filières et le CE. Un des événements les plus marquants, est l'organisation par le RICE en octobre 2018, des premières journées nationales du CE en Côte d'Ivoire. Près de 200 personnes ont assisté à l'événement (présence notamment de l'AFD Abidjan, GIZ, MINADER, CIRAD, IRD, etc.) et une bonne couverture médiatique a permis de valoriser cette réalisation. Si quelques retards ont été signalés lors de cet événement, il apparaît qu'il a constitué un moment fort pour le RICE dans sa stratégie de promotion du CE et de plaider auprès des autorités nationales.

La convention AVSF / FTA-WAN a fait l'objet d'un nouvel avenant signé en septembre 2018 et qui portait sur un budget de 131 000 €.

En 2018, les coûts associés à la mise en œuvre de la composante (activité 2.10) dépassent les coûts engagés pour les activités elles-mêmes.

→ Composante 3 : Finalisation du suivi-évaluation des impacts environnementaux et lancement de l'évaluation finale du programme.

Le consortium TERO-Kinomé a remis un rapport en février 2018 pour présenter les situations de référence des 19 projets d'OP en matière d'environnement. Au cours de l'année, les ATN ont ensuite collecté les données relatives aux impacts environnementaux pour chaque projet d'OP. Une mission finale de TERO-Kinomé en Côte d'Ivoire a eu lieu fin 2018 et a permis de présenter les conclusions de l'étude dans un rapport final remis en décembre 2018. Ce rapport a été consulté par les évaluateurs SalvaTerra et a notamment permis d'alimenter la section du présent rapport d'évaluation relative aux impacts des projets.

Sous la composante 3, le bureau d'études SalvaTerra a été recruté en octobre pour conduire l'évaluation finale du programme Équité et l'étude de faisabilité d'un possible Équité 2.

→ Allongement du programme Équité à début 2019

Pour différentes raisons, l'AFD, CEF et AVSF ont convenu d'un allongement du programme Équité sur 2019. Cette période additionnelle devait notamment permettre de finaliser le bilan du programme et le bouclage du budget ainsi que de mener des actions de capitalisation.

2.3.5. 2019 : Bouclage du programme et capitalisation des résultats

Le programme a bénéficié d'une extension de 8,5 mois jusqu'au 12 septembre 2019. Les principales activités réalisées sont les suivantes :

- A1.2. Partage des principaux résultats de l'évaluation finale externe et de l'étude de faisabilité d'Équité II (COFIL, AFD Abidjan, 4 PNCE, etc.). Atelier en février 2019.
- A1.5. Décaissement des dernières tranches de la facilité et réallocation de fonds à certaines activités pour cinq OP (COOPAKE, TON, COPRAKAZAN, CAMAYE, SCEB).
- A1.7. Analyse finale consolidée des résultats et impacts de la facilité au niveau des OP et réalisation de fiches de capitalisation (en lien avec le dispositif de suivi-évaluation de la composante 3).
- A2.1. Poursuite des appuis aux PNCE. Appui à l'organisation de journées nationales de promotion du CE au Ghana par le FTGN. Organisation des ateliers nationaux de restitution des activités de la PNCE-B (Burkina) et du FTGN (Ghana).
- A2.2. Poursuite des renforcements de capacités du FTA-WAN. Appuis à la réunion des instances du FTA-WAN (mars 2019), et organisation d'une réunion d'information sur le revenu de survie (février 2019).
- A2.7. Co-financement additionnel de 5 mois du poste de représentant de WFTO basé à Ouagadougou pour l'accompagnement de 5 OP en cours de certification WFTO.
- A2.8. Organisation d'un atelier d'échange entre PNCE pour le renforcement de leurs capacités, de leurs stratégies et des bonnes pratiques (février 2019).
- A3.2. Organisation d'un séminaire sur les débouchés rémunérateurs et la consommation durable au Sud : Quels enjeux et défis pour l'Afrique de l'Ouest ? (février 2019).
- A3.3. Audit financier de fin de programme et complément de financement pour un avenant sur la faisabilité d'Équité II.

Au 12 septembre 2019, le taux d'exécution budgétaire du programme dans son ensemble était de 100%.

3. Performance du programme Équité

3.1. Pertinence

3.1.1. Pertinence globale du programme

Evaluation de la pertinence globale :



Le programme Équité s'intègre dans un contexte international marqué par une croissance forte et une diversification des ventes de produits CE en Europe et en Amérique du Nord (FT-I, 2018 ; CEF, 2018). Ce contexte favorable offre des opportunités pour les principales filières d'exportations de produits CE en Afrique de l'Ouest, notamment le cacao, le karité, les fruits, l'anacarde et l'artisanat.

Le programme se justifie pleinement par rapport à la dynamique positive d'augmentation du nombre d'OP certifiées CE en Afrique de l'Ouest mais aussi par rapport aux problématiques techniques, financières, organisationnelles et de gouvernance rencontrées par ces dernières. La question de l'accès à des marchés pour les OP certifiées CE est cruciale, les solutions à apporter étant multiples et devant intégrer en premier lieu différentes formes d'appuis et de renforcements de capacités.

Les questions de représentation des OP certifiées CE à des niveaux nationaux apparaissent également stratégiques pour l'avenir, notamment pour porter des initiatives et des messages communs (plaidoyer), pour mutualiser des services et des savoirs, pour améliorer leur visibilité et la reconnaissance du CE, etc. Le programme Équité répond donc à cet enjeu de manière tout à fait pertinente en appuyant la structuration de PNCE et en leur permettant de conduire des activités d'intérêt commun pour leurs OP membres.

Les OP certifiées sont de plus en plus nombreuses sur les quatre principaux labels de CE que sont FT, FFL (ECOCERT), WFTO et dans une moindre mesure SPP. Certaines rencontrent encore des difficultés à répondre à toutes les exigences des standards, d'autres éprouvent des difficultés dans l'organisation et la bonne gestion des fonds liés aux primes de développement, d'autres encore sont sollicitées par leurs acheteurs pour changer de certification, etc. Le programme Équité, avec son approche multi-labels, répond de manière pertinente à un certain nombre des problématiques existantes pour les labels et les OP.

Enfin, les crises environnementales à l'échelle mondiale (biodiversité, changements climatiques, etc.) posent des défis majeurs au secteur agricole. L'Afrique de l'Ouest fait face à des hausses de températures, des régimes pluviométriques irréguliers et des événements extrêmes de plus en plus fréquents, ce qui impacte ou pourrait impacter négativement certaines filières agricoles (IFPRI, 2017¹⁴). Des changements de pratiques agricoles sont essentiels pour permettre aux producteurs de s'adapter et d'améliorer leur résilience face aux impacts des CC.

Mais les dynamiques de croissance de certaines filières agricoles pèsent également lourdement sur les ressources naturelles de la région, le cas du cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana étant le plus emblématique. Plusieurs rapports ont en effet documenté le lien entre cette filière internationalisée et la déforestation dans des aires protégées (Mighty Earth, 2017). A l'échelle internationale, cette question du lien entre grandes commodités agricoles et déforestation tend aussi à devenir centrale dans les politiques de Responsabilité sociale et environnementale (RSE) des grands groupes agroalimentaires. Ces derniers traduisent ensuite leurs engagements en exigences de traçabilité et de durabilité au niveau de leurs fournisseurs.

Le programme défend l'idée que le CE peut être un outil, un levier favorable à la transition agro-écologique. Cette approche apporte des pistes de réflexion pertinentes aux problématiques environnementales complexes des filières ouest-africaines. Les OP certifiées et leurs producteurs sont les premiers concernés par les impacts des CC mais aussi par les enjeux de production durable des produits certifiés. L'approche proposée par Équité de financer des projets pilotes intégrant une dimension environnementale, de promotion des pratiques agroécologiques et/ou de protection de la biodiversité est donc jugée très pertinente.

¹⁴ IFPRI. 2017. L'agriculture Ouest-Africaine et le changement climatique. Monographie de recherche. USA, Washington, 408 p.

3.1.2. Pertinence des trois composantes du programme et de leur complémentarité

Évaluation de la pertinence des composantes d'activités et de leur complémentarité :



Le programme Équité présente trois composantes d'activités jugées globalement pertinentes et complémentaires pour répondre aux principales problématiques mises en évidence dans le diagnostic et pour contribuer à l'objectif global du programme :

- La **composante 1** vise à répondre aux besoins des OP de niveau 1 et 2 certifiées CE en termes d'appui à la structuration et au renforcement de capacités. Le financement de projets de deux ans par Équité permet d'apporter des appuis en ce sens aux OP bénéficiaires mais aussi de tester des innovations agroécologiques de terrain et des techniques/technologies de transformation.
- La **composante 2** vient en complément de la première pour assurer une cohérence d'ensemble des interventions d'Équité à travers des appuis et renforcements institutionnels et techniques des réseaux de commerce équitable, en particulier au niveau national avec les PNCE, régional avec le FTA-WAN, mais aussi plus largement avec les labels de CE, l'organisation d'événements et de visites d'échanges avec les PNCE et les OP, etc.
- La **composante 3** est gérée directement par CEF (et l'AFD pour la contractualisation d'expertise externe). Elle vise à compléter les deux premières composantes en mettant en place un dispositif de suivi-évaluation des impacts environnementaux des projets d'OP. Cette composante permet aussi de financer des études (CE Sud-Sud) et des activités de capitalisation et de communication.

→ Pertinence de la composante 1

L'outil « facilité » a permis à 19 OP et 3 PNCE d'élaborer des projets de manière participative en associant à minima plusieurs élus du bureau et des salariés (parfois même au-delà) aux réflexions et à la formulation du projet (Com Pers. représentants des OP rencontrées, octobre-novembre 2018). Au stade des notes conceptuelles, les appuis apportés par des consultants payés par Équité se sont avérés positifs puisqu'ils ont permis à 75% des OP bénéficiaires de ces appuis d'être éligibles pour la rédaction de propositions complètes (contre 25% de réussite pour les OP non appuyées). Au stade de l'élaboration des propositions complètes les ATN Équité ont aussi appuyé plusieurs OP sur le plan technique afin de les aider à améliorer leurs projets (Com. Pers. ATN Équité, octobre-novembre 2018).

L'approche mise en place est jugée pertinente puisqu'elle a permis de sélectionner de manière objective et structurée (via les 4 COSEL), 22 projets cohérents et en ligne avec les priorités d'Équité dans cinq pays et sur cinq filières. Ces projets ont été financés par étapes (deux tranches de 40% en préfinancement et une dernière de 20% en remboursement), et ont bénéficié d'un suivi et d'un accompagnement de qualité par les ATN et le RP Équité. Bien que le temps disponible pour l'exécution des projets (moins de 2 ans) ait été court, les résultats encourageants obtenus par la plupart des OP et PNCE confirme la pertinence des projets et des modalités de suivi et d'accompagnement de ces derniers par l'équipe Équité.

La principale limite de cette composante 1 semble être de n'avoir en pratique pas assez priorisé les actions de développement de « l'accès aux marchés » et de « l'accès aux (pré)financements » dans les projets d'OP financés. En effet, bien que l'accès au marché ait été explicitement cité dans l'Appel à projet de la facilité, la plupart des 19 projets retenus n'intégraient que peu d'activités directement orientées en ce sens alors même que ces dernières considèrent ces deux points comme des priorités.

La création du Fond de renforcement de capacités commerciales (FRCC) début 2017, avec un reliquat de budget de la facilité (75 000 €), montre que cette problématique a été comprise et partiellement prise en compte. Le FRCC s'est avéré globalement pertinent sur la question de l'accès aux marchés puisqu'il a permis à 12 OP de participer à des événements commerciaux avec des résultats mitigés mais tout de mêmes positifs pour plusieurs bénéficiaires (signatures de contrats pour ABOCFA, Trade AID, etc.).

→ Pertinence de la composante 2

Elle se décompose en quatre principaux blocs d'activités : i) appuis aux PNCE (act. 2.1), ii) renforcements de capacités du FTA-WAN (act. 2.2), iii) activités relatives à la révision et à la diffusion des cahiers des charges des labels CE (act. 2.3 à 2.7), et iv) appuis aux PNCE et à leurs membres pour la participation à des conférences nationales et des salons, des rencontres et échanges avec d'autres réseaux (act. 2.8).

De manière rétrospective, il apparaît que les activités 2.1 et 2.8 ont été les plus pertinentes pour répondre aux besoins de consolidation et de dynamisation des PNCE dans les pays cibles et renforcer les dynamiques inter-acteurs sur le CE en Afrique de l'Ouest. L'activité 2.2 de renforcement de capacités du

FTA-WAN s'est avérée moins pertinente puisque ce dernier n'a joué qu'un rôle limité dans le programme et n'a jamais exprimé de besoins clairs en matière de renforcements de capacités (en dehors du financement d'un poste d'ATN et du co-financement de salaires).

Enfin, si Équité a permis au RICE et à différentes OP certifiées FT de participer aux consultations de FT-I sur la révision de son standard cacao (A2.4), les principales activités en lien avec les labels ont été d'associer ces derniers au COFIL et à différents événements, de cofinancer des journées d'information sur le label FFL et d'appuyer la création d'un poste à temps partiel de chargé de mission pour WFTO en Afrique de l'Ouest. Le travail réalisé avec les labels de CE est très pertinent mais aurait certainement pu être mieux planifié et anticipé sur la durée du programme (décisions prises au cours des COFIL n° 2 et 3).

→ **Pertinence de la composante 3**

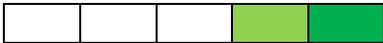
Elle se décompose en quatre principales activités dont trois très pertinentes et une qui n'a finalement pas été conduite à son terme. Pour assurer un suivi et une évaluation des impacts environnementaux des projets (act. 3.1), la prestation confiée au consortium TERO-Kinomé est pertinente tout comme l'est le dispositif proposé. On peut toutefois regretter que cet outil ait été élaboré après les autres outils de suivi-évaluation et donc été insuffisamment articulé avec ces derniers. De plus, la portée de ses résultats reste limitée par le temps très court de suivi (15 mois) qui a permis d'évaluer plutôt des résultats que de réels impacts.

Les audits financiers et la présente évaluation du programme (A3.3) sont pertinents pour ce type de programme. Si initialement le budget de l'A3.4 ne permettait pas une communication et une capitalisation ambitieuse, des ajustements budgétaires ont permis de mettre en ligne un site internet et d'élaborer/diffuser des Newsletter, ce qui est positif et pertinent pour la visibilité d'Équité et la capitalisation des réalisations.

L'étude initialement prévue sur le potentiel de développement du CE Sud-Sud (act. 3.2) n'a finalement jamais été réalisée en intégralité pour des raisons de priorisation. Une courte pré-étude a été réalisée par des étudiants mais cette dernière n'apporte que peu d'éléments pertinents sur le contexte ouest africain. Finalement, une décision a été prise de réorienter les fonds disponibles sur un atelier à organiser en février 2019 sur la consommation responsable dans les pays du Sud.

3.1.3. Pertinence des pays et filières principales d'intervention du programme

Evaluation de la pertinence des pays et filières principales :



D'après le mapping des OP certifiées CE en Afrique de l'Ouest présenté dans l'étude de faisabilité d'Équité en 2012 (Oréade Brèche, 2012), les cinq pays retenus pour le programme représentaient 102 OP sur 121 OP certifiées CE au total dans la région (dans 11 pays), soit 84 % du total. Pour les OP certifiées CE par filières, le total était estimé à 144 certifications filières réparties sur 14 types de filières (certaines OP étant certifiées sur plus d'une filière). Les cinq filières principales ciblées par Équité représentaient 114 OP en Afrique de l'Ouest, soit 79% du total.

En croisant les données sur les cinq pays et les cinq filières principales ciblés par Équité, on atteint 103 OP en 2012 sur un total potentiel de 144, soit 72%. Les tendances actuelles d'augmentation du nombre d'OP certifiées CE sur ces filières (notamment cacao) confirment la pertinence du choix réalisé pour Équité.

Au regard des contraintes budgétaires (3,9 M€) et de temps (3 ans) mais aussi en considérant les contraintes liées à la coordination générale et aux RH pour un tel programme, le ciblage des pays et des filières principales d'Équité est jugé tout à fait pertinent. Les principales filières de CE de la région sont représentées sans pour autant avoir exclu les autres puisque l'Appel à projets mentionnait aussi l'éligibilité de : « *filières dites « innovantes » comme le fonio, le sésame, le moringa ou autres* ». Le choix des filières a également pris en considération une bonne représentation de la diversité des labels CE. Le fait d'intégrer l'artisanat a permis d'inclure des OP certifiées WFTO.

Concernant le choix des pays cibles, trois des cinq pays prioritaires sont très pertinents du simple fait qu'ils présentaient un nombre plus élevé d'OP certifiées CE que les autres. Il s'agit de la Côte d'Ivoire (53 OP en 2012), du Ghana (20 OP en 2012) et du Burkina Faso (21 OP en 2012), qui par ailleurs étaient les seuls pays à avoir des PNCE (plus ou moins actives) avec le RICE, la PNCE-B et le FTGN.

Pour le Mali (6 OP en 2012) et le Togo (2 OP en 2012), le choix de les intégrer plutôt que le Bénin (6 OP) ou le Sénégal (4 OP) apparaît moins évident. Mais ce choix s'est avéré pertinent puisque le Mali a bénéficié d'appuis importants avec cinq OP bénéficiaires et la mise en place du CCEM. Le choix du Togo est plus discutable puisqu'une seule OP cacao a été appuyée et qu'aucune dynamique de PNCE n'a été en place. L'Appel à projets était aussi ouvert aux OP d'artisanat du Sénégal mais aucune n'a finalement répondu.

Plus largement, le scope géographique d'Équité a permis d'avoir une bonne diversité de contextes agro-climatiques, avec des zones humides favorables à la production de cacao et de certains fruits (ananas, oranges) et d'autres zones au climat plus aride, favorable au karité, à l'anacarde et à la mangue. Concernant le potentiel des filières CE pour répondre aux défis de la pauvreté en milieu rural, les perspectives de marché et le potentiel de création de revenus pour les producteurs est bien réel et justifie les appuis.

En conclusion, nous considérons que le ciblage des pays et des filières était bien pertinent.

3.1.4. Pertinence du montage institutionnel du programme

Evaluation de la pertinence du montage institutionnel :



L'instruction du programme a été longue et complexe (2012-2015). Elle a notamment conduit à un changement de montage institutionnel par rapport à ce qui avait été initialement envisagé. La pertinence du montage institutionnel d'Équité est donc à évaluer en considérant l'historique d'instruction et les évolutions qui ont eu lieu au cours de la mise en œuvre du programme.

→ Un binôme CEF-AVSF très pertinent

La désignation de CEF comme maître d'ouvrage s'est avérée très pertinente. Elle a donné satisfaction aux bailleurs, aux principaux labels de CE mais aussi à la maîtrise d'œuvre assurée par AVSF. CEF est engagé dans la défense et la promotion du CE en France depuis 1997. De par son statut associatif et son caractère multi-label sur le CE, son expérience, ses objectifs et ses missions, CEF apparaît bien comme un maître d'ouvrage pertinent pour Équité. De plus, CEF était indirectement associé à Équité dès 2011 puisque c'est son ancien Président (Georges DANDLAU) qui a initié l'idée d'un programme Équité.

En 2015, le groupement AVSF / FTA-WAN a été identifié comme maîtrise d'ouvrage déléguée pour pour la maîtrise d'œuvre des composantes 1 et 2 du programme Équité. AVSF, en tant que Chef de fil du groupement, était l'unique responsable vis-à-vis de CEF et seul signataire de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. Au regard de l'expérience et de l'ancrage terrain d'AVSF dans la région et dans les pays cibles, aussi bien en terme de renforcement de capacités d'OP agricoles, d'appui au développement de filières agricoles (AVSF, 2009) et de connaissance du contexte et des problématiques du CE en Afrique de l'Ouest (AVSF, 2011), ce choix apparaît tout à fait pertinent.

Le montage institutionnel CEF-AVSF s'est avéré très pertinent puisque les deux structures ont fait preuve d'une excellente complémentarité et ont entretenu des relations positives à tous les stades du programme. La coordination CEF-AVSF s'est faite par des échanges Skype et mail très réguliers (plusieurs fois par semaine) entre la chargée de projet Équité CEF à Paris (E. DUROCHAT) et le RP AVSF basé à Abidjan (C. BOSCHER). La Déléguée générale de CEF (J. STOLL) et la Directrice technique d'AVSF (B. GUITTARD) ont aussi contribué à assurer un bon suivi et un pilotage du programme.

→ Une co-maîtrise d'œuvre FTA-WAN problématique

La position du FTA-WAN dans ce montage institutionnel s'est avérée beaucoup moins pertinente et source de complications et de retards. Après des difficultés liées notamment à des changements de gouvernance et de responsabilités au sein du FTA-WAN, une convention de partenariat AVSF / FTA-WAN a été signée le 15 août 2016, soit plus de 8 mois après le démarrage du programme. Cette première convention définissait les rôles et responsabilités des signataires pendant un an et prévoyait le versement de 170 000 € à FTA-WAN pour l'exécution d'activités sous sa responsabilité, en particulier sous la composante 2.

Cet accord a posé divers problèmes puisque le FTA-WAN initialement en charge des appuis aux quatre PNCE n'a pas été en mesure de remplir son rôle et a pris du retard sur les activités. Ceci s'explique en partie par une décision stratégique du FTA-WAN en 2016 de retirer ses agents (BDA) au Burkina Faso, Mali et Togo et donc que les ATN de trois des quatre pays étaient finalement sous la responsabilité du RP AVSF. Un avenant annuel à la convention a été signé en juillet 2017 (92 000 €). Il a permis de réajuster certains points, en particulier sur la gestion financière des activités d'appuis aux PNCE et groupes produits (multi-labels) en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Mali. Ces aspects ont été confiés à AVSF tandis que FTA-WAN conservait la gestion des appuis au FTGN et le suivi des OP bénéficiaires au Ghana.

Un deuxième avenant de 131 000 € a été signé entre AVSF et FTA-WAN en septembre 2018. L'essentiel de ce budget (107 300 €) s'inscrit dans l'A2.2 de renforcement de capacités du FTA-WAN dont le budget n'avait été utilisé qu'à 34% pendant les deux premières années. Les activités financées sont plutôt liées à des coûts de fonctionnement et missions du FTA-WAN qu'à de réels renforcements de capacités.

En résumé, en analysant les contributions de FTA-WAN et sa gestion des activités Équité y compris le *reporting* et en intégrant les éléments collectés lors de la mission sur la qualité de la relation de travail entre AVSF et FTA-WAN, nous considérons qu'il n'a pas été pleinement pertinent d'associer FTA-WAN en tant que co-maîtrise d'ouvrage déléguée du programme. Si les compétences et le réseau du FTA-WAN sur le CE ne sont pas à remettre en question, sa participation à Équité n'a finalement pas apporté satisfaction aux principaux acteurs que sont CEF et AVSF dans le cadre du montage institutionnel prévu. Il convient cependant de nuancer et contextualiser ce bilan globalement assez « négatif » en signalant les points suivants :

- En 2015, FT-I a transféré les services d'appui aux coopératives FT aux trois réseaux de producteurs, dont Fairtrade Africa. Le FTA-WAN a donc assumé début 2016 cette phase de transition, le recrutement de l'équipe et la mise en place d'une nouvelle stratégie. Il est donc évident que FTA-WAN n'était pas forcément en capacité de réaliser des activités de renforcement de PNCE, qui n'étaient pas une priorité dans son large plan d'action.
- Cependant, FTA-WAN a recruté une ATN au Ghana et la collaboration avec cette ATN a été très satisfaisante jusqu'à sa démission en mars 2018.
- Le FTA-WAN a également été fortement impliqué dans l'appui aux OP pour participer à la facilité du programme Équité (diffusion de l'information, appui à la rédaction des notes conceptuelles).

3.2. Cohérence interne

3.2.1. Cohérence du pilotage du programme

Évaluation de la cohérence du pilotage du programme :



Le programme Équité a fait l'objet d'un pilotage classique via, en particulier, l'organisation annuelle d'un COPIL multi-acteurs. Quatre COPIL se sont tenus en avril 2016, février 2017 et mars 2018 ainsi qu'un COPIL de clôture début 2019.

Si la composition du COPIL a légèrement variée en fonction des disponibilités des personnes concernées, celle-ci est jugée cohérente. Les COPIL associaient généralement : un représentant de l'AFD, un ou deux représentants de CEF, le RP Équité AVSF, le coordinateur régional FTA-WAN et, un ou deux représentants de chacun des principaux labels de CE en Afrique (FT, ECOCERT et WFTO). La décision d'inviter les ATN à assister aux COPIL comme observateurs est jugé très cohérente pour leur permettre à la fois d'apporter des précisions et d'acquérir une vision d'ensemble du programme.

Un des principaux points positifs du COPIL Équité est d'avoir pu réunir ensemble des représentants de différents labels concurrents pour échanger sur leurs activités respectives, participer à des discussions thématiques sur le CE et contribuer au pilotage stratégique d'Équité.

Bien que le pilotage du programme ait globalement donné satisfaction aux acteurs, on peut souligner qu'il aurait été intéressant pour plus de diversité et de représentation des producteurs, de convier un ou deux représentants des OP d'Afrique de l'Ouest, par exemple via le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA).

Les différents COPIL ont permis de discuter des orientations stratégiques du programme et de faire des propositions collectives sur certaines activités clés (validées par la suite par l'AFD et le FFEM). L'une des plus importantes est d'avoir proposé en avril 2016 un budget de 250 000 € sur la facilité pour financer des projets de PNCE. Cette proposition s'est avérée très importante puisqu'elle a permis d'augmenter le budget pour les PNCE et donc de les renforcer et de les dynamiser de manière plus significative.

D'autres propositions cohérentes ont été prises au cours des COPIL suivants (**cf. section 2.3 supra**). Elles ont toujours fait l'objet d'un Avis de non-objection (ANO) de l'AFD et du FFEM. De manière générale, l'excellente coordination entre AFD, CEF et AVSF a permis un pilotage cohérent et efficace du programme.

3.2.2. Cohérence du cadre logique du programme

Évaluation de la cohérence du cadre logique du programme :



Chose surprenante pour un tel programme de 3,9 M€, aucun cadre logique global permettant un suivi-évaluation rigoureux des actions, résultats et effets n'est présenté dans les documents du programme.

La seule ébauche de cadre logique disponible remonte à l'étude de faisabilité d'Oréade Brèche (2012). Pour les trois composantes d'activités, ce « brouillon » de cadre logique présente 10 blocs de « réalisations attendues » liés à 8 « effets attendus », eux même liés aux 4 OS du programme. Mais ces propositions ne constituent en aucun cas un cadre logique opérationnel permettant le suivi-évaluation du programme.

L'étude de faisabilité mentionnait à juste titre les éléments suivants : « *il serait opportun de reformuler l'objectif 3 qui mériterait d'être élargi.* » et « *Nous recommandons donc que le cadre logique du projet soit reconstruit avec le FTA et le FTA-WAN et révisé s'il y a lieu.* »

Finalement, le cadre logique n'a pas été reconstruit au démarrage du programme. Cela constitue l'un des principaux points négatifs relevés pendant cette évaluation. En effet, avec un cadre logique non finalisé et pas opérationnel, il a été difficile d'évaluer l'atteinte des objectifs et résultats puisque ces derniers n'étaient pas clairement définis au préalable. De plus, la formulation des OS du programme n'étant pas jugé très satisfaisante (en particulier OS2 et OS3), il a été compliqué d'évaluer l'atteinte générale de ces derniers à partir de l'analyse des activités conduites.

Cependant, la planification puis la vérification de la mise en œuvre des actions prévues s'est faite notamment à travers l'établissement d'un PETF annuel au cours des différents COPIL du programme. Une ébauche de cadre logique (appelée Grille d'extraction de résultats et d'effets) a toutefois été élaborée à postériori par le RP AVSF d'Équité. Il s'est notamment basé sur les outils de suivi-évaluation des projets d'OP et PNCE, à savoir le Système de suivi-évaluation (SYSE) et l'IRI. Au moment de la mission d'évaluation du programme, ce document était toutefois encore incomplet et n'avait pas été consolidé de manière synthétique. Il l'a ensuite été en 2019 pour la clôture du programme.

Les six indicateurs d'effets et 8 indicateurs de résultats de cette grille d'extraction sont présentés en **Annexe 4**. Ces derniers permettent effectivement de suivre l'atteinte d'une partie des résultats et effets du programme. Mais les indicateurs présentés dans cette grille ne sont pas explicitement liés à des activités spécifiques des composantes et aucun lien direct n'est fait avec les OS du programme. De plus, la grille ayant été élaborée à postériori, les valeurs cibles des indicateurs ont pu être adaptées.

3.2.3. Cohérence du mode opératoire et ressources humaines du programme

Evaluation de la cohérence du mode opératoire et RH du programme:



Le mode opératoire choisi est globalement cohérent pour mener à bien les activités prévues et en particulier le financement et le suivi de 19 projets d'OP et 3 projets de PNCE dans cinq pays en moins de trois ans.

L'outil « facilité » de la composante 1 (y compris le dispositif de COSEL) a dans l'ensemble donné satisfaction sur le plan de la participation pour l'élaboration des projets, de la sélection, de la mise en œuvre et du suivi de ces derniers. De la même manière, la collaboration étroite entre AVSF, les PNCE et les labels pour l'organisation et la mise en œuvre d'activités sous la composante 2 a également bien fonctionné.

Le dispositif prévu avec FTA-WAN pour la mise en œuvre des appuis aux PNCE dans quatre pays n'a toutefois pas donné satisfaction. Si le maintien de la responsabilité du FTA-WAN pour la coordination et le suivi des actions au Ghana semble cohérent, les problèmes de RH non solutionnés (démission de l'ATN Ghana en mars 2018, l'incapacité du coordinateur régional à se mobiliser) ont rendu la situation complexe.

Sous la composante 3, le mode opératoire pour l'élaboration d'un dispositif de suivi des impacts environnementaux et la collecte de données est jugé cohérent. Ce dernier aurait toutefois mérité d'être d'avantage mis en cohérence avec les autres outils de suivi-évaluation utilisés par les ATN et les OP.

En termes de RH du programme, les résultats obtenus, l'engagement des salariés de l'équipe Équité et leur niveau de compétences tendent à démontrer une bonne cohérence d'ensemble du dispositif. Le mode de monitoring du RP a donné satisfaction. Ce dernier tenait notamment des réunions Skype mensuelles avec chaque ATN en complément d'une programmation de travail et d'un reporting mensuel des ATN.

Il faut signaler que l'équipe d'ATN déclare avoir régulièrement travaillé les week-ends et jusqu'à 10 heures par jours pour appuyer les OP, conduire leurs différentes activités et tenir leurs obligations de *reporting*. Si ce point doit alerter, il est difficile de porter un jugement catégorique sur le bon dimensionnement de l'équipe et sur la capacité des ATN à remplir leurs fonctions. Les résultats obtenus sont globalement très positifs.

L'équipe Équité a connu quelques ajustements permettant de s'adapter aux évolutions de contexte. Il s'agit en particulier du non renouvellement du poste d'ATN Togo en 2017, la création d'un deuxième poste d'ATN

au Burkina Faso ou encore le recrutement d'un stagiaire assistant administratif en 2017 (qui a été confirmé ensuite). La principale déception en termes de RH est la démission de l'ATN Ghana en mars 2018 pour des raisons personnelles, celle-ci n'ayant toujours pas été remplacée par le FTA-WAN en novembre 2018. L'expertise externe sur le programme Équité a été assez limitée avec principalement : i) quelques missions d'appui de personnels CEF (Marc DUFUMIER en 2016) et AVSF (mission de formation au plaidoyer en 2017, mission en 2017 d'un expert cacao pour le calcul des coûts de production, etc.), ii) le recrutement ponctuel d'une quinzaine de consultants individuels en 2016 (4-5 jours par prestation) pour l'appui à l'élaboration de 24 notes conceptuelles d'OP, iii) le recrutement ponctuel d'experts en appui aux COSEL pour l'analyse des notes conceptuelles et des propositions complètes. Il faut aussi ajouter : iv) le recrutement du consortium TERO-Kinomé fin 2017 pour une durée de 15 mois, v) le recrutement d'un cabinet d'audit financier (SOFIDEEC), et vi) celui de SalvaTerra pour la réalisation de l'évaluation finale.

Au niveau de certains projets d'OP et de PNCE, des partenariats avec des ONG et/ou des universités (recherche-action) et des recrutements de consultants ont été réalisés pour répondre aux besoins d'expertise, notamment de formation. La plupart des OP et PNCE sont satisfaites des formations reçues dans ce cadre. Les ATN confirment également la bonne qualité d'ensemble des prestations externes.

Cependant, à plusieurs reprises, certaines OP et PNCE (RICE, PNCE-B, FTGN) ont déclaré que les budgets prévus dans les projets pour des prestations externes avaient été sous-évalués par rapport au coût réel des prestations dans le pays (notamment pour les formations). En conséquence, certains budgets ont dû être réalloués pour permettre les contractualisations nécessaires à la mise en œuvre d'activités. Les analyses techniques et budgétaires ont été menées par le RP et les ATN avant validation par le RP, avec une bonne réactivité d'ensemble de l'équipe.

3.2.4. Cohérence du dispositif suivi-évaluation du programme

Évaluation de la cohérence du dispositif de suivi-évaluation du programme :



Le dispositif de suivi-évaluation du programme Équité est principalement ciblé sur la composante 1 (projets de la facilité) et s'articule autour de quatre principaux outils complémentaires :

- **Les fiches SYSE (fiches ATN)** remplies et mises à jour par les ATN en lien avec les OP et PNCE : 10 à 15 indicateurs d'effets et de résultats variables selon les projets (basés sur le dispositif habituel de suivi-évaluation des projets AVSF). Ces indicateurs sont suivis à partir d'une situation de référence établie par chaque ATN au démarrage des projets (début 2017).
- **Les matrices IRI** remplies et mises à jour par les ATN en lien avec les OP et PNCE : six composantes d'évaluation institutionnelle intégrant à la fois des éléments qualitatifs et quantitatifs suivis à partir d'une situation de référence établie au démarrage des projets (début 2017).
- **Les fiches de suivi-évaluation des impacts environnementaux** issues du travail de TERO-Kinomé et pour lesquelles des indicateurs ont été priorisés par pays et par projet d'OP (TERO-Kinomé, 2017¹⁵). Les situations de références fin 2016-début 2017 (avant projets) ont été établies en lien étroit avec les ATN (TERO-Kinomé, 2018¹⁶), puis des suivis intermédiaires (fin 2017) et finaux (fin 2018) ont été réalisés par les ATN en lien avec des responsables au sein des OP.
- Des **dispositifs de recherche-action** intégrés à certains projets d'OP et de PNCE en partenariat avec des universités locales : trois projets en Côte d'Ivoire avec l'université de Daloa (analyse des effets du compost et de la fiente de volaille sur le rendement du cacao), un projet en Côte d'Ivoire avec une doctorante du CIRAD (performance des SAF, du point de vue de la résilience et de la productivité), un projet au Burkina Faso (performances technico-économiques des dispositifs de réduction de la consommation de bois et de valorisation en biomasse-énergie).

Dans l'ensemble, les outils utilisés pour le suivi-évaluation sont jugés pertinents et assez cohérents entre eux. L'approche d'AVSF pour le suivi de ses projets de développement se caractérise notamment par le

¹⁵ TERO-Kinomé. 2017. Conception d'une méthode de Suivi-Évaluation des impacts environnementaux générés par 19 projets portés par des organisations de producteurs soutenues dans le cadre du programme EQUITE. Guide méthodologique sur le suivi des impacts environnementaux. France, novembre 2017, 34 p.

¹⁶ TERO-Kinomé. 2018. Conception d'une méthode de Suivi-Évaluation des impacts environnementaux générés par 19 projets portés par des organisations de producteurs soutenues dans le cadre du programme EQUITE. Situation de référence pour le suivi des impacts environnementaux. France, février 2018, 39 p.

SYSE (fiches ATN) et l'IRI qui sont tous les deux de bons outils, bien adaptés aux contextes des OP en Afrique et qui ont déjà fait leurs preuves.

Toutefois, au regard du nombre élevé et de la diversité des projets appuyés par Equité et de la lourde charge de travail des ATN pour l'accompagnement à la mise en œuvre des projets, il apparaît que le suivi-évaluation n'a dans certains cas pas pu être réalisé dans les temps ou comporte des imprécisions et manques d'informations. En novembre 2018, ces outils de suivi n'étaient pas tous à jour pour tous les projets. Ils ont toutefois fait l'objet de mises à jour jugées satisfaisantes fin 2018 et début 2019.

Concernant le dispositif de suivi-évaluation des impacts environnementaux des projets, ce dernier est tout à fait cohérent bien que le pas de temps entre la mise en place du dispositif et le relevé des derniers résultats ait été trop court pour mesurer de réels impacts. Ce dispositif apporte des éclairages sur les dynamiques environnementales liées aux projets et quelques résultats préliminaires mais ne permet pas dans la plupart des cas de mesurer de réels impacts environnementaux (il faudrait pour cela poursuivre le suivi sur au moins 4-5 ans). Il faut ajouter que ce dispositif n'a pas été pleinement mis en cohérence avec les fiches ATN puisqu'il a été mis en place plus tardivement (début 2018). Il aurait certainement été judicieux d'intégrer les indicateurs de suivi des impacts environnementaux dans les sections correspondantes des fiches ATN.

Enfin, si les approches des dispositifs de recherche-action étaient généralement cohérentes, la mise en œuvre de ces derniers s'est souvent avérée complexe (problèmes de logistique et de coûts, faible présence des chercheurs sur le terrain, niveau de compétence des techniciens responsabilisés) et surtout limité par le temps bien trop court des projets pour mesurer de réels effets. Si l'université de Daloa semble avoir donné satisfaction (rapport final en fin 2018), ce n'est pas le cas de la doctorante du CIRAD qui n'a pas intégré de parcelles témoins à son dispositif de recherche-action sur les SAF avec la coopérative de cacao CAMAYE et qui a finalement abandonné le projet en cours de route.

3.3. Cohérence externe

3.3.1. Coordination avec les politiques nationales et initiatives des principaux autres bailleurs

Évaluation de la coordination avec les politiques nationales et initiatives autres bailleurs :



En Afrique de l'Ouest, au sein des cinq pays ciblés par Equité, aucun gouvernement n'a explicitement priorisé le CE dans ses documents cadres et stratégiques. Toutefois, à l'occasion de différents événements organisés par Equité, des représentants de Ministères (agriculture, environnement) ont exprimé leur intérêt pour le CE et leur soutien au programme Equité. Par la suite, l'équipe Equité et en particulier les ATN ont établi et maintenu de bonnes relations avec plusieurs Ministères clés à travers des rencontres, des invitations aux événements, des visites de terrain, etc. (cf. **section 3.3.2 infra**).

De manière plus générale, l'objectif globale du programme Equité de « *lutter contre la pauvreté, renforcer l'agriculture familiale (...) le développement des filières équitables et durables* » et les actions mises en œuvre sont cohérentes avec plusieurs Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, notamment réduire la pauvreté (ODD1), promouvoir la sécurité alimentaire (ODD 2), réduire les inégalités de genre (ODD 5), changer les modes de production et de consommation (ODD 12) et préserver la biodiversité et l'environnement (ODD 13 et 15).

Dans chacun des principaux pays, Equité s'articule globalement bien avec les principales stratégies, documents cadres nationaux et approches générales en cours et/ou en préparation :

- En Côte d'Ivoire : Programme national d'investissement agricole de deuxième génération 2018 – 2025 (PNIA II), Programme quantité-qualité-croissance 2014-2023 (2QC) du CCC, etc.
- Au Ghana : Programme *Planting for Food and Jobs* (PFJ), *National Tree Crops Development Program* (NTCDP), Food and Agriculture Sector Development Policy (FASDEP II), Medium-Term Agricultural Sector Investment Plan (METASIP), etc.
- Au Burkina Faso : Politiques agricoles et environnementales actuelle du gouvernement burkinabè, stratégie nationale du Ministère de la femme, missions et filières prioritaires (mangue, anacarde, sésame) par la Direction de la veille et de la promotion économique des filières agricoles du Ministère de l'agriculture, implantation de l'acte unique de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), etc.

- Au Mali : Approche du Ministère de l'agriculture sur « l'agriculture résiliente et profitable, avec augmentation des rendements par intensification agricole », collaborations de la Direction nationale des eaux et forêts (DNEF) du Ministère de l'environnement avec des OP sur l'agroécologie, les systèmes anti-érosifs et pour l'aménagement de parcs à karité, etc.

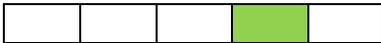
En ce qui concerne les initiatives des autres principaux bailleurs, il n'a pas été possible dans les délais de la mission de réaliser une cartographie exhaustive des initiatives et projets existants dans chaque pays. De manière générale, l'équipe AVSF Équité a eu peu de relations directes avec les autres grands bailleurs mais aucun conflit ou chevauchement d'activités n'a été recensé. Il convient de signaler qu'en amont des COSEL, le RP et les ATN vérifiaient que les OP ne bénéficiaient pas déjà d'appuis d'autres projets sur les mêmes activités que celles faisant l'objet de la demande.

Comme principales autres initiatives dans le secteur rural et agricole, on peut citer à titre indicatifs quelques programmes et projets récents et/ou en cours présentant des liens avec Équité :

- En Côte d'Ivoire : Projet Pro-Planteur¹⁷ de Professionnalisation des producteurs & leurs organisations pour une cacaoculture durable (GIZ) ; Programme Centres d'innovations vertes pour le secteur agro-alimentaire¹⁸ (GIZ) ; Projet d'investissement forestier (Banque mondiale) ; etc.
- Au Ghana : Trade Capacity-Building Programme for Ghana¹⁹ (UNIDO) ; Market-Oriented Agriculture Programme (MOAP) de la GIZ ; Sustainable Smallholder Agribusiness in Western and Central Africa (GIZ) ; etc.
- Au Burkina Faso : Projet d'appui au coton biologique et équitable (Helvetas) intégrant sésame, mangue et anacarde comme cultures associées et options de diversification ; Partenariat public-privé L'Occitane - Coopération danois - Global Shea Alliance, pour l'installation d' « équipements verts » en aval de la filière avec l'OP Nununa ; etc.

3.3.2. Coordination avec les acteurs locaux à différentes échelles

Evaluation de la coordination avec les acteurs locaux :



Le programme Équité a eu des liens avec différents types d'acteurs locaux dans les pays de mise en œuvre (Ministères, agences sectorielles, recherche, ONG, labels, autorités locales, secteur privé, etc.). De manière générale, ces relations se sont faites directement entre le RP, les ATN et certains acteurs mais aussi entre les PNCE, les OP bénéficiaires et certains acteurs.

Les relations d'Équité avec les acteurs locaux sont de trois principaux types : i) les échanges formels et informels lors d'événements organisés dans le cadre d'Équité auxquels certains acteurs sont invités, ii) des visites de courtoisies du RP et des ATN et échanges divers sur des sujets d'intérêts communs, et iii) la participation d'acteurs locaux à la mise en œuvre de certains projets d'OP et PNCE.

Dans chacun des pays, les principaux acteurs locaux avec lesquels le programme Équité ou ses bénéficiaires ont eu des relations directes sont les suivants :

- En Côte d'Ivoire : Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER), Conseil café-cacao (CCC), Agence nationale d'appui au développement rural (ANADER), ONG NITIDAE (ex RONGEAD), société CEMOI (projet Cacao, ami des forêts), équipe FTA-WAN Côte d'Ivoire, université Daloa, Association nationale des organisations professionnelles agricoles de Côte d'Ivoire (ANOPACI), Réseau des sociétés coopératives de Côte d'Ivoire (RESCOOP-CI), Shared Interest, société Ethiquable, etc.
- Au Ghana : Ghana Export Promotion Authority (GEPa), Cocoa Board (COCOBOD), Cocoa Research Institut of Ghana (CRIG), société Esoko, Enterprise Life, etc.
- Au Burkina Faso : Conseil national de l'agriculture biologique (CNABIO), Chambre nationale d'agriculture, ECOCERT, directions régionales du Ministère de l'Agriculture, organes déconcentrés de la DNEF (sur parcs à karité), etc.

¹⁷ <https://www.giz.de/en/downloads/giz-2018-fr-pro-planteurs.pdf>

¹⁸ <https://www.giz.de/en/worldwide/32853.html>

¹⁹ https://www.unido.org/sites/...05/tcb_ghana_26.04.2013w_0.pdf

- Au Mali : Ministère de l'environnement, Ministère de la femme, société Emile Louis, etc.

3.3.3. Cohérence avec les stratégies et projets de l'AFD et du FFEM en Afrique de l'Ouest

Evaluation de la cohérence avec les stratégies et projets AFD-FFEM :



Le programme Équité s'intègre bien en cohérence avec les stratégies et priorités régionales, sectorielles et thématiques de la France en matière d'Aide publique au développement (APD) et en particulier de l'AFD et du FFEM. Le CE est inscrit dans la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale du 7 juillet 2014.

Le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) avait identifié le CE comme l'une des thématiques prioritaires pour la période 2016-2018. Cette ambition a été renouvelée puisque le CR du dernier CICID (2018²⁰) mentionne le fait que la France œuvrera à : « (...) promouvoir les initiatives partenariales d'économie inclusive, sociale et solidaire et d'investissement à impact, ainsi que le commerce équitable. Elle s'engagera dans la seconde édition d'un plan d'action national en faveur du commerce équitable. L'AFD accompagnera également les efforts des pays bénéficiaires pour mettre en œuvre la gouvernance la plus favorable possible au développement de l'économie sociale et solidaire. »

Plus spécifiquement, le Cadre d'intervention sectoriel (CIS) « Sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne » de l'AFD pour la période 2013-2016 identifie les coopératives agricoles ainsi que le CE et les filières certifiées comme des actions prioritaires de l'OS « 3.3. Structuration des filières au bénéfice des petits producteurs ». Sous l'OS « 3.1. Soutien aux EFA et aux OPA, transitions agro-écologiques », les principales actions prioritaires identifiées sont : « Renforcement des OPA, agro-écologie et agro-foresterie, R&D et diffusion, équipement des exploitations ». Le programme Équité est très cohérent avec ces orientations.

Pour le FFEM, son Cadre de programmation stratégique (CPS) 2015-2018 identifiait les thématiques prioritaires suivantes en lien avec les actions d'Équité : « Financements innovants de la biodiversité », « Agriculture et forêts durables » et « Transition énergétique ». Le programme Équité est donc cohérent avec les principales orientations du FFEM.

Suite aux échanges avec les Directeurs et/ou chargés de mission agriculture et développement rural des agences AFD des quatre pays visités, il est clair que toutes les agences nationales de l'AFD portent un regard positif sur Équité et considèrent que ses actions s'intègrent en cohérence et/ou en complémentarité avec les autres projets AFD dans les pays (Com. Pers. Mme. TANQUEREY-CADO, AFD Ghana ; Mme. PIQUET, AFD Côte d'Ivoire ; M. VASSEUR, AFD Burkina Faso, M. DIAKITE, AFD Mali ; oct.-nov. 2018).

A titre indicatif, il est possible de citer quelques projets récents, actuels ou en cours d'instruction financés par l'AFD avec lesquels le programme Équité présente des complémentarités et/ou synergies évidentes :

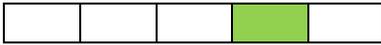
- En Côte d'Ivoire : Projet « Cacao, amis des forêts » (C2D 1,5 M€ avec CEMOI et le CCC) ; Projet REDD+ de la Mé - Lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts de la Mé (C2D 2,5 M€, mis en œuvre par NITIDAE)
- Burkina Faso : Programme de croissance économique dans le secteur agricole (PCESA) avec un cofinancement DANIDA ; Projet d'appui à l'agriculture contractuelle et à la transition écologique (démarrage prévu mi-2019) ; etc.
- Mali : Suite du Projet de renforcement des capacités commerciales (PRCC) ayant réalisé des mises à niveau d'OP karité ; etc.
- Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal et Togo : Programme sous régional d'appui à la transition agroécologique au Sahel et en Afrique de l'Ouest (AT assurée par AVSF)

3.4. Efficacité

3.4.1. Taux de réalisation et d'exécution budgétaire global du programme

Evaluation du taux de réalisation et d'exécution budgétaire du programme :

²⁰ CICID. 2018. Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID). Relevé de conclusions du 8 février 2018. France, Paris, 12 p.



Comme déjà indiqué, le programme Équité ne disposait pas d'un cadre logique opérationnel élaboré préalablement à sa mise en œuvre. Il s'avère donc difficile d'évaluer le taux de réalisation du programme.

S'agissant d'un programme multi-pays dont l'un des principaux résultats est d'avoir permis la mise en œuvre de 22 petits projets différents et diversifiés portés par 22 organisations différentes, il s'avère d'autant plus difficile d'effectuer une évaluation fine du taux de réalisation sans entrer en détail dans chaque projet. Au regard des nombreux évènements, visites et échanges organisés en lien avec les PNCE, des OP, des labels de CE, etc., il est complexe d'évaluer un taux de réalisation alors même que ces activités ont été planifiées au fur et à mesure de l'exécution du programme (Cf. PETF 2017 et PETF 2018) et parfois même décidées en réponse à des demandes et/ou à des opportunités ponctuelles.

Néanmoins, en analysant les activités prévues et budgets associés (exécutés et prévus) pour chacune des composantes, et d'après les informations collectées lors de la mission d'évaluation, il est possible d'estimer les taux de réalisation actuels et objectifs des principales activités. De manière générale, l'évaluation est positive puisque ces derniers sont généralement élevés et souvent proches de 100 %.

L'**Annexe 5** présente un tableau détaillant les activités prévues et mettant en évidence le taux d'exécution budgétaire des principales activités à la fin 2017 et le taux prévu à la clôture du programme en septembre 2019. Au total, fin 2018, il était prévu que 17 des 20 activités du programme soient exécutées à plus de 90% du budget prévu initialement dans le PETF 2017. Deux des trois activités non exécutées en totalité (2.3 et 2.4) sont d'importance moindre et ont fait l'objet de réallocations budgétaires en 2019 au profit d'autres activités plus importantes. L'activité 2.8 devrait être exécutée à hauteur d'environ 65% du budget disponible, ce qui reste acceptable et a permis des réallocations budgétaires en 2019.

En termes purement budgétaires, la figure ci-dessous présente de manière synthétique les niveaux d'exécution réels au 31 décembre 2017 (après 2 ans) et les prévisions à la clôture au 12 septembre 2019.

Composantes du programme EQUITE	Taux d'exécution budgétaire	
	Réel au 31/12/2017	Prévu PETF 2019 au 12/09/2019
COMPOSANTE 1 (2,5 M€)	65,7%	100,0%
COMPOSANTE 2 (1,18 M€)	51,0%	98,7%
COMPOSANTE 3 (0,22 M€)	16,2%	104,1%
TOTAL (3,9 M€)	58,5%	99,8%

Figure 2. Taux d'exécutions budgétaires réels au 31 décembre 2017 et prévus au 12 septembre 2019 pour le programme Équité (Source : AUTEUR d'après données RP AVSF Équité)

Les principaux points à souligner sont les suivants :

- **Le taux d'exécution budgétaire de la composante 1 après deux ans de mise en œuvre (65,7 %) était satisfaisant. Au 31 décembre 2018, il était d'environ 81 % et il a atteint 97% à la clôture du projet en septembre 2019.**

Au démarrage du programme, les délais de mise en place de l'équipe (ouverture de l'antenne AVSF Côte d'Ivoire, équipements, recrutements, etc.), de lancement de l'Appel à projets puis de sélection des projets via les quatre COSEL, ont entraîné quelques retards dans l'exécution du programme. Toutefois, au regard de la qualité des RH recrutées, ce choix d'avoir « pris le temps » s'est avéré pleinement justifié.

Le temps écoulé entre le lancement de l'Appel à projets en mai 2016 et la finalisation de la sélection des 22 projets en janvier 2017 (8 mois) pourrait sembler trop long. Il est certain que le processus aurait pu être plus efficace. Mais nous estimons que face aux délais très courts qui s'imposaient à l'équipe et aux OP intéressées et en prenant en compte la qualité des premières propositions reçues (pas toujours satisfaisante), l'approche des COSEL et de l'équipe Équité a été positive. Le fait d'avoir favorisé une large participation des OP éligibles et d'avoir adopté une démarche constructive en permettant à certaines OP et PNCE d'améliorer leurs projets (quand le potentiel de base était là) avec l'appui des ATN, s'est révélé être un bon choix. Il faut noter qu'un budget plus important pour le recrutement de consultants en appui aux OP aurait certainement permis d'améliorer sensiblement l'efficacité du processus..

Après deux ans de programme, le taux d'exécution du budget de la composante 1 était satisfaisant. En novembre 2018, l'intégralité des deuxièmes tranches de financement (total de 80%) avaient été versées aux 22 bénéficiaires. C'est un point très positif puisque 80 % des 1,8 M€ prévus pour la facilité ont donc été

décaissés. Malgré quelques retards, notamment liés au préfinancement par les OP des 20% restants, 97,3% du montant prévu initialement avait été décaissé à la clôture du programme en septembre 2019.

- **Le taux d'exécution budgétaire de la composante 2 après deux ans de mise en œuvre était seulement de 51% mais il a atteint 98,7% à la clôture en septembre 2019.**

Par rapport aux différentes activités prévues, ce « retard » après deux ans de programme est principalement attribuable au faible taux d'exécution budgétaire de plusieurs activités clés de la composante 2 :

- i) Sur un budget total prévu d'environ 170 000 € pour l'activité 2.2 de renforcement de capacités du FTA-WAN, seulement 34% avait été exécuté fin 2017.
- ii) Pour les A2.3, 2.4 et 2.7 relatives aux cahiers des charges de CE (montant initial prévu de 63 000 € révisé à 46 500 € dans le PETF 2017), le taux d'exécution était proche de 0% fin 2017.
- iii) L'activité « 2.8 Participation à des conférences nationales et des salons, rencontres et échanges internationaux avec d'autres réseaux » (dotée d'un budget révisé de 95 500 € dans le PETF 2017) avait un taux d'exécution de l'ordre de 34% à la fin 2017.
- iv) Enfin, l'activité 2.10 de mise en œuvre de la composante 2 avait un taux de décaissement de seulement 54% après deux ans de programme.

Très clairement, une partie de ce retard est attribuable aux difficultés rencontrées par le FTA-WAN (activité 2.2 et 2.10) dans l'exécution des activités. Sur le plan du renforcement de capacités du FTA-WAN, ceci est notamment dû à la non réalisation d'un « diagnostic » du FTA-WAN qui aurait permis de cibler des priorités.

De manière plus marginale, les activités relatives aux cahiers des charges de CE se sont en partie avérées non pertinentes ou pas adaptées au contexte de certains labels, ce qui a nécessité des réallocations budgétaires et des ajustements. Il faut toutefois souligner l'implication du RICE et d'Équité (via le RP AVSF et le CEF) dans la révision du standard cacao de FT. Bien que cela soit peu visible en termes budgétaires, différentes réunions ont eu lieu et FT-MH France a été invité à assister à deux missions de visites des projets Équité (fin 2016), à l'atelier cacao et CC et à l'atelier cacao équitable (novembre 2017).

Le faible taux d'exécution du budget de l'activité 2.8 au cours des deux premières années venait notamment du fait qu'une partie de ce type de dépenses avaient été couvertes dans un premier temps dans le cadre des projets des PNCE financés par la facilité et par l'activité 2.1 d'appui aux PNCE mais aussi par la mise en place du FRCC qui a allégé les dépenses pour les OP de cette activité 2.8. Des réallocations ont ensuite permis de diriger ces fonds vers l'organisation d'événements pertinents, notamment pour la capitalisation.

Enfin, il faut noter que l'absence de composante de gestion de projet a conduit l'équipe AVSF, notamment l'administratrice et le RP, à parfois « jongler » entre les lignes des activités 1.8 et 2.10 pour intégrer les dépenses courantes et frais liés à la mise en œuvre des activités (Com. Pers. Mme. LAWAL, AVSF, octobre 2018). Ainsi, il est probable que le budget de l'activité 1.8 ait été utilisé prioritairement pendant la phase de lancement de l'Appel à projet facilité (2016) et pendant la première année d'exécution des projets (2017).

Si le PETF 2018 envisageait un rattrapage du retard sur la composante 2 avec un taux d'exécution prévu de 100% pour fin 2018, ce dernier n'était finalement que de 77% au 31 décembre 2018. Certaines activités, en particulier celles mises en œuvre par le FTA-WAN et l'organisation d'ateliers et de rencontres inter-PNCE ont pris du retard. Les activités et décaissements de budget ont finalement été complétés en 2019 avec un taux proche des 100%.

- **Si le taux d'exécution budgétaire global de la composante 3 après deux ans de programme était seulement de 16%, celui-ci a finalement atteint 104% en septembre 2019.**

Le taux d'exécution de la composante 3 était très faible après deux ans de programme. Mais, entre-temps, l'étude d'impacts environnementaux de TERO-Kinomé a été finalisée fin 2018 et l'évaluation finale du programme par SalvaTerra a été finalisée en septembre 2019.

Au titre de l'activité « 3.2 Etude sur le développement potentiel du Commerce équitable Sud-Sud », il était prévu d'organiser un séminaire d'échanges de deux jours pour partager l'état des réflexions en cours des acteurs internationaux et africains de CE sur le développement d'un possible « CE Sud-Sud » fin 2018. Finalement, ce séminaire a été organisé en février 2019.

Les reliquats de budget de cette composante ont été orientés vers diverses activités pertinentes qui ont été menées en 2019.

3.4.2. Efficacité de la mise en œuvre par rapport au temps disponible

Evaluation de l'efficacité de la mise en œuvre par rapport au temps disponible :



La contrainte « temps » s'est exercée fortement à toutes les étapes du programme. S'agissant d'un programme régional dans cinq pays axé principalement sur le renforcement de capacités d'OP, nationales (PNCE) et régionales (FTA-WAN) intégrant notamment l'élaboration et la mise en œuvre de projets de 18 à 24 mois par ces dernières, il apparaît évident que les trois ans de programme étaient un minimum absolu pour mettre en œuvre le programme et envisager d'obtenir des résultats intéressants.

L'outil facilité, le mode opératoire d'élaboration « bottom-up » des projets et le système de sélection des projets par COSEL se sont avérés très pertinents mais ont de toute évidence nécessité du temps alors que ce dernier était limité. Plutôt que de conclure à un manque d'efficacité du mode opératoire mis en place, il est préférable de tirer des enseignements sur les bénéfices d'une telle approche pour l'atteinte des résultats obtenus. En effet, l'attention accordée à la formulation des projets, à leur sélection puis à l'accompagnement par les ATN, ont grandement contribué aux taux élevés de réalisation et à la réussite globale de la majorité des projets. Dans son ensemble, le programme a donc fait preuve d'une bonne efficacité.

Concernant la composante 2, il est certain que les problèmes d'organisation et de RH du FTA-WAN ont impacté négativement la mise en œuvre de certaines activités. Ce défaut d'efficacité a été identifié assez tôt par AVSF mais malgré de nombreuses discussions, il apparaît que le FTA-WAN n'a pas réussi à apporter de réponses satisfaisantes. Ceci est notamment lié aux RH insuffisantes et à la centralisation de la gestion des activités Équité par le coordinateur régional qui n'avait en aucun cas le temps et les capacités à gérer seul un tel projet. La démission de l'ATN Ghana en mars 2018 et son non remplacement jusqu'à aujourd'hui (novembre 2018) a été un facteur aggravant de ce manque d'efficacité du FTA-WAN.

3.4.3. Degré d'atteinte des objectifs et taux de réalisation des projets d'OP et PNCE

Evaluation de l'atteinte des objectifs et taux de réalisation des projets d'OP et PNCE :



L'analyse des fiches ATN de suivi des projets et les entretiens menés par SalvaTerra sur le terrain avec les 4 PNCE et 14 des 19 OP bénéficiaires de la facilité, ont permis d'estimer les degrés d'atteinte des objectifs et taux de réalisation des projets.

→ Taux de réalisation des projets des PNCE

Pour les PNCE, il est estimé que les projets initialement prévus ont été réalisés à des taux élevés, dans la grande majorité des cas supérieurs à 90%, ce qui apparaît comme très positif au regard des fortes contraintes de temps et de l'état préexistant à Équité de la plupart des PNCE (inactivité, dormance, absence de personnel, etc.). Le détail des analyses de taux de réalisation des projets de PNCE sont consultables en **Annexe 6**.

De manière générale, les principaux objectifs que s'étaient fixés les PNCE à court terme ont été atteints avec l'appui d'Équité, à savoir en priorité renforcer leur structure, leur gouvernance (tenues d'AG, élection de bureaux, etc.), leurs capacités (techniques, financières, etc.) et mettre en œuvre diverses activités en lien avec leurs membres (formations, visites, rencontres, évènements, etc.).

Les projets ont permis d'améliorer la visibilité des PNCE au niveau national par rapport aux autorités, aux autres acteurs (labels, acheteurs, ONG, etc.) et aux OP certifiées CE. Les capacités des PNCE en matière de plaidoyer ont été améliorées, des thèmes prioritaires identifiés par chacune d'elles et des premières initiatives conduites (discussions sur la fiscalité des coopératives en Côte d'Ivoire). Mais la mise en œuvre de stratégies de plaidoyer ambitieuses reste encore à développer dans les prochaines années.

Les principaux facteurs ayant limité (à des degrés divers selon les cas) l'efficacité de la réalisation des projets des PNCE sont :

- i) Les RH, qui dans certains cas étaient insuffisantes ou insuffisamment formées. Il faut aussi noter quelques difficultés dans le recrutement des coordinateurs, notamment des cas de démissions en cours de projet (PNCE-B et FTGN).
- ii) Des budgets prévus pour certaines activités qui avaient été sous-évalués au moment de l'élaboration du document de projet (en particulier pour le recrutement d'expertise externe). Cela a conduit à des réallocations budgétaires et parfois nécessité des financements complémentaires de membres ou d'autres partenaires (journées ivoiriennes du CE organisées par le RICE).

- iii) Certaines activités des projets se sont finalement avérées non prioritaires par rapports à d'autres dans un contexte de temps limité. Certaines activités jugés secondaires ont donc parfois été abandonnées ou réduites au profit du renforcement d'autres activités jugées plus importantes.
- iv) Quelques chevauchements et/ou une mauvaise coordination entre activités des PNCE et OP financées sous la composante 2 (activités 2.1 et 2.8 d'Équité) et activités prévues dans le cadre des projets « facilité » des PNCE (cas du FTGN au Ghana).
- v) Des difficultés à mobilisés les préfinancements pour la réalisation des dernières activités de projets Équité (dernière tranche de 20%) devant faire l'objet d'un remboursement sur présentation de justificatifs de dépenses (PNCE-B, FTGN).

→ Taux de réalisation des projets des OP

Pour les 19 OP bénéficiaires de la facilité, il est estimé que la plupart des projets initialement prévus ont été réalisés à des taux compris entre 90 % et 100 %, ce qui est très satisfaisant au regard des fortes contraintes de temps (18 à 22 mois) et du caractère innovant/pilote de nombreux projets. Deux projets ont été réalisés entre 70 et 80% tandis qu'un seul projet a été réalisé à moins de 50% (selon le RETF 2018). Une présentation succincte de l'analyse des taux de réalisation des projets d'OP est consultable en **Annexe 6**.

De manière générale, les principales activités des projets d'OP ont bien été réalisées pendant le temps disponible. Il s'agit notamment de :

- **Recrutements de personnels et/ou mise en place d'une équipe** en charge de la mise en œuvre et du suivi du projet. La très grande majorité des projets ont été mis en œuvre grâce au recrutement ou à la mobilisation de personnels déjà en place. Tous les projets avaient un coordinateur ou une personne désignée pour le suivi de la mise en place des activités, les échanges réguliers avec les ATN et le *reporting* technique et financier du projet.
- **Formations et sensibilisations dédiées aux élus, au personnel salarié des OP et/ou aux membres** producteurs. Les formations ont été données dans la majorité des cas par des intervenants extérieurs à l'OP, consultants individuels, bureaux d'études, ONG ou techniciens spécialisés. Les formations de quelques jours à deux semaines portaient principalement sur les thèmes suivants (variables selon les OP) : gestion administrative et financière, bonne gouvernance des OP, labels de CE, communication et accès aux marchés, BPA (agroforesterie, agroécologie, gestion de la biodiversité, fertilité des sols), techniques de récolte et qualité des produits, matériel et techniques de transformation, etc. La grande majorité des personnes interviewées pendant la mission d'évaluation (y compris des producteurs) ont exprimé leur satisfaction sur le contenu et le format des formations reçues.
- **Construction d'infrastructures, mise en place de nouveaux matériels et équipements.** Certaines OP ont réalisé de petites infrastructures telles que des poulaillers (CAYAT), des centres de transformation des produits (karité : Nununa, FENABE, etc.). Des équipements et petits matériels ont également été acquis par plusieurs OP et mis à disposition des membres bénéficiaires : four à pyrolyse (COOPAKE), foyers améliorés (COPROKAZAN, ULPKS Yiriwasso, Trade AID, etc.), panneaux solaires (UPROMABIO), broyeuse à cabosses de cacao, sécateurs et tronçonneuses (SCEB), matériel pour l'élevage de volaille (CAYAT), caissons de fermentation de cacao (SCEB), etc. Dans la plupart des projets, le taux d'utilisation des nouvelles infrastructures et du matériel est bon et très appréciée par les bénéficiaires.
- **Mise en place de parcelles pilotes en agroforesterie/agroécologie et tests de bonnes pratiques agricoles.** Certaines des activités les plus innovantes des projets d'OP bénéficiaires sont liées à la mise en place de nouvelles plantations agroforestières présentant une plus grande diversité de cultures par unité de surface, en particulier pour la production durable de cacao (CAMAYE). Pour d'autres cas, les activités consistaient à mettre en œuvre de BPA diverses comme la taille et l'entretien des plantations de cacao (SCEB), la fertilisation organique à base de compost (SCEB, ECOOKIM, CANN et CIGMA) et/ou de fientes de poule (CAYAT), la plantation de légumineuses pour la fertilisation azotée (CIGMA), dispositif d'irrigation par goutte-à-goutte des manguiers (UPROMABIO), etc. Dans la grande majorité des cas, ces activités ont été mises en place à des échelles réduites (quelques hectares ou dizaines d'hectares par projet) et avec un nombre limité de producteurs. S'il est trop tôt pour estimer un taux d'appropriation de ces pratiques par les bénéficiaires sur la durée, il faut noter que la majorité des producteurs rencontrés lors de la mission d'évaluation ont une opinion favorable et portent un fort intérêt aux innovations testées.
- **Gestion durable des ressources, en particulier les parcs à karité.** Concernant les OP karité, la plupart des projets mis en place ont contribué à identifier, délimiter et gérer durablement et collectivement des zones, aires et parcs de collecte de karité. Les OP concernés sont

respectivement l'UGF-CDN (12,5 ha), la FUAPROKA (79 ha), Nununa (1 634 ha), Yiriwasso (2 ha) et COPROKAZAN (4 ha).

- **Des visites d'échanges entre producteurs d'une même OP et visites entre différentes OP.** Des activités de présentation et de formation ont été organisées au sein d'une même OP pour favoriser la diffusion des innovations et BPA au niveau des producteurs non bénéficiaires directs des appuis (SCEB, CAMAYE, etc.). Dans d'autres cas, ce sont des visites de producteurs d'OP bénéficiaires à d'autres OP qui ont permis des échanges et découvertes de nouvelles pratiques (visite de la SCEB au Togo, visites d'OP membres de la PNCE-B à UPROMABIO).

Les principaux facteurs ayant limité (à des degrés très divers) l'efficacité de la réalisation des projets d'OP sont :

- **Les difficultés liées aux RH.** Insuffisance de personnels dédiés à la mise en œuvre des activités, retards/difficultés dans les recrutements, manque de compétences, manque de disponibilités, etc.
- **Budgets sous-estimés au moment de l'élaboration du projet.** Certaines activités des projets avaient été sous-estimées en termes de coûts, ce qui a parfois conduit à redimensionner les activités (nombre de bénéficiaires), à faire des réallocations budgétaires, à mobiliser des financements complémentaires, etc.
- **Problèmes liés aux prestataires externes et/ou partenaires des OP.** Dans quelques cas, des prestataires externes ou partenaires n'ont pas donné satisfaction aux OP. Il s'agit de cas minoritaires où le prestataire n'a pas livré une étude prévue (Solid Rock) ou n'a pas été assez disponible pour réaliser les tâches dont il était responsable.
- **Temps et coûts de mise en place des BPA en agroforesterie et agroécologie.** Pour certaines OP, des difficultés ont été rencontrées dans la mise en place sur le terrain de BPA par les producteurs. En effet, certaines pratiques étant couteuses en temps et en main d'œuvre, il a parfois été difficile pour les producteurs de les appliquer sans appuis financiers additionnels.

3.5. Efficience

3.5.1. Efficience de la gestion des moyens financiers et des ressources humains disponibles

Évaluation de l'efficacité de la gestion financière et RH :



→ Efficience globale du programme

Avec 3,9 M€ et des activités dans cinq pays d'Afrique de l'Ouest, Équité est un programme ambitieux sur le fond mais relativement modeste en termes de moyens mobilisés et de durée (en comparaison avec d'autres programmes AFD). De manière globale, il est possible d'illustrer l'efficacité du programme à l'aide de quelques indicateurs :

- **Budget moyen de 325 k€/pays/an.** Ce montant est tout à fait modeste comparé aux enjeux et problématiques liées au CE et à l'agroécologie sur les filières ciblées dans les cinq pays. Cette donnée montre que les montants moyens mobilisés par pays sont limités, ceci d'autant plus si l'on considère le type et le nombre de bénéficiaires.
- **Budget moyen de 56 k€/organisation bénéficiaire (OP et PNCE)/an.** A travers la facilité, le programme Équité a permis de financer des projets de 19 OP et 4 PNCE (plus de nombreuses autres activités, notamment via le FRCC). Le montant moyen mobilisé par organisation semble tout à fait raisonnable au regard des problématiques rencontrées par ces dernières et de leurs objectifs.
- **Budget moyen de 65 €/bénéficiaire/an.** Il est particulièrement difficile d'évaluer clairement le nombre et la nature des bénéficiaires du programme car la diversité des activités fait que ces derniers reçoivent des appuis très divers. Le chiffre d'environ 20 000 bénéficiaires est issu des estimations réalisées par les ATN et analysées/consolidées par le RP. Sur cette base, le montant moyen par bénéficiaire semble acceptable au regard des activités mises en œuvre. Il faut toutefois noter que les montants moyens par bénéficiaire sont très variables d'un projet à l'autre.

De manière générale, et sans pouvoir ici présenter d'analyses détaillées de l'utilisation des fonds par pays, par organisation et par bénéficiaire, il est considéré que l'utilisation globale du budget est acceptable en termes d'efficacité. Les ressources nécessaires ont bien été mises en place en temps voulu et sans retards majeurs. Les procédures de décaissement, notamment les virements aux bénéficiaires de la facilité, ont été réalisés de manière efficace par AVSF depuis Abidjan.

Les budgets prévus pour les A1.8, 2.10 et 3.4 de mise en œuvre des composantes, représentent une part non négligeable du total. En effet, bien qu'il soit difficile de présenter des analyses fines de ces budgets, la somme des trois activités « de mise en œuvre » des composantes représente 31% du budget total du programme, soit de l'ordre de 1,2 M€. Il s'agit de 20 % de RH et 10 % de frais de fonctionnement.

Ces dépenses intègrent notamment les RH transversales (salaires et frais annexes RP, ATN, etc.), les frais administratifs (bureaux et fonctionnement), les frais liés aux transports, hôtels et missions des personnels de l'équipe (RP, ATN, autres) et les frais d'organisation et de mobilisation des intervenants des COPIL et COSEL (locations salles, billets d'avions, etc.).

Le poste de dépense le plus élevé est celui des RH, (frais administratifs matériel inclus). Il représente pour les composantes 1 et 2 un budget de 805 000 € sur trois ans, soit 20,6% du budget total du programme.

→ **Gestion des RH disponibles**

Les RH permanentes d'Équité étaient relativement limitées avec : un RP expatrié, une administratrice (appuyée par un assistant) et en moyenne un ATN par pays (sauf au Burkina Faso où il y en a deux). Cette équipe modeste a donné satisfaction sur le plan des compétences, de l'engagement et de la disponibilité pour la réussite du programme.

Le RP a effectué au moins une mission par an et par pays pour superviser les ATN et suivre l'avancée des projets sur le terrain. Ce dernier s'est fortement mobilisé pour dynamiser le programme, s'assurer de la bonne avancée des projets de la composante 1, initier des événements, rencontres et visites dans le cadre de la composante 2, coordonner l'équipe d'ATN et s'assurer de la qualité du dispositif de suivi-évaluation. Il a également assuré l'essentiel du *reporting* du programme et le lien avec CEF.

Les ATN ont effectué de nombreuses missions d'accompagnement et de suivi des projets d'OP en milieu rural (parfois chaque semaine). Ils étaient également fortement mobilisés sur le *reporting* de leurs activités et des avancées des projets. La plupart d'entre eux déclarent avoir travaillé en moyenne plus de 50h par semaine ou plus (souvent y compris le week-end) au cours des trois années du programme.

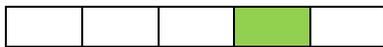
Cette forte mobilisation des RH a été une force du programme Équité et peut être vue comme un point très positif. Il conviendra toutefois de s'interroger sur les possibilités d'une meilleure répartition du travail et d'optimisation des temps de mobilisation, en particulier des ATN. En effet, si ces derniers semblent satisfaits du programme dans son ensemble, il serait souhaitable en cas d'Équité 2, de dimensionner les attentes vis-à-vis de l'équipe d'ATN et donc la charge de travail afin que celle-ci soit équilibrée et tenable sur la durée.

Les deux principales difficultés en termes de RH ont été le licenciement du premier ATN Mali pour mauvaise gestion financière (décembre 2016) et la démission de l'ATN Ghana pour raisons personnelles (mars 2018).

Le FTA-WAN n'a pas donné satisfaction en matière de mobilisation des RH pour Équité. En effet, le coordinateur régional dont le salaire était pris en charge pour 50 jours de travail sur 100 jours normalement consacrés à Équité par an, n'a certainement pas été en mesure de consacrer une part correspondante de son temps à Équité. Ce dernier s'est avéré insuffisamment disponible pour Équité, en particulier après la démission de l'ATN Ghana. Mais aucun ajustement n'a été réalisé par le FTA-WAN. De même, l'assistante administrative du FTA-WAN mobilisé sur Équité n'a pas toujours été suffisamment disponible et réactive.

3.5.2. Efficience de l'utilisation des ressources par rapport aux résultats atteints

Evaluation de l'efficience de l'utilisation des ressources par rapport aux résultats atteints :



Du fait de la structure et de la diversité des activités du programme Équité, il s'avère très complexe d'analyser l'efficience de l'utilisation des ressources par rapport aux résultats atteints. En effet, Équité est un programme qui a contribué à financer 19 projets locaux (OP) et 3 projets nationaux (PNCE) plus des appuis divers à une quatrième PNCE (CCEM). Mais Équité a également financé des rencontres, des visites d'échanges, des formations, des événements, des dispositifs de recherche-action, un dispositif de suivi des impacts environnementaux, un site internet, des Newsletters, etc.

Les résultats de ces multiples activités sont très divers et peuvent difficilement être comparés les uns aux autres ou mis au regard du budget global du programme. De nombreux résultats ne sont par ailleurs pas quantifiables car ils s'intègrent dans des dynamiques complexes multi-acteurs et multi-échelles.

Ainsi, l'analyse des résultats par rapport au nombre de bénéficiaires (estimés à 20 000) est limitée puisque ces derniers sont de nature très différente, avec certains ayant seulement assisté à une ou plusieurs formations, d'autres ayant bénéficié d'appuis plus durables ou ponctuels sur leurs parcelles agricoles,

d'autres encore tirant un bénéfice de la mise en place d'unités de transformation ou de dispositifs d'économies de bois, d'autres ayant bénéficié d'engrais organiques, de plants de cacaoyers, etc.

Ces limites se retrouvent également si on cherche à analyser l'efficacité des activités menées par rapport aux surfaces concernées (tout dépend de ce qui a été réalisé sur ces surfaces) ou encore aux volumes de produits commercialisés (indicateur dépendant de multiples facteurs qui vont au-delà des appuis d'Équité).

Un facteur d'efficacité de la gestion des moyens financiers était la responsabilisation des OP bénéficiaires, notamment en termes de *reporting* technique et financier. Sur ce plan, la grande majorité des OP et PNCE ont respecté les règles fixées.

Pour faire une analyse fine de l'efficacité du programme par bénéficiaire, par hectare aménagé ou par tonne de produit vendu en CE (en différentiel par rapport à 2016), il faudrait analyser finement les lignes des budgets de chaque projet d'organisation, ainsi que leurs comptes actuels. Or le temps disponible ne permet en aucun cas d'aller à un tel niveau de détail.

De manière générale, les deux évaluateurs s'accordent sur le fait que les ressources financières mobilisées ont permis d'atteindre des résultats positifs et significatifs avec un niveau d'efficacité correct.

3.6. Impact

3.6.1. Impacts sur les OP bénéficiaires et leurs producteurs

Évaluation des impacts sur les OP bénéficiaires et leurs membres :



Les principaux bénéficiaires de la composante 1 d'Équité sont des OP certifiées CE et leurs membres. Les impacts d'Équité sur les OP et leurs membres sont très variables et dépendent notamment des projets mis en œuvre et des différentes activités mises en place dans ce cadre. De manière générale, les impacts pour les OP et les bénéficiaires sont positifs mais pas toujours quantifiables ni comparables les uns aux autres.

Pour plus de détails sur les principaux impacts de chaque projet, **l'Annexe 7** présente des synthèses réalisées par les évaluateurs sur la base des données disponibles et entretiens de terrain.

→ Impacts socio-économiques, techniques, organisationnels, etc.

Les outils de suivi-évaluation mis en place dans le cadre d'Équité permettent de mettre en évidence un certain nombre d'impacts communs à la plupart des OP bénéficiaires. L'analyse des données des fiches ATN et des IRI recoupées avec les informations et données récoltées au cours de la mission d'évaluation, permettent notamment d'identifier les principaux impacts directs ou indirects du programme Équité :

- **Au moins 15 des 19 OP bénéficiaires de la facilité ont vu leur CA augmenter entre 2016 et 2018**, ce qui a généralement permis aux producteurs membres de dégager des revenus plus importants et donc d'améliorer leurs conditions de vie (ceci devrait toutefois être analysé plus finement). Il n'est pas pertinent de calculer une moyenne car la taille des OP bénéficiaire et la part de producteurs bénéficiaires directs des appuis sont très variables. De plus, dans plusieurs cas, l'impact direct d'Équité sur l'augmentation des CA n'est pas évident.
- **88% OP bénéficiaires ont amélioré leurs capacités institutionnelles et de gestion.** Toutes les OP ont bénéficié, à des degrés divers, d'appuis significatifs pour recruter des personnels qualifiés, recevoir des formations adaptées aux besoins et améliorer leur fonctionnement, y compris en matière de gouvernance et de gestion administrative et financière. La note moyenne (que les OP s'auto-attribuent pour l'IRI avec l'appui des ATN) pour l'indicateur « capacités administratives et financières » est passée de 1,7 (entre « problèmes » et « plus ou moins ») au démarrage des projets à 2,9 fin 2018 (proche de « bien »). De la même manière, la note moyenne pour l'indicateur « fonctionnement démocratique » est passée de 2,3 au démarrage des projets à 3,3 fin 2018.
- **81% des OP bénéficiaires ont amélioré leurs capacités techniques.** Toutes les OP et certains de leurs membres ont bénéficié d'appuis et de formations techniques en lien avec les filières de produits commercialisés. Les impacts en termes de capacités techniques sont mesurables à la mise en œuvre de nouvelles pratiques par les producteurs (taille des arbres, traitements, techniques de plantations, compost, etc.) et à l'amélioration de la qualité des produits commercialisés (taux d'impureté, qualité des fèves de cacao, etc.). La note moyenne pour l'indicateur « capacités techniques » est passée de 1,6 (entre « problèmes » et « plus ou moins ») au démarrage des projets à 2,8 fin 2018 (proche de « bien »).

- **100% des OP bénéficiaires ont amélioré leurs capacités commerciales.** Toutes les OP bénéficiaires d'Équité ont déclaré avoir amélioré leurs capacités commerciales, certaines ayant signé de nouveaux contrats, développé des outils de communication et de prospection commerciale et diversifié leurs marchés en termes de produits et de clientèle. Pour autant, le lien direct avec les appuis d'Équité n'est pas toujours évident à démontrer. Pour les 15 OP ayant un IRI à jour, la note moyenne pour l'indicateur « diversification des fonds / capacités d'autofinancement » est passée de 1,5 (entre « problèmes » et « plus ou moins ») au démarrage des projets à 2,3 fin 2018 (entre « plus ou moins » et « bien »).
- **Une partie des OP sont devenues plus attractives et ont augmenté leur nombre de membres.** En effet, avec les appuis reçus dans le cadre des projets Équité, l'amélioration des ventes et la diversification des débouchés, plusieurs OP ont intégré de nouveaux membres en cours de route.

→ Impacts environnementaux

Bien que mis en place pendant une période trop courte, le dispositif de suivi des impacts environnementaux des projets d'OP (TERO/Kinomé, 2018) a permis de mettre en évidence un certain nombre de résultats et quelques impacts environnementaux notables et/ou encourageants (ces résultats sont en cours de consolidation par TERO-Kinomé qui remettra un rapport final fin 2018) :

- **Mise en place d'environ 1 730 ha de zones de collectes de karité en gestion durable** par trois principales OP (Nununa, FUAPROKA, UGF-CDN, Yiriwasso et COPROKAZAN). Ces mesures ont notamment contribué à augmenter les volumes de karité certifiés Bio commercialisés par les OP (140 t en 2016, 506 t en 2018). L'impact réel de ces dispositifs sur la ressource et la biodiversité n'a cependant pas été mesuré (temps trop court).
- **Valorisation de 385 t de déchets en compost en 2018** par deux OP (COOPAKE et UPROMABIO). La valorisation de ces déchets réduit les nuisances pour les riverains mais les impacts du compost sur les rendements n'ont pas encore été mesurés. **Valorisation des cabosses de cacao pour la fabrication de compost** (SCEB, CIGMA, etc.). **Valorisation des fientes de poules** pour fertiliser les cacaoyères (CAYAT).
- **Réduction de la consommation de bois de 11,2 t et celle de gaz de 834 kg (butane) en 2017** par le remplacement d'une chaudière à bois par un four à pyrolyse (décorticage des noix de cajou, COOPAKE). **59 % d'économie de bois** grâce à l'installation de foyers améliorés et valorisation des déchets par l'installation d'une briqueteuse par UGF-CDN. **50% d'économie de bois** par installation de foyers améliorés (Trade AID). Fabrication de briquettes combustibles à partir des déchets de la transformation du karité par COPROKAZAN
- **Adoption de nouvelles pratiques d'agroécologie, d'agroforesterie (Côte d'Ivoire) et de lutte anti-érosive (Mali) par les producteurs membres suite aux formations.** Le nombre de producteurs formés est connu. Mais le suivi qualitatif et quantitatif de l'adoption de ces nouvelles pratiques devra être réalisé dans la durée. De plus, les impacts réels de ces pratiques sur l'environnement n'ont pas été mesurés (temps trop court).
- **Mise en places de plantations cacaoyères pilotes avec SAF diversifiés** sur des surfaces limitées à quelques dizaines d'hectares (CAMAYE, CANN). Ces systèmes présentent une plus grande diversité d'espèces forestières, fruitières et de légumes. Cependant, un suivi de la performance socio-économique de ces systèmes et de leurs avantages environnementaux devra être réalisé sur le plus long terme.
- **Valorisation des BP d'agroécologie par la certification Bio.** Plusieurs OP ont augmenté très significativement les surfaces de leurs producteurs certifiées Bio. Le différentiel de prix entre Bio et conventionnel permet notamment d'inciter les producteurs à la conversion et de valoriser les efforts consentis.

Tous ces résultats et impacts devraient être suivis et analysés sur une période plus longue afin de mieux les quantifier et s'assurer de leur durabilité.

Les dispositifs de recherche-action mis en place sur quelques projets ont soit connu des difficultés importantes (CAMAYE) soit donné de résultats partiels ou difficilement valorisables sur le plan scientifique (ECOOKIM, CANN et CAYAT). Étant donné le temps disponible très limité pour la mise en place de ces dispositifs et la collecte de données, les résultats obtenus n'auront qu'une portée scientifique limitée.

3.6.2. Impacts sur les Plateformes nationales de CE

Evaluation des impacts sur les PNCE bénéficiaires :



Le programme Equité a apporté de nombreux appuis aux PNCE, à travers leurs projets financés par la facilité (composante 1) mais aussi à travers diverses activités de la composante 2. Après trois ans de programme, les impacts positifs sur les PNCE sont évidents même s'ils ne sont pas toujours quantifiables.

→ Impacts sur le RICE en Côte d'Ivoire

Le RICE a été créé en 2009 par les dirigeants de 7 OP de cacao certifiées CE. Mais en 2016, au démarrage d'Equité, le RICE était en grande difficultés avec très peu de membres à jour de leur cotisation (33/105 début 2017), des moyens techniques et financiers très limités (aucun partenaire financier) et aucun personnel salarié. En conséquence, le RICE était peu visible en Côte d'Ivoire et pas en mesure d'apporter des services et une certaine visibilité à ses membres.

Les appuis d'Equité ont donc eu des impacts positifs très significatifs sur le RICE. Sur le plan des moyens de fonctionnement et des RH, Equité a permis de fournir un bureau au RICE, de l'équiper et de recruter un coordinateur et une assistante stagiaire. Ces derniers ont ainsi contribué à dynamiser le RICE et les échanges avec les membres, notamment par mail et SMS. Les capacités administratives du RICE ont ainsi été fortement améliorées.

Dans le même temps, le RICE a amélioré son fonctionnement démocratique par l'organisation d'une AG en 2017 avec la participation d'un grand nombre de ces membres. Cette AG a permis un renouvellement partiel des membres du bureau et la nomination de femmes à des postes de responsabilités. En octobre 2018, 61 OP sur 160 avaient réglées leurs cotisations au RICE soit une augmentation de près de 100 % par rapport à janvier 2017.

Au cours du projet, le RICE s'est également ouvert à de nouveaux labels, notamment FFL, WFTO et SPP ainsi qu'à de nouvelles filières telles que les fruits et l'anacarde. Le RICE reste très largement dominé par les OP cacao certifiées FT mais la dynamique d'ouverture initiée est l'un des impacts positifs d'Equité.

Sur le plan des compétences des dirigeants, le projet a permis de les former à la gestion de projets, à la recherche de financements et au plaidoyer. Il est trop tôt pour mesurer l'impact réel de ces formations mais les dirigeants déclarent être satisfaits (Com. Pers. équipe RICE, octobre 2018). Des thèmes de plaidoyer ont été identifiés et ont donné lieu à quelques échanges, notamment avec le chef de service de la fiscalité agricole (sur des litiges de certaines OP avec les Directions régionales des impôts). Le RICE a également participé aux consultations de FT-I sur l'évolution du standard cacao.

Au niveau des membres du RICE, le projet a permis de mener plusieurs activités positives, notamment une formation de 25 producteurs à l'agroécologie et l'agroforesterie (avril 2018), une formation à l'entrepreneuriat agricole et aux outils de gestion (octobre 2018) et la transmission d'informations diverses (notamment de profils de jeunes diplômés pour les recrutements d'OP). Le RICE a également pu mettre en place un partenariat avec l'organisation Shared Interest pour suivre et faciliter les dossiers de demande de financement de ses membres (partenariat en cours de formalisation).

Enfin, Equité a permis au RICE de participer et de co-organiser différents événements, notamment un atelier « cacao et changements climatiques » en 2016, un atelier sur le « cacao durable » fin 2017 et les journées du CE fin octobre 2018. Ces journées ont rassemblé plus de 200 participants et ont été largement relayées par les médias nationaux et même internationaux ce qui a donné une bonne visibilité au RICE et une légitimité vis-à-vis de ses membres.

En conclusion, le RICE s'est considérablement développé sur le plan institutionnel, administratif et technique avec les appuis d'Equité. Les impacts sont donc très positifs et encourageants pour la suite.

→ Impacts sur le FTGN au Ghana

Le FTGN a été créé en juillet 2013 par quelques OP certifiées CE avec l'appui de FTA. Mais peu après sa création, faisant face à l'absence de moyens et de personnel, le FTGN est entré en dormance.

L'appui d'Equité a permis de « redonner vie » au FTGN et de le doter de moyens compatibles avec ses missions de PNCE pour le Ghana. En premier lieu, avec l'appui d'Equité, le FTGN a tenu une AG en mars 2017 avec des représentants d'environ 80% de ses 30 OP membres. Cette AG a notamment permis de réunir les membres, d'élire un bureau, de redéfinir des objectifs prioritaires et un mode de fonctionnement.

En juillet 2017, un coordinateur a été recruté, ce qui a permis de dynamiser le FTGN et de lancer la mise en œuvre des principales activités. Cependant, d'après plusieurs élus, le coordinateur n'a pas donné entière

satisfaction (par manque d'investissement de sa part). Ce dernier a finalement démissionné en juillet 2018. Il n'a pas été remplacé mais une assistante administrative a été recrutée en août 2018. En pratique, le Président et quelques élus ont supervisé l'essentiel des activités du projet.

Le projet Équité a permis de renforcer les capacités des élus et membres du FTGN au travers de diverses formations sur la gouvernance des OP, les différents labels de CE et sur les stratégies et techniques de plaidoyer. Le FTGN a également été en mesure d'organiser des événements et des visites pour ses membres, notamment pour assister à la convention régionale FT à Accra, assister à la « World conference cocoa » ou encore à la convention du FTA à Nairobi. Le FTGN a également pu organiser une visite avec sept de ses OP membres au Cocoa Research Institute of Ghana (CRIG).

Le FTGN a également participé à une visite d'échange sur le cacao en partenariat avec le RICE. Plusieurs membres du FTGN ont ainsi pu visiter des OP « modèles » en Côte d'Ivoire et bénéficier des échanges avec d'autres producteurs.

En mars 2018, le FTGN a organisé une deuxième AG à laquelle les membres étaient conviés ainsi que des observateurs et des partenaires potentiels tels que le FTA-WAN, Shared Interest, la société de nouvelles technologies Esoko, la compagnie d'assurance Entreprise Life, le GEPA et le CRIG. Cette AG a permis de réviser la constitution du FTGN, notamment les procédures relatives aux cas d'OP qui perdraient leurs certification CE ou les modalités et conditions de paiement des cotisations par les membres. Un plan de développement stratégique du FTGN 2017-2020 a été présenté, discuté puis validé par les membres.

A ce stade, en comparaison avec la situation préexistante, les impacts d'Équité sur le FTGN sont très positifs et encourageants pour la suite. Si des difficultés liées aux retards des versements de la facilité, au manque de coordination avec le FTA-WAN sur les activités prévues sous la composante 2 et à la démission du coordinateur, ont limité les avancées, les résultats restent très positifs. Les élus rencontrés par l'évaluateur ont signalé leur satisfaction et ont clairement souligné l'impact fort d'Équité sur le FTGN.

→ Impacts sur la PNCE-B au Burkina Faso

La PNCE-B a été créée en 2010, avec pour objectifs la défense et la promotion des produits équitables, ainsi que le renforcement des capacités de ses membres.

Avant Équité, celle-ci ne disposait pas d'une structure organisationnelle (pas de salariés), et son activité reposait uniquement sur le temps bénévole que pouvait dégager ses membres. Grâce au programme, la PNCE-B a pu véritablement se structurer en organisation professionnelle. Forte de 25 membres, elle s'est dotée d'un siège et d'une capacité d'administration, de gestion et de coordination des activités. Une administratrice compétente a pu être recrutée (après deux démissions des précédents administrateurs).

Avec les appuis d'Équité, les membres de la PNCE-B ont participé à différents événements nationaux et régionaux tels que la conférence internationale sur la certification à Abidjan (septembre 2017), la FIARA de Dakar (avril 2017), la BICAF à Bolgatanga (décembre 2017), la réunion annuelle de la *Global Shea Alliance* au Nigéria (2018) ou encore la FIMO à Ouagadougou (octobre 2017). Certains ont aussi participé à l'AG du FTA-WAN à Accra en novembre 2017. Le programme Équité a aussi permis à la PNCE-B d'accompagner des OP dans l'élaboration des dossiers de financement pour bénéficier du FRCC.

La PNCE-B a acquis un pouvoir d'interlocution avec les pouvoirs publics, et avec des ONG internationales comme Oxfam et Shared Interest, qui pourraient potentiellement contribuer à son financement. La PNCE-B manque cependant encore de maturité sur le plan de l'animation du collectif de membres par rapport aux objectifs commerciaux qu'elle s'était fixée dans son plan d'action.

La PNCE-B est aujourd'hui reconnue comme un acteur majeur du CE au niveau sous-régional, mais elle doit encore être consolidée.

→ Impacts sur le CCEM de l'AOPP

L'AOPP existe depuis 1995 et regroupe actuellement 250 organisations paysannes en son sein. Une plateforme du CE existait au sein de l'AOPP depuis septembre 2016 mais elle était davantage centrée sur l'agroécologie que sur le CE.

Après des débats entre les organisations certifiées CE au début du programme Équité (2017) et l'impulsion de la création d'une PNCE au Mali, cette plateforme a été restructurée et rattachée à l'AOPP lors d'une AG constitutive en CCEM en septembre 2017. Ainsi, le CCEM bénéficie de l'infrastructure administrative de l'AOPP (salariés, bureaux), sans avoir besoin de financements propres pour cet aspect.

Le CCEM compte 7 organisations membres, dont une organisation de karité, une de mangue et des transformateurs de coton bio. Compte tenu de l'intégration du CCEM dans l'AOPP, l'appui du programme Équité s'est traduit par un financement ponctuel à des activités du CCEM, et non à un appui d'ensemble comme pour d'autres plateformes. Ce type de financement a été perçu comme favorable.

Grâce à son animation par un collectif de dirigeants d'organisations du CE, le CCEM a su mener à bien des projets comme l'organisation d'une journée du CE, et la formation de ses membres sur différents sujets. 14 responsables du CCEM ont notamment reçu une formation sur les grands principes du CE à Bougouni. La participation à la FIARA 2017 a permis aux membres de faire la promotion de leurs produits. Un atelier de réflexion entre le CCEM et la PNCE-B a permis aux membres de partager leurs préoccupations, et au CCEM de s'enquérir des expériences des membres de la PNCE-B. Trois membres ont aussi participé à la BICAF au Ghana, où leurs produits ont été exposés et un membre a assisté à la réunion annuelle de la Global Shea Alliance au Nigéria.

Des formations techniques sur les standards des labels WFTO et FFL ont permis respectivement à six et à 14 membres intéressés de comprendre précisément ces standards. Une formation sur le plaidoyer à Abidjan a bénéficié à un membre qui a transmis les éléments reçus au CCEM pour intégration à son plaidoyer.

Le CCEM a acquis un certain pouvoir d'interlocution avec les pouvoirs publics, rencontrant tous les ministères concernés par l'activité des OP (agriculture, environnement, femme et programme karité), des DREF et des conseillers régionaux, qui connaissent maintenant mieux les OP du CE au Mali.

Le CCEM cherche à diversifier ses financements, et a approché pour cela Oxfam, l'ONG Diakonia et l'ambassade des États-Unis d'Amérique.

3.6.3. Impacts sur le FTA-WAN et autres labels de CE

Evaluation des impacts sur le FTA-WAN et les autres labels de CE :



→ Impacts sur le FTA-WAN

L'activité 2.2 de la composante 2 d'Équité devait être consacrée au renforcement de capacités du FTA-WAN. Cette activité et d'autres, ont fait l'objet d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage déléguée entre AVSF et FTA-WAN (cette dernière étant actualisée annuellement sur responsabilités, activités et budgets). Mais les difficultés du FTA-WAN ont limité les impacts du programme sur ce dernier.

Un diagnostic complet du FTA-WAN a été proposé en première année du programme pour organiser et prioriser les activités de renforcement de capacités. Mais ce diagnostic a été repoussé par le FTA-WAN et n'a pas été réalisé au cours des deux premières années du programme, ce qui n'a donc pas permis de mettre en place une véritable stratégie de renforcement de capacités du FTA-WAN. Finalement, un diagnostic du FTA-WAN est en cours en 2018 (trop tard). Il est articulé à un diagnostic plus global de FTA.

Les appuis d'Équité ont permis de financer une partie du salaire du coordinateur régional du FTA-WAN, celui d'une assistante administrative et financière ainsi que l'acquisition de 2 bureaux et de matériel informatique. Équité a également financé des frais de déplacements de cadres de FTA ainsi que plusieurs missions pour le coordinateur régional FTA-WAN en Afrique de l'Ouest, notamment à l'occasion des COPIL et d'événements importants pour le programme Équité. Deux ateliers du FTA-WAN sur le revenu minimum vital (*living income*) des cacaoculteurs en Côte d'Ivoire ont également bénéficié d'appuis d'Équité.

Les évaluateurs n'ont pas réussi à mettre en évidence d'impacts clairs du programme sur le FTA-WAN. Ce dernier a fait face à un changement du système de gouvernance avec FT-I et FTA à partir de 2016 et jusqu'à aujourd'hui. Des bouleversements importants ont eu lieu au niveau des RH en Afrique de l'Ouest, ce qui a contribué à perturber les activités prévues. Le FTA-WAN en Côte d'Ivoire n'a pas été étroitement associé au programme et des problèmes de transmission de l'information en interne au FTA-WAN ont été notés.

A ce stade, mis à part des retombées médiatiques positives pour le CE en général, liées à des événements et à la communication d'Équité, aucun impact majeur sur le FTA-WAN ne peut raisonnablement être attribué à Équité. Ceci est notamment lié au fait que le FTA-WAN n'a pas été très proactif et n'a donc pas semblé être particulièrement concerné et intéressé, en particulier par le renforcement de capacités.

De manière plus indirecte et plus internationale, il faut noter qu'Équité a fourni des ressources financières et RH à AVSF et à certaines PNCE pour participer à diverses consultations et échanges avec le mouvement Fairtrade. Ces appuis ont en particulier concerné la révision des modalités de prix et prime Fairtrade, ainsi que les travaux sur les questions de Revenu minimum vital (Living Income), notamment via le rapport d'un expert sud-américain en mission en Côte d'Ivoire qui a contribué aux réflexions internes du mouvement Fairtrade sur cette question. Max Havelaar France (MHF) a aussi bénéficié de nombreux échanges avec AVSF pour accroître sa compréhension des enjeux de terrain. En ce sens, le programme a fourni un cadre d'échanges intéressant entre MHF, CEF et AVSF.

Par ailleurs, les activités et résultats d'Équité ont été relayés par FTA-WAN et MHF au sein du mouvement Fairtrade, ceci contribuant au renforcement de connaissances et capacités de l'ensemble du mouvement.

→ Impacts sur les autres labels de CE

Sous sa composante 2, le programme Équité a notamment permis d'ouvrir les PNCE à une approche multi-label du CE. Des PNCE qui étaient historiquement limitées à la certification FT (RICE, FTGN), se sont ouvertes à d'autres labels. C'est l'un des principaux impacts d'Équité pour les labels de CE.

Un autre impact intéressant d'Équité est que le programme a permis aux différents labels de se réunir et d'échanger à l'occasion des COPIL sur des questions clés liées au CE en Afrique de l'Ouest. Ces échanges ont permis aux différents interlocuteurs des labels de mieux se connaître et de partager des points de vue.

Enfin, suite à des prises d'initiatives du COPIL, Équité a financé un poste à temps partiel à Ouagadougou en appui au développement du label WFTO en Afrique de l'Ouest. Cet appui a notamment permis à WFTO de mieux se faire connaître en Afrique de l'Ouest francophone mais aussi de traduire un certain nombre de documents importants de l'anglais au français.

Concernant ECOCERT, Équité a co-financé une partie des frais liés à des journées d'informations sur le label FFL. Ces journées organisées notamment en Côte d'Ivoire et au Mali, ont permis à ECOCERT de mieux faire connaître le label FFL aux PNCE et à leurs membres.

3.7. Durabilité / viabilité

3.7.1. Maturité des OP appuyées et durabilité des résultats obtenus

Évaluation de la maturité des OP bénéficiaires et de la durabilité des résultats :



Les niveaux de maturité institutionnelle, technique et financière des OP bénéficiaires des appuis d'Équité sont très variables. De manière caricaturale, on pourrait distinguer d'un côté de grandes OP bien structurées qui comptent plusieurs milliers de membres, un personnel salarié qualifié, des budgets de fonctionnement significatifs (capacités d'investissements et de recrutement) et des volumes de produits commercialisés en conventionnel et en CE qui s'élèvent à plusieurs milliers de tonnes (CAYAT, ECOOKIM, FENABE, Nununa et UGF-CDN). Et de l'autre, certaines OP de petite ou de moyenne taille qui sont encore peu matures, avec des RH insuffisantes, dans un processus de consolidation, d'apprentissage et de croissance tant sur les volumes commercialisés (quelques dizaines à centaines de tonnes) que sur le nombre de membres (SCEB, Trade AID, COOPAKE, etc.). Dans les faits, une classification des OP sur ces aspects s'avère complexe et potentiellement source d'interprétations erronées.

Les 19 OP bénéficiaires d'Équité ont des niveaux de maturité très variables et pas homogènes selon les critères considérés. Par ailleurs, leurs capacités d'innovation (notamment sur la transformation et les pratiques d'agroécologie) et leur positionnement vis-à-vis des certifications CE et Bio sont également variables et pas nécessairement corrélées à leur niveau de maturité institutionnel, technique et financier.

L'IRI permet, de manière plutôt satisfaisante, d'analyser sur des critères quantitatifs et qualitatifs l'état institutionnel d'une organisation et de mesurer son évolution et son éventuel renforcement suite à des appuis reçus. L'**Annexe 8** présente l'évolution des notes qualitatives des six composantes de l'IRI pour 12 OP et deux PNCE. Il apparaît clairement que la plupart des OP se sont renforcées sur le plan des capacités techniques, administratives et financière, de leur légitimité et de leur fonctionnement démocratique. L'état actuel de ces OP dépend également de la situation qui préexistait et des éventuels chocs et opportunités (notamment de marché) qui ont pu survenir au cours du projet.

Le processus de sélection mené dans le cadre de la facilité (composante 1) d'Équité (via les COSEL) a permis de sélectionner 19 OP déjà positionnées sur le marché du CE et donc un minimum structurées et organisées pour répondre aux exigences des certifications. Ainsi, les 19 OP bénéficiaires d'Équité ont un niveau de « viabilité » satisfaisant et leur survie n'est pas (ou plus) dépendante d'Équité à court terme.

En termes de durabilité des effets et impacts d'Équité, les éléments d'analyses suivants sont présentés :

- **Les impacts générés par les investissements techniques semblent dans la plupart des cas durables à moyen et long terme :**
 - Les aménagements des parcs à karité (Nununa, UGF-CDN, Yiriwasso, COPROKAZAN) représentent des aménagements couteux mais pérennes, la co-gestion assurée sur la base d'une contractualisation avec les autorités forestières (Nununa) est un acquis ;

- Les innovations techniques mises en place surtout au Mali et au Burkina Faso sont appelées à durer, car elles font sens à la fois sur les plans économique et écologique : mécanisation du processus de transformation du karité, utilisation des résidus de noix (karité, cajou) comme combustibles (Nununa, COPROKAZAN) ou de foyers améliorés (ULPKS Yiriwasso, Trade AID) et de mangue ou de pulpe comme compost (TON, COOPAKE);
- Le matériel construit ou acheté est généralement de qualité, et appelé à durer (panneaux solaires d'UPROMABIO et TON garantis 20 ans, etc.). Souvent produit par des artisans locaux, sa maintenance peut facilement être assurée après le projet à des coûts acceptables.
- La construction d'infrastructure d'élevage de poules et les équipements acquis ont commencé à être amortis par la production et la vente d'œufs. Il existe une demande du marché local pour la fiente de poule utilisée en fertilisant des plantations. De nouveaux investissements sur quatre nouveaux bâtiments ont été réalisés par CAYAT.
- **Les formations aux membres des OP, élus et personnels salariés sont des acquis dont les effets plus ou moins importants seront durables à condition que les formations soient renouvelées régulièrement en fonction des besoins.**
 - Les sensibilisations à la gouvernance et la vie coopérative ont généralement permis de poser des bases intéressantes pour assurer une continuité et une vie démocratique des OP. Ces formations ont eu des impacts importants pour des OP comme Nkosakawa et PROCAB qui étaient dans de schémas d'agriculture contractuelle qu'elles ne maîtrisaient pas (gérés par les acheteurs). Les formations ont permis à ces OP d'en prendre conscience et d'envisager une émancipation progressive vis-à-vis de ces acheteurs historiques. Toutefois, certaines OP restent fragiles ou en consolidation et devraient continuer d'être appuyées sur ces aspects.
 - Les formations aux producteurs, lorsqu'elles apportent des modes d'organisation ou solutions faciles à mettre en place, peu ou pas coûteuses et économiquement favorables à court et moyen terme, sont amenées à se diffuser si les OP continuent d'appuyer en ce sens.
 - Certaines innovations, en particulier en matière de BPA, sont parfois chronophages et nécessitent des investissements de départ plus importants en argent et/ou en main d'œuvre. C'est le cas des SAF testés par CAMAYE et des BPA diffusées auprès des producteurs de la SCEB. Si les données disponibles ne permettent pas encore de démontrer la performance économique et sociale de ces systèmes à court terme, il existe de sérieuses raisons de penser que des bénéfices à moyen et long termes puissent être tirés par les producteurs (notamment de plusieurs cas en Amérique Latine). Pour assurer la durabilité et une plus large adoption de ces SAF et des BPA d'agroforesterie sur le cacao, il est nécessaire de poursuivre les appuis aux OP, et ceci aussi à travers la recherche-action pour documenter la performance des modèles. Ceci est particulièrement vrai sur la filière cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana.
- **La rémunération des employés des OP dépend entre autre de l'activité économique et des ventes** (en particulier des primes CE, durables et Bio). Les employés, lorsqu'ils sont formés et motivés, sont des atouts clés dans la réussite et le développement d'une OP. Plusieurs OP se sont déclarées prêtes à maintenir, sur fonds propres, des salariés engagés dans le cadre des projets Équité (CAMAYE, CAYAT, Trade AID, UPROMABIO, Yiriwasso, etc.). D'autres auront plus de difficultés pour maintenir l'ensemble des équipes mobilisées sur Équité (CIGMA).
- **L'accès durable aux marchés (en particulier CE et Bio) et aux (pré)financements est crucial pour la viabilité des OP.** Sans des ventes permettant aux OP de maintenir et améliorer leur fonctionnement, la viabilité de la plupart des autres acquis n'est pas garantie. De même, en l'absence de fonds de roulement suffisants ou de préfinancements par les acheteurs, les OP se retrouvent en difficultés au moment d'acheter les produits à leurs producteurs.
 - Les primes de durabilité (UTZ, Rainforest Alliance) payées aux OP dans la filière cacao sont de l'ordre de 60 à 90 FCFA/kg. Elles sont généralement inférieures aux primes CE (surtout FT) qui sont au minimum de 0,2 \$US/kg (soit de l'ordre de 114 FCFA en novembre 2018). Les prix payés pour le Bio sont encore plus favorables que les précédentes pour les OP et leurs producteurs et peuvent s'y ajouter, les compléter. Les OP et leurs producteurs ont donc un intérêt fort à développer, renforcer et diversifier leurs marchés en CE et BIO, ce qui constitue une garantie de prix plus favorables et de primes notamment utilisables pour des investissements, des projets communautaires et des paiements directs aux producteurs.
 - Les OP sont nombreuses à rencontrer des problèmes de préfinancements (pour les campagnes et/ou les récoltes). Elles négocient généralement avec leurs acheteurs des sommes parfois insuffisantes et qui surtout les enferment dans un lien de dépendance à leurs clients. Des offres de préfinancements destinés aux OP tendent à se développer (Shared

Interest, SIDI, Okois, etc.). Mais la demande des OP dépasse largement l'offre. Un élément stratégique pour d'assurer la durabilité et le développement des OP est le financement.

3.7.2. Maturité des PNCE appuyées et durabilité des résultats obtenus

Evaluation de la maturité des OP bénéficiaires et de la durabilité des résultats :



Les PNCE en Afrique de l'Ouest sont des structures relativement jeunes (moins de 10 ans) et qui ont longtemps été peu ou pas appuyées pour leur fonctionnement et la conduite de leurs missions. Au démarrage d'Équité, ces dernières étaient soit « en dormance » (FTGN), soit très peu actives (RICE, PNCE-B), soit inexistantes (CCEM). Les cotisations des membres étaient et sont toujours insuffisantes (bien qu'en progression) pour assurer le fonctionnement des PNCE et la conduite d'activités de représentation et autres.

Les appuis apportés par Équité ont donc généré des effets rapides et concrets en termes de renforcement de capacités institutionnelles, administratives et techniques. Les recrutements et les fonds mis à disposition ont permis aux PNCE d'être plus dynamiques, visibles et attractives pour leurs membres.

En termes de durabilité, en comparaison des OP qui vendent des produits et se financent notamment à l'aide des différentiels de prix d'achat/vente et des primes, les PNCE n'ont généralement pas d'entrées de fonds suffisantes pour maintenir leurs activités. A titre indicatif, le RICE a perçu des cotisations des membres de l'ordre de 4 500 € en 2016 et 7 000 € en 2017. Le FTGN a reçu des cotisations de membres d'à peine 2 700 € en 2017 et 3 000 € en 2018. Ces montants sont très insuffisants pour envisager quoi que ce soit.

Les ressources propres des PNCE ne suffisent donc pas à ce qu'elles puissent fonctionner de façon autonome. En l'absence d'équipes salariées, elles reposent en grande partie sur les et les élus, lesquels sont déjà très pris par leurs propres OP. Hors, les projets Équité ont démontré l'importance d'avoir des coordinateurs qualifiés dédiés à temps plein aux PNCE. Ces compétences et ce niveau de mobilisation ont un coût que les PNCE ne sont pas en mesure de financer sans appuis extérieurs.

Pour cela, elles cherchent toutes à diversifier leurs sources d'appui financier. Si elles parviennent à le faire, elles seront plus autonomes. Mais de telles perspectives à court terme restent pour la plupart très peu probables. A l'instar d'autres PNCE dans le monde, ces dernières doivent donc continuer d'être appuyées, renforcées, autonomisées par des financements et des accompagnements techniques et organisationnels.

Dans le cadre d'Équité, un atelier s'est tenu en février 2019 sur le thème de la viabilité institutionnelle des PNCE. Il a associé les quatre PNCE de la région, une PNCE d'Amérique latine et le CEF. Un éventuel programme Équité 2 aura tout intérêt à poursuivre les appuis aux acteurs stratégiques que sont les PNCE.

4. Prise en compte de thèmes additionnels dans l'évaluation

4.1. Environnement

Evaluation de la prise en compte de l'environnement :



L'étude de faisabilité conduite par Oréade Brèche (2012) accordait une importance forte aux enjeux environnementaux, notamment la protection de la biodiversité naturelle (aires protégées), de la biodiversité agricole et de l'atténuation des CC.

Ainsi, en lien et en complément des aspects socio-économiques liés au CE, le programme Équité présente une orientation marquée en faveur de l'environnement et plus particulièrement à travers une approche tournée vers la transition agroécologique. Ainsi, l'OS4 d'Équité vise à « *Améliorer la lisibilité du CE comme outil de développement durable et en particulier la préservation de la biodiversité.* »

L'Appel à projets lancé en 2016 dans le cadre de la facilité priorise donc clairement des projets innovants sur les aspects environnementaux à travers les termes suivants : « *préservation de la biodiversité* », « *gestion des territoires* », « *développement durable* », « *pratiques agro-écologiques* », « *normes environnementales* », « *logique d'intervention (...) agro-écologie* », « *innovation (...) protection de la biodiversité naturelle ou agricole et l'atténuation du CC* ».

De fait, la dimension environnementale a été un thème majeur de toutes les propositions de projets acceptées par la facilité. Toutes les OP ont proposé des actions qui visaient au moins un des aspects suivants :

- **Aménagement et gestion durable de la ressource** : parcs à karité, barrières anti-érosives, BPA, pratiques agroécologiques ;
- **Mise en place de nouvelles parcelles** sur la base de modèles innovantes d'agroécologie et/ou d'agroforesterie impliquant un accroissement de la diversité des espèces végétales utiles sur les parcelles ;
- **Recyclage et valorisation des déchets de la production primaire** (coques de karité ou d'anacarde) comme ressource énergétique, améliorant grandement l'efficacité énergétique et réduisant fortement les besoins en bois-énergie ;
- **Mise en place de foyers améliorés réduisant de 25 à 50% la consommation de bois** utilisé par unité de produit ;
- **Utilisation des déchets de la production primaire pour la production de compost** (mangue, cabosses de cacao), éliminant les nuisances et fournissant des fertilisants organiques aux producteurs.

Les quatre PNCE appuyées ont également été sensibilisées et formées aux enjeux environnementaux et de durabilité des filières. Ces derniers, comme le RICE, ont intégré une partie des approches et visions défendues dans le cadre d'Équité sur l'agroécologie et l'agroforesterie. Certaines en ont même fait des thèmes potentiels de plaidoyer. Dans le cadre des consultations pour la révision des standards cacao de FT, le RICE a demandé à ce que FT face la promotion des systèmes de culture intégrant l'agroécologie.

Équité a également permis d'initier un dispositif de suivi-évaluation des impacts environnementaux des projets d'OP (dispositif TERO-Kinomé). Bien que très limité dans le temps, le dispositif a permis de mettre en évidence quelques premiers résultats intéressants en matière de réduction de la consommation de bois (COOPAKE, Nununa), gestion durable des ressources (karité, Nununa), compostage de résidus de récoltes, gestion de la fertilité des sols, agroécologie et agroforesterie (SAF cacao), etc.

Le programme a également mis en évidence les fortes synergies et complémentarités existants entre le CE et les certifications BIO. Une part importante des OP appuyées bénéficiaient déjà des avantages de cette complémentarité CE-BIO et d'autres tendaient vers cet objectif et ces dynamiques de marchés qui permettent notamment d'envisager de financer durablement la transition agroécologique sur le terrain. CAMAYE qui a expérimenté la mise en place de BPA d'agroécologie dans le cadre du projet Équité a décidé de poursuivre la démarche via un processus de certification BIO.

4.2. Genre

Évaluation de la prise en compte de la thématique genre :



Le programme Équité n'a pas explicitement priorisé les approches Genre ou l'égalité femme-homme comme une priorité thématique ou transversale.

Mais de fait, les femmes jouent un grand rôle dans plusieurs des filières principales (karité, artisanat, anacarde) et dans certaines autres activités liées à ces filières (vente d'œufs, cultures vivrières en premières années des SAF cacao, etc.). Ces dernières, ont donc largement bénéficié des actions d'Équité, le nombre de bénéficiaires femmes étant globalement aussi important que celui des hommes (9 200 femmes bénéficiaires selon PETF 2017). Ces dernières ont aussi grandement contribué aux réalisations d'Équité.

Grâce aux activités du programme Équité, dans une majorité d'OP, les femmes ont pris confiance dans leurs capacités. Elles sont par exemple responsabilisées dans la gestion des parcs à karité, elles prennent également plus de responsabilités dans les OP historiquement plus masculines (doublement du nombre de femmes au CA de la FENABE, multiplication par 10 de leur participation à N'Ko Sakwa, entrée de 3 femmes au CA de CIGMA, de deux femmes au CA du RICE, etc.).

Grâce aux formations en leadership, des femmes possédant déjà de bons niveaux d'éducation assument désormais des postes de responsabilités dans les OP (CAYAT, CIGMA, Yiriwasso, COPROKAZAN). Avec l'ouverture de formations techniques, elles tendent aussi à occuper des emplois auparavant réservés aux hommes (meunières). Au Burkina Faso, les femmes osent désormais évoquer la question foncière, et demander l'accès à de meilleures terres, avec la perspective qu'un jour elles aient elles-mêmes des titres fonciers. En Côte d'Ivoire, les femmes de la SCEB ont demandé à bénéficier de cours d'alphabétisation.

La question du genre et de l'égalité femme-homme dans les OP, PNCE et sur les filières concernées restent un défi à relever. Équité a initié des dynamiques modestes mais les premiers résultats semblent justifier une poursuite et un renforcement des efforts sur ce plan dans la perspective d'un potentiel Équité 2.

4.3. Contributions de l'AFD et du FFEM (additionnalité)

Le financement de 3,9 M€ accordé par l'AFD et le FFEM a permis de soutenir le premier programme sous régional d'appui au développement du CE en Afrique de l'Ouest. L'image positive du programme, les résultats obtenus à différents niveaux (du local au régional) et les impacts socio-économiques et environnementaux observés semblent justifier pleinement ce financement.

Les investissements, les formations, les événements et les visites réalisés dans le cadre des composantes 1 et 2 du programme n'auraient pas pu avoir lieu sans l'appui financier de l'AFD et du FFEM. La plupart des organisations étaient dans des situations économiques assez précaires, ou en tout cas avec l'impossibilité d'investir dans les RH, la formation, ou bien des installations de transformation. Cet appui leur a donc permis de franchir un ou plusieurs seuils, et d'appréhender maintenant un changement d'échelle plus significatif.

La complémentarité des financements AFD et FFEM a permis une articulation équilibrée des objectifs socio-économiques et environnementaux au sein du programme pour répondre aux problématiques complexes rencontrées sur les filières ciblées, en particulier au niveau des OP.

Le financement de l'AFD de 2,9 M€ était réparti de la manière suivante : C1 (1,88 M€), C2 (0,92 M€) et C3 (0,1 M€). Cet appui au programme Équité s'est fait dans le cadre du Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC). L'objectif global du PRCC est de « promouvoir les échanges commerciaux des pays en développement, et en particulier des pays les moins avancés (PMA) et de renforcer leurs capacités commerciales et productives afin d'améliorer leur intégration dans le système commercial mondial. » Le PRCC privilégie en outre plusieurs thématiques en liens directs avec le programme Équité : « agriculture durable (en particulier l'agriculture familiale) », « la démarche qualité au sens large qui recouvre les certifications notamment celles relatives au commerce équitable », « le développement des structures collectives qui recouvre l'appui et le renforcement de structures telles que les coopératives ».

Il est donc clair que l'appui de l'AFD au programme Équité était tout à fait pertinent et bien aligné avec les objectifs et priorités du PRCC mentionnées ci-dessus. Cet appui financier de l'AFD a permis de soutenir des projets et dynamiques positives dans le domaine de l'agriculture durable (agroécologie, agroforesterie, BPA, etc.), de l'appui aux OP certifiées CE et plus généralement de contribuer au développement du CE en Afrique de l'Ouest. In fine, les différents appuis d'Équité ont contribué à améliorer, à des degrés divers et sous différentes formes, les capacités commerciales et productives de la plupart des OP soutenues.

L'appui financier du FFEM à Équité était de 1 M€. Dans la convention de financement, ce montant était réparti de la manière suivante : C1 (626 000 €), C2 (260 000 €) et C3 (114 000 €). En dehors des fonds destinés à la mise en œuvre du programme (RH, frais de fonctionnement, transports, etc.), les principales activités financées par le FFEM ont été les suivantes : A1.5. « Facilité » (432 000 €), A2.2. « Renforcement de capacités du FTA-WAN » (39 000 €), A2.5. à A2.7. « Cahiers des charges de CE » (50 000 €) et A3.1. « Dispositif de suivi des impacts environnementaux des projets ».

Le financement du FFEM sur la facilité (environ 23% du montant total) est pleinement justifié au regard des thématiques et activités des projets d'OP (cf. **Annexe 3**) qui intègrent tous une ou plusieurs priorités du FFEM, en particulier sur les productions durables (BPA, SAF, etc.), l'atténuation des changements climatiques (réduction des consommations de bois) et la protection de l'agro-biodiversité. Il est donc possible de considérer que le financement FFEM a contribué à prioriser des projets d'OP plus innovants et présentant des dimensions environnementales plus marquées qu'en l'absence d'un financement FFEM.

L'additionnalité du financement FFEM sur l'activité de renforcement de capacités du FTA-WAN est moins évidente, notamment sur le lien avec les priorités du FFEM. Nous n'avons pas été en mesure de mettre en évidence la pertinence et les impacts de cette activité par rapport aux thématiques et priorités du FFEM.

Les A2.5 à A2.7 qui ont bénéficié d'un financement FFEM ont notamment permis d'appuyer la participation du RICE au processus de consultation dans le cadre de la révision des standards cacao de FT-I. Dans ce cadre le RICE a présenté diverses propositions, certaines liées à l'agroécologie et l'agroforesterie, ce qui est bien en lien avec les priorités du FFEM. Cependant, aucune avancée majeure n'a été obtenue sur le renforcement des exigences environnementales des cahiers des charges des standards CE. Sur ce point, le financement FFEM n'a donc pas particulièrement permis d'avoir des impacts significatifs.

Les réorientations budgétaires sur les A2.5. à A2.7 ont permis de financer un poste WFTO au Burkina Faso et des formations au standard FFL d'ECOCERT. Celles-ci ne s'avèrent moins particulièrement pertinentes par rapport aux priorités environnementales du FFEM. Il s'agit cependant de budgets très limités et il est impossible de distinguer les parts respectives des activités financées par l'AFD et par le FFEM.

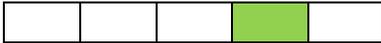
L'activité qui consistait à mettre en place un dispositif de suivi des impacts environnementaux des projets était bien justifiée au regard des priorités du FFEM. Elle a notamment permis de mettre en évidence les

principaux résultats et impacts environnementaux des projets, ce qui apparaît particulièrement important pour le FFEM. Sur cette activité, l'apport du financement FFEM a bien permis de consolider le dispositif de suivi-évaluation en intégrant de manière pertinente les aspects environnementaux.

De manière générale, l'AFD et le FEEM ont bien joué leur rôle en participant notamment aux COPIL et en assurant un suivi de la mise en œuvre du programme, en particulier la communication rapide des ANO et la réalisation des décaissements en fonction de l'utilisation du budget et des besoins de CEF et AVSF.

5. Conclusion

Évaluation globale du programme :



En conclusion, le niveau de performance du programme Équité est jugé globalement satisfaisant.

→ Le programme Équité répond de manière pertinente aux difficultés et opportunités rencontrées par les OP certifiées CE et PNCE en Afrique de l'Ouest

Les dynamiques internationales positives du CE génèrent de plus en plus d'opportunités pour le développement du CE en Afrique de l'Ouest. Les différentes certifications CE ont démontré un potentiel intéressant sur plusieurs filières d'Afrique de l'Ouest, avec des impacts tangibles sur l'amélioration des prix de vente et l'augmentation des revenus des petits producteurs.

Les OP certifiées CE, de plus en plus nombreuses en Afrique de l'Ouest, font encore souvent face à des difficultés techniques, administratives, organisationnelles et/ou financières, ce qui freine parfois leur développement et limite les bienfaits du CE pour leurs producteurs membres. Dans le même temps, les OP certifiées CE souffrent également d'un manque de représentation et d'appui au niveau national, du fait de l'absence ou de la faiblesse des organisations nationales représentatives telles que les PNCE.

Les multiples crises environnementales (biodiversité, CC, perte de fertilité des sols, etc.) impactent les petits producteurs d'Afrique de l'Ouest. Les modèles de production conventionnels montrent leurs limites, notamment en termes de vulnérabilité et de capacités de résilience. Certaines pratiques agricoles ont aussi des impacts négatifs sur les ressources naturelles et la biodiversité. La transition agroécologique peut apporter des solutions durables du point de vue socio-économique et environnemental aux OP et à leurs petits producteurs. La certification CE, en complémentarité notamment avec la certification Bio, peut constituer, grâce aux primes perçues par les OP, un levier, un catalyseur dans cette transition agroécologique initiée en Afrique de l'Ouest.

En combinant des appuis aux OP certifiées CE, aux PNCE et réseaux d'échange du CE en Afrique de l'Ouest et des actions pilotes pour la transition agroécologique, le programme Équité répond très bien aux besoins et opportunités mis en évidence par le diagnostic de la situation.

→ Équité, un programme régional pertinent sur le CE en Afrique de l'Ouest qui a fait l'expérience réussie de mobiliser un outil « facilité » pour le financement de petits projets

L'évaluation de la performance du programme Équité a clairement mis en évidence son haut niveau de pertinence, tant sur le plan de la thématique, de l'approche que du choix des pays et des filières principales ciblées. Le programme est aussi globalement pertinent dans sa structure, son contenu et en matière de complémentarité entre ses trois composantes d'activités.

Équité est parmi les premiers programmes d'ambition régionale d'appui au développement du CE en Afrique de l'Ouest. Le programme a priorisé à juste titre cinq pays (Côte d'Ivoire, Ghana, Burkina Faso, Mali et Togo) et cinq filières principales (anacarde, artisanat, cacao, fruits et karité) qui représentent aujourd'hui entre 70 et 80 % du total des OP certifiées CE en Afrique de l'Ouest. Ce choix, jugé tout à fait pertinent, a permis à Équité de couvrir une aire géographique de taille significative et diversifiée sur le plan agro-climatique tout en limitant les risques de saupoudrage. La concentration des efforts sur cinq filières à forts potentiels et un nombre limité d'organisations déjà impliquées dans le CE (19 OP et 4 PNCE) a été très pertinente et s'est avérée efficace.

La structure d'Équité basée sur trois composantes d'activités, s'est aussi avérée particulièrement pertinente pour répondre aux besoins des organisations locales et nationales de CE tout en appuyant des projets pilotes portés vers la transition agroécologique et la conservation de la biodiversité.

L'outil « facilité » de la composante 1 d'Équité s'est avéré performant. Il a permis à 22 organisations locales et nationales (OP de premier et second niveau, PNCE) d'élaborer et mettre en œuvre de manière

participative des projets bien structurés et innovants et répondant aux besoins et priorités de leurs membres. Le processus de sélection de ces projets par des COSEL puis le financement et l'accompagnement de la mise en œuvre par les ATN ont donné satisfaction.

Les projets appuyés ont été mis en œuvre de manière assez efficace sur un temps limité (moins de deux ans) par les organisations bénéficiaires. Ces dernières ont généralement bien tiré profit des appuis Équité pour améliorer leur organisation ainsi que leurs capacités techniques, administratives et financières. Les projets ont par ailleurs contribué à générer des impacts socio-économiques et environnementaux positifs bien que parfois encore difficilement quantifiables.

L'évaluation a toutefois mis en évidence des insuffisances des appuis Équité sur les aspects prioritaires pour les OP de l'accès aux marchés et (pré)financements. La mise en place du FRCC au cours de l'année 2017 (non prévue initialement) a été une initiative intéressante pour répondre aux demandes des OP. Cette dernière a été limitée en termes de moyens disponibles (75 000€) et d'accompagnement des OP. Ainsi, les 12 OP bénéficiaires du FRCC ont eu des résultats très variables en matière d'impacts commerciaux.

Autre élément majeur de l'évaluation, les appuis aux PNCE dans le cadre des C1 et C2 sont considérés comme très pertinents pour le développement du CE en Afrique de l'Ouest. Les PNCE font face à des difficultés de financement qui limitent leurs possibilités d'actions et leurs capacités de représentation des OP membres au niveau national. Hors, il apparaît évident que les PNCE ont un rôle stratégique à jouer pour promouvoir le CE au niveau national avec une approche multi-label, appuyer les échanges et partages d'expériences entre OP certifiées, soutenir et diffuser les innovations, interagir avec les principaux labels de CE et établir des relations avec les autorités et Ministères pertinents (y compris à travers des plaidoyers).

Les quatre PNCE appuyées dans le cadre d'Équité ont considérablement progressé en termes de gouvernance interne, de capacités, de visibilité et de vision stratégique. Elles restent néanmoins fragiles et pas en mesure à court terme de s'autofinancer ou de trouver des financements complémentaires suffisants. Au regard des dynamiques très positives initiées au niveau de ces PNCE, il semble essentiel que ces dernières bénéficient de nouveaux appuis pour pérenniser les acquis et développer de nouvelles actions.

Le programme Équité a mis en place un dispositif de suivi-évaluation des projets pertinent et rigoureux basé sur des outils d'AVSF (IRI et SYSE) renseignés par les ATN. En complément, un dispositif de suivi-évaluation des impacts environnementaux a été élaboré et piloté par un consortium TERO-Kinomé. Ces différents outils complémentaires ont permis de renseigner une bonne diversité d'indicateurs et de mettre en évidence de manière structurée les résultats, effets et impacts des projets appuyés.

→ Un montage institutionnel CEF-AVSF et un pilotage du programme globalement cohérents et efficaces mais limités par les difficultés rencontrées par le co-maître d'ouvrage délégué FTA-WAN

La maîtrise d'ouvrage CEF associée à une maîtrise d'ouvrage déléguée AVSF pour la mise en œuvre des composantes 1 et 2, s'est avérée pertinente et efficace. La complémentarité et la relation entre ces deux structures a été très bonne avec une communication fluide et régulière. La répartition des responsabilités entre CEF et AVSF était claire et cohérente avec leurs expériences et compétences respectives.

L'évaluation du rôle joué par FTA-WAN en tant que co-maître d'ouvrage délégué, en particulier sur la composante 2, est moins positive. En effet, le FTA-WAN a dû faire face à des modifications de la gouvernance de FT-I et de FTA qui ont impacté son mode de fonctionnement et ses RH à partir de 2016. La désignation du nouveau coordinateur régional du FTA-WAN comme responsable du partenariat avec AVSF ne s'est pas avérée pertinente, notamment parce que ce dernier était trop occupé par ailleurs pour assurer les missions qui lui étaient confiées dans le cadre d'Équité. Ce dernier n'a pas été en mesure de déléguer ses responsabilités au sein de l'équipe FTA-WAN et la démission de l'ATN Ghana en mars 2018 (qui n'a toujours pas été remplacée début novembre 2018) a amplifié les problèmes déjà existants.

Le FTA-WAN a donc rencontré des difficultés à mettre en œuvre efficacement les activités identifiées dans les conventions de partenariat avec AVSF et à assurer le *reporting* technique et financier exigé. Cela a notamment conduit AVSF à reprendre au cours du programme un certain nombre de responsabilités et missions initialement confiées au FTA-WAN (notamment les appuis aux PNCE). Le lien entre les deux structures s'est maintenu mais AVSF a exprimé une certaine insatisfaction sur le niveau d'engagement du FTA-WAN en tant que co-maître d'ouvrage délégué.

L'évaluation du pilotage stratégique du programme est positive. Le COPIL s'est réuni trois fois début 2016, début 2017 et début 2018. Sa composition était satisfaisante avec la présence d'un représentant de l'AFD, de représentants de CEF, AVSF et FTA-WAN ainsi que des principaux autres labels de CE actifs en Afrique de l'Ouest, à savoir ECOCERT et WFTO. Les CR de COPIL mettent en évidence des échanges riches et constructifs entre acteurs ainsi que des propositions et des décisions stratégiques pour la mise en œuvre du programme qui ont pour la plupart été validées par l'AFD.

→ Des projets d'OP et de PNCE relativement bien dimensionnés et pertinents qui ont permis des taux d'exécution financière et de réalisation des activités satisfaisants dans des délais très courts

Le programme Équité a été mis en œuvre sur un temps limité de trois ans. Les délais d'installation d'AVSF en Côte d'Ivoire, de recrutements des ATN, de prises de contacts avec les acteurs locaux, de mise en place de procédures et de signature d'un accord de partenariat avec FTA-WAN ont de plus nécessité plusieurs mois début 2016. Ainsi, après un processus de sélection rigoureux, les 22 projets financés par la facilité ont pour la plupart dû être mis en œuvre dans des délais de 18 à 22 mois, ce qui a constitué une contrainte forte. Mais le bon dimensionnement des projets et l'adéquation avec les possibilités et RH des organisations concernés ont permis d'atteindre des résultats satisfaisants.

Les OP et PNCE bénéficiaires d'Équité ont fait preuve d'efficacité dans la mise en œuvre des projets puisque le taux de décaissement de la facilité de la C1 a été proche de 100% à la clôture du programme. Les taux d'exécution budgétaire des autres activités du programme sont également satisfaisants avec des un niveau global proche de 100% à la clôture du programme.

Ceci est notamment lié à la mobilisation satisfaisante de RH au sein des OP et PNCE mais aussi aux compétences et au fort investissement des ATN AVSF pour accompagner et suivre l'exécution des projets. Les retards accumulés par le FTA-WAN dans l'exécution des conventions de co-maîtrise d'œuvre a toutefois nécessité de procéder à des réallocations budgétaires.

En termes de réalisation des activités, les OP et PNCE bénéficiaires ont fait preuve de manière générale d'une bonne efficacité puisque la mise en œuvre des projets a permis de réaliser entre 70% et 100% des activités initialement prévues. Il s'agit notamment de recrutements, de formations diverses, d'achat et mise en place d'équipements, d'activités collectives telles que des AG ou des visites de terrain, des activités pilotes en agroécologie et agroforesterie, la mise en place de dispositifs de recherche-action, etc. Toutes ces activités ont eu des impacts positifs (mais pas toujours quantifiables) sur les organisations.

Les investissements réalisés ont été conçus pour avoir des effets structurants sur le développement de l'activité des organisations et leur orientation vers des logiques d'efficacité énergétique, d'économie des ressources, et pour plusieurs d'entre elles, de production agroécologique. En effet, les OP et PNCE bénéficiaires ont fortement bénéficié des appuis Équité pour se renforcer sur les plans institutionnels, administratifs et technique tout en mettant en œuvre des activités de tailles modestes mais souvent innovantes du point de vue environnemental (gestion des parcs à karité, SAF de cacao, BPA pour la production durable de cacao, économies de bois liés à de nouveaux équipements, etc.).

Si les dispositifs de recherche-action et le dispositif TERO-Kinomé de suivi des impacts environnementaux étaient pertinents, ces derniers ont été fortement limités par le temps disponible pour la collecte de données. Des résultats et impacts environnementaux prometteurs ont été mis en évidence mais ces derniers devront être suivis sur un temps plus long pour confirmer les impacts à moyen terme des projets mis en place.

→ Quelques difficultés et limites du programme qui permettent de tirer des enseignements utiles pour la suite

L'ex Président de CEF serait à l'origine de la première note d'idée d'Équité en 2011 suite à l'atelier sur le CE en Afrique de l'Ouest organisé par AVSF. Mais c'est une étude de faisabilité réalisée en 2012 par Oréade brèche qui a permis de formuler en détail le programme et de préciser les activités et le budget. Cette étude de faisabilité s'est finalement avérée incomplète et limitée sur plusieurs points, ce qui a ensuite eu des conséquences négatives sur Équité.

L'étude de faisabilité proposait un montage institutionnel FTA/FTA-WAN qui a finalement été abandonné au cours de l'instruction par l'AFD et le FFEM pour diverses raisons. La présence du FTA-WAN comme co-maîtrise d'œuvre avec AVSF (qui ne s'est pas avérée très satisfaisante) semble toutefois s'expliquer par le rôle initialement attribué au FTA-WAN.

L'étude de faisabilité du programme proposait aussi une ébauche de cadre logique qui n'a jamais été reprise ni complétée au moment de la consolidation du document de programme par l'AFD et le FFEM. En conséquence, Équité ne dispose pas d'un cadre logique clair et structuré, ce qui a parfois compliqué le suivi de la réalisation des activités et de l'atteinte des objectifs. Pour pallier à ce manque, le RP AVSF a élaborer à postériori une grille d'extraction d'effets et de résultats du programme qui reste à ce stade encore incomplète et trop complexe à interpréter.

Enfin, l'étude de faisabilité d'Oréade brèche n'avait pas distingué de composante spécifique pour la gestion du programme ni de budget spécifiquement alloué aux RH et à la mise en œuvre du programme. Cette faiblesse du budget a été partiellement réglée dans le document de programme (convention AFD-FFEM-CEF) avec la distinction d'activités et budgets pour la mise en œuvre de chaque composante. Ainsi, le programme a été exécuté en utilisant les budgets dédiés spécifiquement à la mise en œuvre pour chaque

activité. Mais le suivi budgétaire des dépenses spécifiques à chaque composante s'est avéré complexe et parfois fastidieux. Une composante spécifique dédiée à la « gestion de projet » aurait grandement facilité le suivi budgétaire pour AVSF.

Sur la base des précédents constats, on peut clairement signaler que l'étude de faisabilité n'a pas apporté toutes les garanties et orientations nécessaires à la mise en œuvre du programme. Dans la perspective d'un programme Équité 2, l'étude de faisabilité devra donc faire l'objet d'échanges détaillés et constructifs avec les principales parties prenantes pour anticiper les éventuels difficultés de mise en œuvre et s'assurer de l'adhésion des futurs maîtres d'ouvrage et maîtres d'ouvrage délégués du programme.

Les autres difficultés et points d'attentions portent notamment sur les points suivants :

- Certains projets d'OP et de PNCE avaient initialement sous-estimés certains coûts pour des activités structurantes. Des réajustements budgétaires ont généralement été réalisés avec un bon niveau de réactivité des OP et du RP. Mais ce problème a parfois contraint les OP à modifier certaines activités (ambitions revues à la baisse) et à en annuler d'autres.
- Les ATN ont été soumis à de fortes charges de travail (impliquant du travail nocturne et les week-ends) du fait notamment de leur forte implication au démarrage des projets puis pour le suivi rapproché et la résolution des problématiques de terrain. Des assistances techniques externes aurait parfois permis d'obtenir des résultats plus rapides et moins chronophages pour les ATN.
- L'adoption des BPA en agroécologie et agroforesterie a parfois été limitée par les coûts d'installation de nouvelles parcelles et par la main d'œuvre nécessaire à la mise en place et à l'entretien de ces dernières (en particulier pour le cacao). Des appuis significatifs sont nécessaires pour inciter et accompagner les producteurs vers la transition agroécologique.

6. Recommandations pour un possible Équité 2

Pour conclure l'évaluation finale du programme Équité (2016-2018) et ouvrir des perspectives sur un possible programme Équité 2, les évaluateurs émettent les recommandations suivantes :

- **Instruire un programme Équité 2 au niveau de l'AFD et du FFEM** pour envisager de poursuivre les dynamiques positives initiées et mettre à l'échelle certains projets et activités. L'instruction devra se faire dans un délai acceptable entre fin 2018 et début 2019 pour permettre un démarrage de l'éventuel Équité 2 au premier semestre 2019.
- **Capitaliser sur l'expérience, la bonne relation et la complémentarité du binôme CEF-AVSF pour le futur montage institutionnel.** Ces deux organisations devraient être reconduites pour la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre d'un éventuel Équité 2. Elles devront en outre être étroitement associées à l'étude de faisabilité d'un futur Équité 2. A l'inverse, **il convient de tirer des leçons de l'implication insatisfaisante du FTA-WAN comme co-maître d'ouvrage délégué d'Équité 1** avec AVSF. **Dans la perspective d'un Équité 2, le FTA-WAN ne devrait donc pas être associé comme co-maîtrise d'ouvrage déléguée.** Au regard de son expérience et son fort ancrage en Afrique de l'Ouest, le FTA-WAN devrait être associé d'une manière plus adaptée et correspondant mieux à ses capacités et possibilités d'intervention.
- **L'outil « facilité » de la composante 1 s'est avéré adapté et performant pour financer 22 petits projets innovants dans cinq pays. Cet outil « facilité » doit donc être réutilisé et renforcé dans le cadre d'un éventuel Équité 2.** Les montants des financements, le mode opératoire, les délais, les critères d'éligibilités et les thèmes prioritaires pour le lancement d'un ou plusieurs Appels à projet devront être clairement précisés dans l'étude de faisabilité en tirant des leçons de l'expérience Équité 1. Les modalités et les moyens consacrés à l'accompagnement des organisations postulantes devraient également être précisés et bien dimensionnés afin de mobiliser une expertise externe suffisante en appui aux organisations. Le système de COSEL est pertinent et devrait être reconduit. Les moyens alloués pour le recrutement d'experts devront être augmentés afin de permettre d'associer des compétences externes dans des domaines spécifiques (gouvernance des OP, financements, filières et marchés, agroécologie, etc.).
- La forte contrainte de temps pour la mise en œuvre du programme Équité (3 ans seulement) était justifiée par le caractère pilote de ce celui-ci. **Dans la perspective d'un Équité 2 plus ambitieux, une durée de mise en œuvre de 5 ans serait recommandée.** Ainsi, des projets d'OP et de PNCE pouvant aller jusqu'à 4 ans pourront être appuyés, ce qui semble pertinent et souhaitable.
- **Les pays priorisés dans Équité 1 sont tous pertinents et ont permis d'avoir une diversité de contextes et de problématiques sans pour autant trop se disperser. Quatre des cinq pays**

doivent de toute évidence être intégrés à un futur Equité 2 (Côte d'Ivoire, Ghana, Burkina Faso et Mali). Le cas du Togo et du Bénin devront être étudiés plus précisément dans le cadre de l'étude de faisabilité car des questions de dimensionnement et de coordination des RH devront se poser.

- **Les filières priorisées dans Equité 1 sont toutes pertinentes et ont permis d'avoir une diversité de problématiques, de projets et une bonne représentativité des labels CE en Afrique de l'Ouest. Les cinq filières principales doivent être conservées pour un futur Equité 2.** L'étude de faisabilité devra déterminer s'il serait pertinent d'intégrer également des filières telles que le sésame, l'hibiscus et le café.
- **Les appuis aux labels de CE en Afrique de l'Ouest devront être mieux anticipés et renforcés. Les synergies et complémentarités avec les certifications BIO devront être appuyées.** Les perspectives de marché pour les OP sont parfois plus favorables avec certains labels de CE plutôt qu'avec d'autres. Le futur programme Equité 2 devra donc contribuer à renforcer les liens entre les PNCE et les différents labels de CE existants tout en conservant l'indépendance et le caractère multi-label des PNCE. Ces dernières devront notamment faciliter la diffusion de l'information à leurs membres.
- **Les petits projets pilotes d'agroécologie et d'agroforesterie initiés dans le cadre d'Equité 1 ont donné quelques résultats encourageants qu'il faudra continuer de suivre dans le cadre de dispositifs plus solides de recherche-action.** Une part de 40 à 60% des projets d'OP appuyés au cours d'Equité 1 devraient être sélectionnés (via un Appel à projet avec liste restreinte) pour faire l'objet d'un deuxième appui plus long et plus ambitieux (4 ans, budget augmenté) dans le cadre d'Equité 2. Ces projets devront être suivis par des **dispositifs de recherche-action renforcés faisant notamment intervenir une expertise internationale** (du CIRAD par exemple). La mobilisation de stagiaires de niveau Master pourrait être une solution économique et performante pour obtenir des résultats probants.
- Le programme Equité a permis de mettre en évidence **des synergies et des complémentarités fortes entre les certifications CE et BIO. Les certifications BIO ont en effet un fort potentiel pour contribuer au financement des investissements et efforts nécessaires à la mise en place de systèmes agroécologiques.** Le programme Equité 2 devra poursuivre le travail initié en continuant de favoriser les synergies entre CE et BIO au niveau des OP et PNCE en Afrique de l'Ouest.
- **Les formations et renforcements de capacités organisationnelles, administratives, financières et techniques aux OP et PNCE sont pertinents et devraient être étendus dans le cadre d'un éventuel Equité 2.** Un diagnostic organisationnel initial rigoureux et participatif pourrait notamment permettre d'établir des priorités, des objectifs et des actions de renforcement à court et moyen terme pour les organisations appuyées. Les organisations devront notamment être préparées à « l'après projet » et élaborer pour ce faire des stratégies de pérennisation des acquis et d'autofinancement.
- **Le FRCC mis en œuvre dans le cadre d'Equité 1 était limité et a donné des résultats variables selon les OP bénéficiaires. Le potentiel d'un tel fond d'appui aux OP pour développer leur accès aux marchés CE et BIO reste néanmoins très intéressant** (et répondrait à une demande forte des OP). Pour qu'un tel fond soit impactant, il sera nécessaire de travailler en amont avec les OP à l'identification des événements commerciaux les plus pertinents et à la préparation de ces événements (supports de communication, formations) ainsi qu'à un programme de visites commerciales à de potentiels acheteurs. L'accompagnement des OP devra se faire également pendant et après les événements afin de s'assurer qu'un suivi des échanges avec les clients potentiels est bien réalisé. L'intégration éventuelle du FRCC à la facilité devra être étudiée.
- La question de l'accès aux (pré)financements, centrale pour la plupart des OP, semble insuffisamment avoir été prise en compte dans le cadre du programme Equité. **Un éventuel programme Equité 2 devra proposer des solutions innovantes et peu coûteuses aux OP pour accéder aux financements à court et moyen terme.** La mise en place d'un fond de financement des OP certifiées CE, en partenariats avec des institutions de financement à impact social (Shared Interest, SIDI, etc.), devraient être envisagés.
- **Le développement de nouveaux marchés pour les produits certifiés CE d'Afrique de l'Ouest devrait être l'une des priorités du potentiel Equité 2.** Le nouveau programme devrait mettre en place une stratégie ambitieuse et structurée pour encourager les acheteurs à développer leurs approvisionnements en CE. Ces actions pourraient notamment cibler l'Europe en s'appuyant en

particulier sur CEF, les principaux labels de CE et leurs réseaux. Les cibles de ces actions pourraient être à la fois les entreprises du secteur, les pouvoirs publics mais aussi les consommateurs.

- **Le potentiel du CE Sud-Sud reste à explorer, notamment au niveau sous-régional.** Equité 2 pourrait dans un premier temps financer une étude sur les principales filières de CE à fort potentiel dans ce domaine. Le cas échéant, des appuis plus ambitieux pourront être envisagés.

Annexes

Annexe 1. Liste des personnes rencontrées et visites

Personne(s) rencontrée(s)	Institution	E-mail et/ou téléphone	Lieu, date et durée de la rencontre	Expert en charge de l'entretien
EN FRANCE ET A L'INTERNATIONAL				
Julie STOLL, Déléguée générale CEF Ingrid AYMES, Chargée de projets internationaux	Commerce équitable France (CEF)	stoll@commerceequitable.org aymes@commerceequitable.org	Via Skype le 19/10/2018 (durée 2h)	Anis CHAKIB
Marie MERCUI, Responsable département Commerce équitable Laurent LEVEBVRE, Responsable partenariats Commerce équitable	ECOCERT France	Marie.MERCUI@ecocert.com laurent.lefebvre@ecocert.com	Par téléphone le 23/10/2018 (durée : 1h30)	Anis CHAKIB
Damien FRANCOIS, Responsable filières	Alter Eco	Damien.Francois@bbcie.com	Par téléphone le 24/10/2018 (durée : 1h)	Anis CHAKIB
Sarah LAGENTE, Responsable du pôle Relation producteurs, Programmes et Impact	Fairtrade- Max Havelaar France (FT-MH France)	S.LAGENTE@maxhavelaarfrance.org	Par téléphone le 25/10/2018 (1h30)	Anis CHAKIB
Bernard DE BOISCHEVALIER, Président	Symbole des petits producteurs France (SPP France)	bernard.de-boischevalier@spp-france.fr	Par téléphone le 25/10/2018 (45 min)	Anis CHAKIB
Nicolas DUTOIS, Responsable Marché et Partenariats Entreprises Sophie MAILLARD, Responsable Partenariats Entreprises et Réseaux Biologiques	Fairtrade- Max Havelaar France (FT-MH France)	N.DUTOIS@maxhavelaarfrance.org S.Maillard@maxhavelaarfrance.org	Par téléphone le 25/10/2018 (1h)	Anis CHAKIB
Adrien BRONDEL, Responsable filières	Ethiquable	abrondel@ethiquable.coop	Par téléphone le 25/10/2018 (1h30)	Anis CHAKIB
Bernard OUTAH, Regional Director	WFTO Africa	rd@wfto-africa.org	Par Skype le 26/10/2018 (1h30)	Anis CHAKIB
Pierril LACROIX, Directeur Yohann FARE, Responsable Chaînes de valeurs durables et impacts sociaux	TERO Kinomé	p.lacroix@tero.coop yohann.fare@kinome.fr	Par Skype le 13/11/2018 (2h)	Anis CHAKIB et Pierre JOHNSON
Barbara GUITTARD, Directrice technique	AVSF	b.guittard@avsf.org	Par Skype le 16/11/2018 (2h)	Anis CHAKIB

EN COTE D'IVOIRE				
Christophe BOSCHER, Responsable du programme (RP) Equité	AVSF	c.boscher@avsf.org	Abidjan, le 28/10/2018 (4h). Nombreux autres échanges et séances de travail au cours de la mission	Anis CHAKIB
Equipe du programme Equité : Christophe BOSCHER (RP) Fulbert DAGO (ATN Côte d'Ivoire) Moussa BARRO (ATN Burkina Faso) Richard BATIENO (ATN Burkina Faso) Adama COULIBALY (ATN Mali) Rasidatu LAWAL (administratrice du programme)	AVSF	c.boscher@avsf.org f.dago@avsf.org m.barro@avsf.org r.batieno@avsf.org ad.coulibaly@avsf.org r.lawal@avsf.org	Abidjan, le 28/10/2018 (3h30) puis le 29/10/2018 (4h)	Anis CHAKIB
Jacques ABOULE, Responsable des partenariats et relation membres en Afrique de l'Ouest Anne-Marie YAO, Responsable programme régional cacao Etienne TEHOUA, Conseiller en développement des OP cacao	FTA-WAN en Côte d'Ivoire	j.aboule2@fairtradeafrica.net a.yao@fairtradeafrica.net a.tehoua@fairtradeafrica.net	Abidjan, le 29/10/2018 (1h30)	Anis CHAKIB
Franck KOMAN, Coordonnateur Ossey Francis ATSE, Président Jules MALAN, Vice-Président Fanny ASSATA, Secrétaire générale adjointe	RICE	f.koman@rice-ci.com frnatse@yahoo.fr ecam.meagui@yahoo.com	Abidjan, le 30/11/2018 (4h)	Anis CHAKIB
Marcel GOORE BI, Directeur général des productions et de la sécurité alimentaire	MINADER	goorebi2017@gmail.com	Abidjan, le 30/10/2018 (45 min)	Anis CHAKIB
Vincent EHOUGBAN, Coordonnateur national filière café-cacao Et collaborateurs (4 coordonnateurs adjoints)	ANADER	v.ehougban@gmail.com	Abidjan, le 30/10/2018 (2h30)	Anis CHAKIB

Alexis ASSIRI, Responsable durabilité et programmes agronomiques Bienvenu KOUADIO, Responsable suivi-évaluation du programme « Transparence cacao »	CEMOI Côte d'Ivoire	a.assiri@cemoi.com b.kouadio@cemoi.com	Abidjan, le 31/10/2018 (2h)	Anis CHAKIB
Marc TANOUH, coordinateur projet Equité et directeur, Jean Evariste SALO, Président Nathanaël KOUAME K., Secrétaire général Jeanne AYA, Comité de suivi Kouadjo N'GUESSAN, Comité de suivi Koffi Georges N'GUESSAN, technicien BIO Eugène YAO KACOU + 12 personnes (4 producteurs et productrices, membres du bureau, employés)	SCEB	Amonmarco80@gmail.com (+225) 08 30 45 58 (+225) 87 66 24 98 (+225) 40 83 20 25 (+225) 59 80 27 29 (+225) 87 66 24 98 (+225) 08 15 04 96	M'Brimbo (Tiassalé), le 01/11/2018 (journée complète)	Anis CHAKIB et Noufou COULIBALY
Malick NDIAYE, Directeur Jean-Jacques AKA, Secrétaire général Seka BEDA, chargé de certifications Sébastien CRI, SG adjoint	Société coopérative ivoirienne du négoce des produits agricoles (SCINPA)	mndiaye@scinpa.ci (+225) 08 53 06 67 (+225) 04 84 33 36	Agboville, le 02/11/2018 (2h)	Anis CHAKIB et Noufou COULIBALY
Nestor YAO, Président Benedao BEYMA, Secrétaire général Solange AMAKOU, comptable	société coopérative agnité de prestation de services d'Apprompron-Aféwa (CAPRESSA)	(+225) 78 24 23 22 (+225) 78 24 17 64 (+225) 78 24 17 77	Abengourou, le 02/11/2018 (1h)	Anis CHAKIB et Noufou COULIBALY
Alassane TRAORE, auditeur Ecocert de CAMAYE	ECOCERT	-	Abengourou, le 02/11/2018 (1h)	Anis CHAKIB et Noufou COULIBALY
Oi Abou Camille ABOU, Directeur Adama KABORE, Responsable technique projet Equité Christelle KABORE, Responsable administrative Lambert BANGA, Président du Conseil de surveillance	Coopérative agricole Mawoubé Yere-Yéré (CAMAYE)	oiaboucamille@yahoo.com (+225) 07 76 09 02	Abengourou, le 02/11/2018 (2h)	Anis CHAKIB et Noufou COULIBALY

Edoukou KOUASSI, délégué section Adama KABORE, Responsable technique projet Equité M. BOUEY, producteur-membre bénéficiaire Equité CAMAYE Kajou KOUASSI, producteur-membre bénéficiaire M. Eugène, producteur-membre bénéficiaire M. Koussi, producteur-membre bénéficiaire M. Koné, producteur-membre bénéficiaire	CAMAYE (village Amangouakro)	-	Amangouakro, le 03/11/2018 (3h d'échanges et visite de parcelles)	Anis CHAKIB et Noufou COULIBALY
Edward AHUA, Administrateur de groupe et responsable certification FT	Société coopérative COPAVGON	(+225) 77 62 95 70	Abengourou, le 03/11/2018 (40 min)	Anis CHAKIB et Noufou COULIBALY
Sinan TRAORE, Président Awa BAMBA, Directrice Noël SORO, Coordinateur projet Equité + 2 techniciens d'élevage	Coopérative agricole de Yakasse Attobrou (CAYAT)	cayatadzope@yahoo.fr (+225) 23 56 00 55	Adzopé, le 03/11/2018 (4h d'échanges et visite)	Anis CHAKIB et Noufou COULIBALY
AU GHANA				
Johannes KOUMEDJRO, Président Kwamé ASA-OFORI, trésorier Joséphine GAMOR, assistante administrative	Fair Trade Ghana Network (FTGN)	jkoumedjro@hotmail.com asaforikk@yahoo.com gamorjosephine@gmail.com	Accra, le 5/11/2018 (3h)	Anis CHAKIB
John DOSSOU, Représentant régional pour l'Afrique de l'Ouest	Shared Interest	john.dossou@shared-interest.com	Accra, le 5/11/2018, (1h30)	Anis CHAKIB
Edward AKAPIRE, Directeur régional	FTA-WAN	e.akapire@fairtradeafrica.net	Accra, le 5/11/2018 (3h30)	Anis CHAKIB
Mickael FUMEY, Coordinateur certification Fairtrade et santé/sécurité HPW, vice-Président FTGN + quelques salariés agricoles et usine	HPW Fresh & Dry Ltd (and FTGN)	Fd.hns@hpwag.ch	Adeso, Bodiaso road, le 6/11/2018 (3h30 d'échange et visite de plantations et usine de transformation)	Anis CHAKIB et Eric DOE
Dorkas BAIDEN, Gestionnaire Mallory S., Responsable des partenariats	Global Mamas	dorkas@globalmamas.org mallory@globalmamas.org	Accra, le 6/11/2018 (1h30)	Anis CHAKIB et Eric DOE

Anaëlle TANQUERY CADO	AFD Ghana	tanquereycadoa@afd.fr	Accra, le 6/11/2018 (1h)	Anis CHAKIB et Eric DOE
Bonney YOUNG, Président Daniel OKOTO, vice-Président Alice AMOMKRA, trésorière E. O. AMPOFO, Secrétaire John HADZOR, Responsable environnement Emilie KYESE, membre	CIGMA	bonneyoug@yahoo.com amankrahalice@gmail.com	Assin Fosu, le 7/11/2018 (2h d'échange et 1h de visite de parcelles)	Anis CHAKIB et Eric DOE
Stephen ASHIA, Directeur Edward YINANKIGI, Président John ADAMNOR NARH, Vice Président Janeth AFRAMEA, Secrétaire Sarah LARWEH, Trésorière Reubin BAMFO, Vice trésorier Richard ODOI, Organisateur Kofi ADANTE, responsable intrants Osubroni LOANON, Documentation Bismark AKMOANI, AFC	ABOCFA	ashiasco@gmail.com bismarkamoani2017@gmail.com osubronil@gmail.com	Abonopono (District Suhum), le 8/11/2018 (2h d'échange et 1h de visite de parcelles)	Anis CHAKIB et Eric DOE
Kwamé ASA-OFIN, Fondateur et président d'honneur	Suhum Union	asaforikk@yahoo.com	Suhum, le 8/11/2018 (1h)	Anis CHAKIB et Eric DOE
Arkaah KOBINA, Président + 2 assistants	Solid Rock Association	Solidrockassoc2009@yahoo.com	Accra, le 8/11/2018 (2h)	Anis CHAKIB et Eric DOE
Conrad DUTI, Coordinateur projet Equité Barnabas GAZAR, comptable Agnes AYINE, secrétaire exécutive + groupement de productrices de paniers à Sumbrungy + groupement de productrices de tissages (Mme ADJAO)	Trade AID	info@tradeaidgh.org cduutie@tradeaidgh.org +233 244 42 52 06	Bolgatanga, le 10/11/2018 (4h d'entretien et visites de groupements de productrices)	Anis CHAKIB
AU BURKINA FASO				
Moussa BARRO, ATN du programme Equité	AVSF	m.barro@avsf.org	Multiples entretiens	Pierre JOHNSON
Richard BATIENO, ATN du programme Equité	AVSF	r.batieno@avsf.org	Multiples entretiens	Pierre JOHNSON

Évaluation finale du programme Équité en Afrique de l'Ouest (phase 1) - SalvaTerra

René EMMENEGER	CNABIO	Rene.emmenegger@cnabio.net +226 25 36 61 33 / 73 38 13 66	Entretien à Ouagadougou, le 30/10/2018 (2h)	Pierre JOHNSON
Abdoulaye COULIBALY	IFOAM Organics	Coulibalya67@yahoo.fr +226 77 506 203 / 76 757 825	Entretien à Ouagadougou, le 30/10/2018 (2h)	Pierre JOHNSON
M. ISSAKA, président Christine, vice-présidente Mariam DIARRA, administratrice	PNCE-B		Entretien à Ouagadougou, le 30/10/2018 (2h)	Pierre JOHNSON
Abou TAGMAN, responsable pôle BF	L'Occitane		Entretien à Léo, le 01/11/2018 (2h)	Pierre JOHNSON
Principaux membres du bureau de l'organisation (femmes) Conseillers techniques de Nununa (hommes)	Nununa		Entretien Léo 01/11/2018, 3h30	Pierre JOHNSON
Collectrices	Nununa		Toebila, le 01/11/2018 (30 min)	Arejouma HEBIE
David OUANDAGO, coordinateur Afrique de l'Ouest	WFTO	membershipcoordinationwa@wfto-africa.org +226 70 12 12 43	Ouagadougou, le 02/11/2018 (1h)	Pierre JOHNSON
M. Abdoulaziz YANOGA, Directeur M. Joël BAGBILA, Responsable Fair for Life	Ecocert	Abdoulaziz.yanogo@ecocert.com Joel.bagbila@ecocert.com	Ouagadougou, le 02/11/2018 (1h30)	Pierre JOHNSON
Mme Valérie SANGRE Direction de la Veille et de la Promotion Économique des Filières Agricoles, Ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Agriculture		Ouagadougou, le 02/11/2018 (1h)	Pierre JOHNSON
Edouard COMPAORE, gestionnaire	Ragussi		Tanghin Dassouri, le 03/11/2018 (2h)	Pierre JOHNSON
Mr Issiaka SOMANDE, président, Mr Salifou TORO, membre	PNCE-B	Association_ragussi@yahoo.fr +226 25 34 24 47 +226 78 01 92 60	Bobo-Dioulasso, le 04/11/2018 (1h15)	Arejouma HEBIE
SOMMANDE Issaka, coordinateur FAYAMA Oumaa, Secrétaire Général TORO Sanifou, gestionnaire COULIBALI Ibrahim, contrôleur interne	Association TON		Bobo Dioulasso, le 4/11/2018	Pierre JOHNSON

DIOMA Etienne, assistant technique MILLOGO Eugène, président KONATE Mohamed, trésorier	UPROMABIO		Bobo Dioulasso, le 4/11/2018 (3h)	Pierre JOHNSON
	COOPAKE	infocoopake@coopake.com +226 20 99 51 38 (bureau) +226 76 51 55 74 (mobile)	Bobo Dioulasso, le 5/11/2018 (3h15)	Pierre JOHNSON
Agronome	NITIDAE		Bobo Dioulasso, le 5/11/2018 (3h15)	Pierre JOHNSON
Présidente de l'association Présidente du centre de recyclage et trésorière de l'association Animatrice de l'association	GAFREH	+226 70 32 86 94 (WhatsApp) +226 20 98 41 60 (fixe) L'association répond très tardivement aux e-mails : gafreh@yahoo.fr	Bobo Dioulasso, le 5/11/2018 (2h15)	Pierre JOHNSON
Irene OUEDRAOGO, direction des partenariats et des projets	Faîtière des caisses populaires du Burkina Faso	Ouedrene2007@yahoo.fr	Ouagadougou, le 6/11/2018 (1h)	Pierre JOHNSON
Samuel KABORE, directeur	Micro-Aid	Samuel.kabore@microaid.bf samikabore@yahoo.fr	Ouagadougou, le 6/11/2018 (1h)	Pierre JOHNSON
Denis VASSEUR, chargé de mission	AFD Burkina faso	vasseur@afd.fr	Ouagadougou, le 6/11/2018 (1h15)	Pierre JOHNSON
AU MALI				
Adama COULIBALY, ATN du programme Equité	AVSF	ad.coulibaly@avsf.org +223 63 46 65 53	Bamako, le 7/11/2018 (1h15)	Pierre JOHNSON
M. Berthé SEYDOU, Point focal des Eaux et Forêts	Ministère de l'Environnement		Bamako, le 7/11/2018 (35 mn)	Pierre JOHNSON
M. Yacouba KONE, conseiller technique– promotion des filières agricoles et aspects économiques	Ministère de l'Agriculture	yacyouskone@yahoo.com +223 66 72 03 74	Bamako, le 7/11/2018 (45 mn)	Pierre JOHNSON
COULIBALY Oumar, responsable des opérations	Fondation Emile Noël	oc@fondationmalihen.com +223 65 55 96 60 +223 65 55 96 60	Bamako, le 7/11/2018 (1h45)	Pierre JOHNSON
Mme SAMOURA, secrétaire administrative, membre OUOLOGUEM Abdoulaye, gestionnaire TRAORE Adjaratou, comptable DEMBELE Diara, vice-présidente	Kaloké		Bamako, le 7/11/2018 (2h)	Pierre JOHNSON

Marc CHAPON, coordinateur sous-régional	AVSF		Bamako, 7/11/2018 (3h45)	Pierre JOHNSON
M. Adama CAMARA, Directeur Et Président de l'Association Professionnel des Systèmes Financiers Décentralisés du Mali M. Namory DOUMBIA, Chargé de programme	Soro Yiriwasso, Institution de Micro-Finance	Nostracamara64@yahoo.fr +223 76 46 12 11 (mobile) +223 20 20 74 01 (fixe) coordakout@yahoo.fr +223 76 36 58 48 (mobile)	Bamako, 8/11/2018 (1h10)	Pierre JOHNSON
M. Lassima DAO, Gestionnaire Bintou KANTE, coordinatrice du projet Equité Mimata SAMAKE, présidente Mme SISSOKO Secrétaire administrative Assaita DOUMBIA et Comité de surveillance (2) Fata TRAORE, chargée principale de commercialisation d'une des coopératives Fatamouta DIARE chargée principale de commercialisation de l'Union Mme Samake Awa COULIBALY, trésorière adjointe 4 Membres dont Aminatou COULIBALY, Mariam SAMAKE	ULPKS - Yiriwasso		Bougouni, le 8/11/2018 (4h)	Pierre JOHNSON
M. Drissa DAO, gestionnaire, coordinateur du projet Equité M. Sekou TOURE, comptable Mme Mariam MARIKO, trésorière Mme Safia TOUKONE, caissière Mme Maimouna MARIKO, responsable des produits dérivés Mme Kiatou KONE, secrétaire administrative Mme Djinesira MARIKO, vice-présidente Mme Mah KONE, présidente	COPROKAZAN		Zantiebougou, cercle de Bougouny, le 9/11/2018 (2h15)	Pierre JOHNSON

Mme Sama KONE, membre au Comité de Surveillance Mme Korotoumou MARIKO, responsable de la production Mme Fatoumata SAMAKE, membre du Comité de Vente				
Moussa DJAOA Président Amadou BAGAYOKO Secrétaire exécutif Toumani SIDIBE, Chargé de certification Mohamed Y MAÏGA Superviseur bio Mme Nana TRAORE Secrétaire M. Siaka SIDIBE, Secrétaire de la production Ibrahim SIDIBE, Comptable 2 membres du Comité de production	FENABE		Bougouni, 9/11/2018 (2h20)	Pierre JOHNSON
Kamory KEITA, président Siaka KONATE, Trésorier Mamadou DOUMBIA, Responsable de la formation et de la certification Drissa DOUMBIA, Chargé de la commercialisation Yacoubi SIDIBE, Secrétaire administratif Mamadou TOGOLA, Responsable Protection des Vergers Bintou SAMAKE, Responsable Genre Soumaïla TOGOLA, Président Comité de Surveillance Issa TRAORE, gestionnaire	Union des Sociétés Coopératives N'ko Sakwa (bio-équitable)		Bougouni, le 9/11/2018 (2h05)	Pierre JOHNSON
Ignace SAKO, vice-présidence Drissa KONE, producteur, président du Comité de Surveillance Zoumana Bagayo SAKO, trésorier adjoint	Union des Producteurs de Mangues de Bougouni		Bougouni, 10/11/2018 (2h)	Pierre JOHNSON

Ousmane DIAOURA, secrétaire Adama KONE, secrétaire administratif				
Seydou TANGARA Coordinateur technique Moussa DIAWARA, vice-président Issa TRAORE, Secrétaire à l'information Minata SAMAKA, trésorière adjointe Drissa DAO, secrétaire administratif Guillaume TOGO, chargé de la certification	CCEM-AOPP		Bamako, le 10/11/2018 (2h)	Pierre JOHNSON

Annexe 2 - Documents consultés et bibliographie

- ABOCFA. 2018. Report on participation of BIOFACH and Chocofairs – 11th to 27th February, 2018. Ghana, Suhm, 22 pages.
- AFD. 2012. Note de proposition de projet CZZ 1736 "Programme d'appui au développement du Commerce Equitable en Afrique de l'Ouest". Paris, 22 pages.
- AFD. 2014. Fiche projet : Appui aux productrices de karité dans le nord du Ghana. 2 pages
- AFD. 2015a. Fiche projet : Soutenir les institutions de microfinance ghanéennes. 2 pages
- AFD. 2015b. Résolution modificative à la résolution C20120408 du 19 décembre 2012 pour le Projet d'Appui au Commerce Equitable en Afrique de l'Ouest (et Note explicative). Comité des Etats étrangers du 15 avril 2015. Paris, 8 pages.
- AFD-FFEM-CEF. 2015. Conventions de financement AFD CZZ1736 01 E et FFEM CZZ1887 01 M. Paris, 30 juillet 2015, 36 pages.
- AFD-FFEM-CEF. 2016. Avenant n°1 aux conventions AFD CZZ 1736 01 E et FFEM CZZ1887 01 M. Paris, 12 juillet 2016, 8 pages.
- AFD-FFEM-CEF. 2018. Avenant n°2 aux conventions AFD CZZ 1736 01 E et FFEM CZZ1887 01 M. Paris, 12 mars 2018, 4 pages.
- ARTISANS DU MONDE 2015. Les organisations du Commerce équitable. 4 pages.
- AVSF. 2009. Atelier sur l'appui aux organisations paysannes en Afrique de l'Ouest pour une insertion favorable sur les marchés. Synthèse des présentations et débats de l'atelier de Dakar sur les filières. Du 1er au 3 décembre 2009 à Dakar, Sénégal, 28 pages.
- AVSF. 2011. Commerce Équitable et petits producteurs en Afrique de l'Ouest. Actes de l'atelier du 9 au 11 mai 2011 à Kpalimé, Togo. 76 pages
- AVSF. 2013. L'Indice de renforcement institutionnel (IRI). 7 pages.
- AVSF. 2015. NOTE SUR LE SUIVI-EVALUATION D'AVSF. Juin 2015, 12 pages.
- AVSF. 2016a. Présentation du programme Equité (Powerpoint). 12 diapositives.
- AVSF. 2016b. Synthèse du Plan d'exécution technique et financier (PETF) 2016 du Programme Equité. Tableur Excel.
- AVSF. 2017a. Compilation des 19 documents de projets complets des Organisations de producteurs retenus dans le cadre de la facilité du programme Equité. Cinq pays, 19 documents distincts.
- AVSF. 2017b. Etude sur les coûts de production et de leur relation avec le coût de la vie des producteurs de coopératives partenaires du programme Equité en Côte d'Ivoire. 24 pages.
- AVSF. 2017c. Plan d'exécution technique et financier (PETF) 2017 du Programme Equité. Côte d'Ivoire, Abidjan, 18 pages.
- AVSF. 2017d. Présentation du programme Equité au Siège d'AVSF (Powerpoint). 15 diapositives.
- AVSF. 2017e. Rapport d'exécution technique et financier 2015-2016 programme Equité. Côte d'Ivoire, Abidjan, 74 pages
- AVSF. 2017f. Synthèse du Plan d'exécution technique et financier (PETF) 2017 Programme Equité. Tableur Excel.
- AVSF. 2017g. Tableaux de reporting financier 2015-2016 du programme Equité. Tableur Excel.
- AVSF. 2018a. Analyse globale de la facilité d'appui aux OP (composante 1) du programme Equité. Côte d'Ivoire, Abidjan, 11 pages
- AVSF. 2018b. Exemple de contrat de prestation d'un Assistant technique au programme Equité au Burkina Faso. 12 pages
- AVSF. 2018c. Plan d'exécution technique et financier (PETF) 2018 du programme Equité. Côte d'Ivoire, Abidjan, tableur Excel.

- AVSF. 2018d. Rapport d'exécution technique et financier 2017 programme Equité. Côte d'Ivoire, Abidjan, 130 pages
- AVSF. 2018e. Situation des rapports techniques des OP Facilité et documents pouvant être mis à disposition des évaluateurs. Côte d'Ivoire, Abidjan, 7 pages.
- AVSF. 2018f. Tableaux de reporting financier 2017 du programme Equité. Tableur Excel.
- AVSF. 2019a. Rapport d'exécution technique et financier 2018 programme Equité. Côte d'Ivoire, Abidjan, 173 pages
- AVSF. 2018b. Plan d'exécution technique et financier (PETF) 2019 du programme Equité. Côte d'Ivoire, Abidjan, 11p.
- AVSF. Non daté. Présentation de l'action du programme Equité (Powerpoint). 5 diapositives.
- AVSF/FTA-WAN. 2016. Protocole d'accord dans le cadre du programme Equité. Paris-Abidjan-Accra, 88 pages.
- AVSF/FTA-WAN. 2017. Avenant au protocole d'accord dans le cadre du programme Equité. Paris-Abidjan-Accra, 20 juillet 2017, 10 pages.
- AVSF/FTA-WAN. 2018. Avenant au protocole d'accord dans le cadre du programme Equité. Paris-Abidjan-Accra, 9 septembre 2018, 3 pages.
- AVSF-FTGN. 2017. Grant agreement for the implementation of the project «Reorganise, restructure and strengthen the Ghana Fair Trade Network to enable producers in Ghana to collectively advocate, leverage resources from state and other development organizations and help advocate and promote the development of Fair Trade in Ghana and West Africa through organized and structured participation of farmers and workers ». Ghana, Accra, 53 pages.
- CEF. 2015. Le préfinancement des commandes dans le Commerce équitable. 13 fiches pratiques à destination des entreprises et des organisations de producteurs. France, Paris, 32 pages.
- CEF. 2016. Lettre au FTA-WAN pour le lancement du programme Equité. Janvier 2016, 2 pages.
- CEF. 2018a. Mapping des Organisations de producteurs certifiés Commerce équitable en Afrique de l'Ouest. Tableur Excel.
- CEF. 2018b. Rapport d'activité juin 2017 - mai 2018. France, Paris, 28 pages.
- CEF. Non daté. Charte pour le Commerce équitable. 4 pages. En ligne sur : <https://www.commerceequitable.org/commerceequitablefranceetsesmembres/chartedelapfce.html>
- CEF-AVSF. 2012. Agriculture sous contrat et Commerce équitable : Identification des freins et leviers pour encourager l'émergence et la consolidation d'organisations de producteurs. Synthèse. 12 pages
- CEF-AVSF. 2015. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre des Composantes 1 et 2 du programme Equité. France, Paris, 66 pages.
- CEF-AVSF. 2016a. Appel à projets dans le cadre de la facilité du programme Equité. Renforcement des capacités techniques, organisationnelles, commerciales, de représentation des organisations de producteurs/artisans et contribution à la préservation de la biodiversité. Version de mai 2016, Côte d'Ivoire, Abidjan, 37 pages.
- CEF-AVSF. 2016b. Appel à projets dans le cadre de la facilité du programme Equité. Renforcement des capacités techniques, organisationnelles, commerciales, de représentation des organisations de producteurs/artisans et contribution à la préservation de la biodiversité. Version de juillet 2016, Côte d'Ivoire, Abidjan, 31 pages.
- CEF-AVSF. 2016c. Clé de répartition de l'enveloppe de la facilité du programme Equité par pays, filières et types d'OP. Tableur Excel.
- CEF-AVSF. 2016d. Compte rendu du 1er Comité de sélection (COSEL) de projets dans le cadre de la composante 1 du programme Equité. Le 19 juillet 2016. Côte d'Ivoire, Abidjan, 17 pages
- CEF-AVSF. 2016e. Compte rendu du 1er COPIL programme Equité du 18 et 19 avril 2016. Côte d'Ivoire, Abidjan, 17 pages.

- CEF-AVSF. 2016f. Compte rendu du 2ème Comité de sélection (COSEL) de projets dans le cadre de la composante 1 du programme Équité. Le 18 octobre 2016. Côte d'Ivoire, Abidjan, 21 pages
- CEF-AVSF. 2016g. Compte rendu du 3ème Comité de sélection (COSEL) de projets dans le cadre de la composante 1 du programme Équité. Le 4 janvier 2017. Côte d'Ivoire, Abidjan, 7 pages
- CEF-AVSF. 2016h. Compte rendu du 4ème Comité de sélection (COSEL) de projets dans le cadre de la composante 1 du programme Équité. Le 24 mars 2017. Côte d'Ivoire, Abidjan, 16 pages
- CEF-AVSF. 2017a. Compte rendu 2ème COPIL programme Équité du 1 et 2 février 2017. Burkina Faso, Ouagadougou, 33 pages.
- CEF-AVSF. 2017b. Fonds renforcement des capacités commerciales des organisations de producteurs de commerce équitable. 1er Comité de sélection du 15 novembre 2017. 10 pages.
- CEF-AVSF. 2018a. Budget du plan d'exécution technique et financier 2018 du programme Équité. Tableur Excel.
- CEF-AVSF. 2018b. Compte rendu du 3ème COPIL programme Équité du 7 au 10 mars 2018. Côte d'Ivoire, Abidjan, 21 pages.
- CEF-AVSF. 2018c. Fonds renforcement des capacités commerciales des organisations de producteurs de commerce équitable. 2ème Comité de sélection du 15 mai 2018. 10 pages.
- CEF-AVSF. 2018d. Récapitulatif des 19 projets d'OP appuyés sous la composante 1 du programme Équité. Côte d'Ivoire, Abidjan, tableur Excel.
- CEF-FWP-FairNESS. 2015. Guide international des labels de Commerce équitable. France, Paris, 125 pages
- CERISE. 2015. Préfinancement des commandes du commerce équitable : identification et essaimage des bonnes pratiques du secteur. 50 pages.
- CICID. 2018. Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID). Relevé de conclusions du 8 février 2018. France, Paris, 12 p.
- COMMODAFRICA. 2017. Les produits agricoles essentiels au commerce de l'Afrique de l'Ouest. Afrique de l'Ouest - Marchés & Négoce. <http://www.commodafrica.com/02-06-2017-les-produits-agricoles-essentiels-au-commerce-de-lafrique-de-louest> Consulté le 31 octobre 2018.
- COOPAKO. 2018. CR de participation au salon du chocolat de Hong Kong dans le cadre de l'appui du FRCC d'Équité. Burkina Faso, 6 pages.
- DUFUMIER M. 2016. L'adaptation de la cacao-culture ivoirienne au dérèglement climatique : L'agroécologie pourrait-elle être une solution ? Rapport de mission. 16 pages.
- ETHICABLE. Les dates clés du Commerce équitable. Consultable sur : <http://www.ethicable.coop/page-dactualites-mag/dates-clefs>
- FairTrade-International. 2017. Document de consultation pour les parties prenantes de Fairtrade : Révision du Standard du Commerce Équitable Fairtrade pour le Cacao. 23 pages.
- FairTrade-International. 2018. Document de consultation pour les parties prenantes Fairtrade : Prix de référence du revenu vital. 15 pages.
- FairTrade-International. 2018. Document de consultation pour les parties prenantes Fairtrade : Révision du modèle de prix Fairtrade pour le Cacao. 32 pages.
- FFEM. 2013. Note d'engagement de projet (NEP) - Programme Équité. France, Paris, 102 pages.
- FTGN. 2017. Medium-term Strategic Plan 2017-2020. Ghana, Accra, 64 pages
- FTGN. 2018a. Constitution of FTGN. Adopted 22nd March 2018. Ghana, Accra, 11 pages
- FTGN. 2018b. The Equity project evaluation. Power Point. 26 diapositives.
- FT-I & AidEnvironment. 2015. Etude de référence du Coton de Fairtrade en Afrique de l'ouest. 105 pages.
- FT-I&ICRAF. 2018. Baseline for assessing the Impact of Fairtrade Certification on Cocoa Farmers and Cooperatives in Côte d'Ivoire 47 pages

- FT-I&ICRAF. 2018. Fairtrade cocoa in Côte d'Ivoire: Baseline research report. 2 pages
- FT-I. 2012. Fairtrade and coffee. 25 pages
- FT-I. 2014. Fairtrade cocoa in West Africa. 9 pages
- FT-I. 2015. Fairtrade and cotton. 22 pages
- FT-I. 2016. Fairtrade and cocoa. 28 pages
- FT-I. 2018. Cocoa Farmer Income : The household income of cocoa farmers in Côte d'Ivoire and strategies for improvement. 47 pages.
- FT-MH. 2018. Liste des coopératives certifiées Fairtrade en Afrique de l'Ouest. Mise à jour octobre 2018. Tableur Excel.
- HORUS. 2009. Le Commerce équitable comme instrument de l'Aide publique au développement : Enjeux, impacts, enseignements, stratégie, modes opératoires et indicateurs? France, Paris, 63 pages.
- Oréade Brèche. 2012. Etude de faisabilité pour la mise en place d'une dynamique régionale d'appui au développement du commerce équitable comme outil du développement durable en Afrique de l'ouest. Rapport final. France, Auzeville, 163 p.
- PEDREGAL V.D. 2006. Le commerce équitable : un des maillons du développement durable ? Développement durable et territoires, dossier 5, 14 pages.
- PMCE. 2017. Plan d'action 2017-2018 de la plateforme malienne pour le Commerce équitable. Mali, Bamako, 10 pages.
- PMCE/PNCE-B. 2017. Compte-rendu de la visite d'échange entre la PMCE Mali et la PNCE-Burkina Faso. Burkina Faso, Ouagadougou, 54 pages.
- PNCE-B. 2016. Projet de renforcement des capacités techniques, organisationnelles et institutionnelles de la PNCE Burkina dans le cadre du programme Equité. Burkina Faso, Ouagadougou, 51 pages.
- RAPINEL E. 2010. Le Commerce équitable en Europe. Etude d'une mise en réseau. Sciences Po Rennes, 79 pages
- RICE. 2016. Compte-rendu de l'atelier du RICE sur l'adaptation de la cacaoculture au changement climatique. Côte d'Ivoire, Abidjan, 10 pages
- RICE. 2017. Proposition de projet du RICE en Côte d'Ivoire "Renforcement des liens avec les OP membres" dans le cadre du programme Equité. Côte d'Ivoire, Abidjan, 30 pages
- RICE. 2018. Proposition d'intervention du RICE pour un projet de collaboration RICE-Shared Interest. Côte d'Ivoire, Abidjan, 2 pages.
- RICE-GFTN. 2017. Compte-rendu de la visite d'échange entre le RICE Côte d'Ivoire et le GFTN Ghana dans le cadre du programme Equité. Côte d'Ivoire, Abidjan, 8 pages
- SOFIDEEC. 2017. Rapport d'audit financier du programme Equité. Côte d'Ivoire, Abidjan, 20 pages.
- SOFIDEEC. 2018. Rapport d'audit financier du programme Equité. Côte d'Ivoire, Abidjan, 10 pages.
- TERO-Kinomé-. 2017. Conception d'une méthode de Suivi-Évaluation des impacts environnementaux générés par 19 projets portés par des organisations de producteurs soutenues dans le cadre du programme EQUITE - Guide méthodologique sur le suivi des impacts environnementaux. France, novembre 2017, 34 pages.
- TERO-Kinomé. 2018a. Conception d'une méthode de Suivi-Évaluation des impacts environnementaux générés par 19 projets portés par des organisations de producteurs soutenues dans le cadre du programme EQUITE - Situation de référence pour le suivi des impacts environnementaux. France, février 2018, 39 pages.
- TERO-Kinomé. 2018b. Suivi-Évaluation des impacts environnementaux générés par 19 projets soutenus par EQUITE. Discussion d'une première synthèse des résultats. Abidjan, 22 et 26 octobre 2018, 50 pages.

- UNECA. 2017. Rapport économique sur l'Afrique. Chapitre 2 - Evolution récente de la situation sociale en Afrique. 30 pages
- UPROMABIO. 2018. Renforcement des capacités commerciales d'UPROMABIO. Rapport de visite de la BIOFACH 2018. Burkina Faso, Bobo Dioulasso, 19 pages.
- VAGNERON I. et ROQUIGNY S. 2010. Cartographie & analyse des études d'impact du commerce équitable. CIRAD, UMR MOISA. Etude réalisée pour la Plateforme française du commerce équitable. France, Paris, 78 pages
- WFTO/FT-I. 2018. Charte internationale du Commerce équitable. 31 pages

Annexe 3 – Présentation des 22 projets soutenus dans le cadre de la facilité (composante 1) du programme Équité (Source : AVSF, 2018)

Nom de l'OP	Nom du Projet :	Filière	Certification	Nb de Membres de l'OP	Principales activités du projet soutenu par la FACILITE	Montant Subv. accordée En EUR
BURKINA FASO						
Association TON	Projet de formation des producteurs bio de l'association ton sur les normes de production environnementales FLOCERT et des sécheuses de mangue sur le process de production de la mangue séchée de qualité	Mangue	Fairtrade <i>depuis 2004</i> + Bio (ECOCERT)	150	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités sur les pratiques de production durable ; • Gestion des déchets issus de la transformation par la production de compost ; • Gestion de la qualité 	72.011 EUR
UPROMABIO	Accès durable aux marchés bio-équitable par le développement des capacités productives et commerciales de l'UPROMABIO/HBS	Mangue	Fairtrade <i>depuis 2008</i> + Bio (ECOCERT)	45	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un verger école ; • Diversification de débouchés commerciaux ; • Renforcement organisationnel. 	70.781 EUR
UGF-CDN	Renforcement de la production durable et de commercialisation du beurre de karité au profit des membres de l'Union des Groupements Féminins Ce Dwane Nyeee dans la région du centre - ouest au Burkina Faso	Karité	Bio et ESR (ECOCERT) <i>depuis 2011</i>	3 300	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification des débouchés commerciaux ; • Renforcement des capacités ; • Préservation de l'environnement 	85.575 EUR

NUNUNA	Projet de préservation de la biodiversité et de la gestion durable et intégrée des parcs à karité	Karité	Bio et ESR (ECOCERT) <i>depuis 2009</i>	5431	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement et sécurisation des parcs à karité ; • Création de centres mécanisés et non mécanisés de traitement des noix ; • Renforcement des capacités managériales et commerciales. 	222.501 EUR
FUAPROKA	Projet de renforcement des activités de production et de commercialisation du beurre des femmes de la Fédération des Unions d'Actrices des Produits du Karité du Burkina Faso, dans une logique de DD	Karité	Bio et ESR (ECOCERT)	3 500	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités ; • Diversification de débouchés commerciaux ; • Renforcement de la ressource karité et gestion adéquate des déchets issus de la transformation 	76.725 EUR
COOPAKE	Projet de renforcement de la COOPAKE par la diversification et l'innovation technique et agricole durable. KENEBIO	Anacarde	Fairtrade <i>depuis 2007</i> + Bio (ECOCERT) <i>depuis 2000</i>	162	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'agro-écologie au sein des pratiques des membres ; • Promotion d'une transformation durable des produits agricoles grâce à l'installation d'équipement adapté pour la valorisation des déchets de la transformation. • Diversification des activités et la recherche de débouchés 	85.841 EUR
PNCE-B	Projet de renforcement des capacités techniques, organisationnelles et institutionnelles	Plusieurs filières	Plateforme nationale multilabels.	22 OP	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du fonctionnement associatif et de la gouvernance • Formation sur les normes de certification, recherche de marchés, agroécologie. • Elaboration d'un plan de plaidoyer 	97.679 EUR

COTE D'IVOIRE						
SCEB	« Appui à la filière cacao biologique –équitable à travers le	Cacao	Bio et ESR (ECOCERT) <i>depuis 2010</i>	64	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la production • Appui à l'amélioration de qualité • Appui au renforcement des capacités organisationnelles 	76.507 EUR

	renforcement des techniques, commerciale et organisationnel »					
CAMAYE	« Rentabilisation du système agro forestier en associant des produits vivriers, des arbres fruitiers, des légumineuses, et des grands arbres dans les plantations de cacao dès la création »	Cacao	Fairtrade	1314	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de vergers de cacaoyers en association avec d'autres cultures et des arbres d'ombrages • Production de plants de cacaoyers, de plants d'arbres et de semences de produits vivriers • Formation et accompagnement des producteurs 	68.697 EUR
ECOOKIM	« Assistance technique des coopératives de base (CAKIB, CAPEDIG et ECOJAD) et appui à la valorisation des sous-produits du cacao »	Cacao	Fairtrade <i>depuis 2010</i>	23	<ul style="list-style-type: none"> • Production décentralisée de compost à partir des coques de cabosses • Renforcement des capacités des coopératives membres • Equipement des coopératives en matériel de contrôle qualité 	49.043 EUR
CANN	« Projet d'Appui à l'Agriculture Durable par la Protection du Système Ecologique »	Cacao	Fairtrade <i>depuis 2010</i>	818	<ul style="list-style-type: none"> • Production centralisée de compost • Renforcement des capacités des membres • Equipement des coopératives en matériels de contrôle qualité et journées qualité 	44.140 EUR
CAYAT	« Approvisionnement en fertilisants naturels (fiente de volaille) aux producteurs de la société coopérative CAYAT »	Cacao	Fairtrade <i>depuis 2012</i>	1456	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une ferme avicole • Formation des producteurs sur l'utilisation de la fiente • Vente des œufs par les femmes 	61.700 EUR
RICE	Renforcement des capacités institutionnelles du Réseau Ivoirien du Commerce Equitable	Plusieurs filières	Fairtrade, ECOCERT	100 (OP)	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités de gestion des dirigeants du RICE • Renforcement des capacités des dirigeants en élaboration des projets et en mobilisation des ressources • Elaboration d'un plan de plaidoyer et d'incidence politique 	81.179 EUR

MALI						
YIRIWASSO	Renforcement des capacités techniques, organisationnelles, commerciales de l'union des productrices de beurre de karité de Sanankoroba	Karité	Fairtrade	410	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités Aménagement et sécurisation des parcs de karité Dotation en équipement 	81.867 EUR
COPROKAZAN	Appui au processus de développement économique, social et équitable de la Coopérative des Productrices de beurre de Karité de Zantiébougou	Karité	Fairtrade + Bio (ECOCERT) <i>depuis 2017</i>	1562	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités managériales et commerciales Amélioration de la quantité et de la qualité Préservation de la biodiversité 	61.997 EUR
FENABE	Renforcement des capacités techniques, organisationnelles, commerciales, de la Fédération des producteurs Biologique et équitable du Mali	Mangue-Karité	Fairtrade <i>depuis 2015</i> Bio (ex <i>MOBIOM</i>)	20 820	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités organisationnelles et commerciales Protection /préservation de la biodiversité L'amélioration du niveau des ventes des produits 	159.581 EUR
NKO SAKAWA	Renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles, commerciales, de la Coopérative des producteurs d'anacarde de Koumantou	Anacarde	ESR et Biologique	4 475	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités institutionnelles/organisationnelles et opérationnelles L'amélioration des compétences en négociations commerciale 	66.786 EUR
TOGO						

PROCAB	Projet de renforcement des capacités de production et commerciale de cacao biologique équitable de la SCOOPS Procab et préservation de la bio diversité dans le Kloto l'Agou et Wawa	Cacao	Fairtrade <i>depuis 2015</i> Bio <i>depuis 2011</i>	831	<ul style="list-style-type: none"> • Formation en gestion de la vie associative et sensibilisation des membres • La mise en place de pépinières de cacaoyers et entretien et Simulation /démonstration sur les champs écoles paysan • Renforcement des capacités sur les techniques de fermentation, séchage et visite d'expérience 	84.982 EUR
---------------	--	-------	--	-----	--	-------------------

GHANA						
TradeAID Integration	Soutien au secteur de l'artisanat équitable dans le Bolgatanga	Artisanat	WFTO	245	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des groupements d'artisans en vie associative, conduite de réunion, processus de décisionnel collectif entre autres. • Développer de nouvelles gammes de produits répondant aux goûts/demandes des occidentaux. • Mener une recherche sur l'effet de la production artisanale sur l'environnement. 	60.800 EUR
Solid Rock Association	Renforcement des capacités des producteurs dans le secteur de l'artisanat afin d'améliorer les revenus, la création d'emplois et, finalement, la réduction de la pauvreté	Artisanat	WFTO	210	<ul style="list-style-type: none"> • Conduite d'ateliers/forums de sensibilisation sur la coupe abusive des arbres et son impact sur l'environnement • Conduite de formation sur les principes et standards WFTO • Organiser des ateliers de sensibilisation sur l'impact des activités d'exploitation forestière sur l'environnement 	60.000 EUR
SIGMA	Renforcement des capacités techniques des agrumiculteurs pour des pratiques agricoles durables et une production accrue	Agrumes	Fairtrade <i>depuis 2011</i>	1523	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des pratiques de gestion des sols pour une production d'agrumes plus résiliente vis-à-vis des impacts du changement climatique. 	56.350 EUR

	de fruits de qualité dans la région d'Assin				<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des producteurs en agroécologie et conservation des écosystèmes. • Renforcement de la capacité des membres en matière de lutte intégrée 	
Fair Trade Ghana Network	“Réorganisation, restructuration et renforcement du FTGN”	Plusieurs filières	Multilabels	35 (OP)	<ul style="list-style-type: none"> • Partage de connaissances et d'expériences entre OP membres à travers divers événements • Renforcement des capacités des membres en matière de gouvernance et de gestion financière. • Définition d'une stratégie de plaidoyer • Accroître la participation des membres aux réunions/forums spécifiques à des produits pour mutualiser la réflexion et envisage des actions collectives. 	72.500 EUR

**Annexe 4 – Grille d'indicateurs de résultats et d'effets du programme Équité
(Source : AVSF, 2018)**

Grille d'extraction de résultats et d'effets

Indicateurs d'effets
1. Au moins quinze (15) projets de référence ont des effets positifs sur les conditions de vie des familles
2. Au moins quinze (15) projets de référence ont des effets positifs sur la durabilité des systèmes de production et sur l'environnement
3. Au moins quinze (15) OP renforcent leurs capacités institutionnelles et de gestion.
4. Au moins quinze (15) OP renforcent leurs capacités techniques.
5. Au moins quinze (15) OP renforcent leurs capacités commerciales.
6. Au moins quinze (15) OP renforcent leurs capacités de promotion de l'agroécologie.
Indicateurs de résultats
7. Un montant minimum de 1,8 millions d'euros est versé à un minimum d'une quinzaine d'OP certifiées (via la Facilité) pour leur permettre des actions contribuant au développement du commerce équitable en Afrique de l'Ouest.
8. Au moins trois plateformes nationales organisent un atelier de réflexion sur les évolutions souhaitées concernant les standards environnementaux de Fairtrade.
9. Au moins deux (2) plateformes nationales s'investissent sur la révision des standards Fairtrade et de son prix minimum garanti pour le cacao.
10. Au moins cinq (5) OP d'Afrique de l'Ouest supplémentaires ont assimilé les standards WFTO et formulent une demande de certification.
11. Au moins trois (3) plateformes nationales ont établi un plan de renforcement et dispose d'un plan d'activités pluriannuel.
12. Le FTA-WAN a établi un plan de renforcement sur la base d'un diagnostic institutionnel participatif.
13. Une étude prospective sur le potentiel de développement d'un commerce équitable Sud-Sud en Afrique de l'Ouest est réalisée et restituée auprès d'au moins quatre (4) plateformes nationales d'Afrique de l'Ouest.
14. Une étude d'impact du commerce équitable sur la biodiversité est diffusée auprès de 250 acteurs du commerce équitable.

Annexe 5 – Analyse de l'exécution du budget Équité au 31/12/2018 et des prévisions d'exécution à la clôture au 12/09/2019

Rubriques	Budget 2015-2018 convention (en €)	Budget révisé selon PETF 2019 (en €)	Budget réalisé cumulé au 31/12/2018 (en €)	Taux d'exécution budgétaire au 31/12/2018 (en €)	Budget dépensé prévu à la clôture au 12/09/2019 (en €)	Taux d'exécution budgétaire à la clôture au 12/09/2019 (en €)
COMPOSANTE 1						
1.1 Mise en œuvre et diffusion de l'information concernant la facilité	19 020	12 137	12 137	100,0%	12 137	100,0%
1.2 Gouvernance et gestion de la facilité et du projet	101 500	121 612	72 834	59,9%	121 612	100,0%
1.3 Appui aux organisations de producteurs (OPs) dans la définition de leurs projets	41 500	40 459	40 459	100,0%	40 459	100,0%
1.4 Sélection des projets	4 000	3 582	3 582	100,0%	3 582	100,0%
1.5 Versement de la facilité	1 876 998	1 778 691	1 445 606	81,3%	1 730 349	97,3%
1.6 Fond renforcement des capacités commerciales des OP	-	72 203	61 184	84,7%	60 862	84,3%
1.8 Mise en œuvre de la composante 1	458 682	473 017	459 180	97,1%	532 700	112,6%
MAITRISE D'OUVRAGE	72 815	77 815	72 762	93,5%	96 778	124,4%
MAITRISE D'OEUVRE	385 867	395 202	386 418	97,8%	435 922	110,3%
SOUS TOTAL COMPOSANTE 1	2 501 700	2 501 700	2 094 982	83,7%	2 501 700	100,0%
COMPOSANTE 2		-			-	
2.1 Appui aux plateformes nationales	135 550	155 324	132 738	85,5%	146 324	94,2%
2.2 Renforcement des capacités du FTA-WAN	173 287	138 061	85 351	61,8%	138 061	100,0%
2.3 Développement de nouveaux cahiers des charges de CE	15 000	1 829	1 829	100,0%	1 829	100,0%
2.4 Analyse et révision des cahiers des charges de CE existants	12 000	450	450	99,9%	450	100,0%
2.5 Mise en œuvre et diffusion des nouveaux cahiers des charges et/ou cahiers des charges révisés	18 800	8 984	8 984	100,0%	8 984	100,0%
2.6 Mise en œuvre des critères environnementaux des cahiers des charges de Fairtrade International	27 985	36 432	36 932	101,4%	36 432	100,0%
2.7 Formation aux cahiers des charges de CE	36 000	25 792	21 248	82,4%	25 792	100,0%
2.8 Participation à des conférences nationales et des salons, rencontres et échanges internationaux avec d'autres	60 000	94 551	33 372	35,3%	86 079	91,0%
2.10 Mise en œuvre de la composante 2	701 678	709 878	585 830	82,5%	721 298	101,6%
MAITRISE D'OUVRAGE	104 839	109 139	79 397	72,7%	109 139	100,0%
MAITRISE D'OEUVRE	596 839	600 739	506 433	84,3%	612 159	101,9%
SOUS TOTAL COMPOSANTE 2	1 180 300	1 171 300	906 734	77,4%	1 165 249	99,5%
3.1 Mise en place d'une méthodologie d'études d'impacts des effets environnementaux du projet + quantification	63 200	63 210	44 010	69,6%	63 210	100,0%
3.2 Etude sur le développement potentiel du CE sud Sud	48 200	26 000	-	0,0%	26 000	100,0%
3.3 Evaluation finale du projet + Audit	101 200	97 999	18 720	19,1%	97 999	100,0%
3.4 Mise en œuvre de la composante 3	5 400	39 991	31 477	78,7%	39 991	100,0%
SOUS TOTAL COMPOSANTE 3	218 000	227 200	94 207	41,5%	227 200	100,0%
TOTAL BUDGET TOTAL 2015-2019	3 900 000	3 900 200	3 095 924	79,4%	3 894 149	99,8%

Annexe 6 – Analyses des taux de réalisation des projets de PNCE et d'OP bénéficiaires d'Équité (fin 2018)

→ Projets des PNCE

De manière générale, en analysant les fiches ATN de suivi des projets et sur la base des entretiens menés avec les quatre PNCE, il est considéré que le taux globale de réalisation de leurs projets fin octobre – début novembre 2018 était compris entre 70 % et 92 %.

Pour chacune des PNCE, on peut résumer cette analyse en quelques lignes :

- **RICE** (Côte d'Ivoire). Montant financement Equité : 81 179 € sur 21 mois. 27 activités prévues pour 5 résultats à atteindre.

Le projet du RICE visait deux Objectifs spécifiques. OS1 : Renforcer les capacités institutionnelles du RICE. OS2 : Contribuer à répondre aux besoins prioritaires des OPs CE de Côte d'Ivoire. De manière générale, l'OS1 a été atteint bien qu'il reste encore du chemin à parcourir pour consolider les acquis et poursuivre la bonne dynamique engagée. Concernant l'OS2, il était de toute évidence très ambitieux au regard du degré de maturité et des capacités du RICE. Si certains besoins des OP ont commencé à être pris en compte par le RICE (visites d'échanges, formation à l'agroécologie, à l'entrepreneuriat, relation avec Shared Interest, etc.), les services proposés aux OP par ce dernier restent encore limités.

Fin octobre 2018, 19 activités ont été réalisées en totalité ou en bonne partie. 3 activités sont en cours de réalisation ou prévues avant la fin 2018. 5 activités n'ont pas été finalisées ou réalisées et ne le seront en principe pas avant la fin du projet (. En accordant un poids égal à toutes les activités, **le taux de réalisation du projet du RICE fin 2018 peut être évalué à 81 %.**

- **FTGN** (Ghana). Montant financement Equité : 75 186 € sur 24 mois. 12 activités prévues pour 5 résultats à atteindre.

Le projet du FTGN a démarré en mars 2017 mais le premier versement de la facilité s'est fait en juin 2017. De manière schématique, sur les cinq objectifs du projet, deux ont été raisonnablement atteints, un a été partiellement atteint et deux n'ont pas été pleinement atteints. Les principaux résultats obtenus sont liés à la revitalisation du FTGN avec notamment la tenue d'une Assemblée générale (AO), des recrutements et des formations destinés aux membres du bureau et des représentants d'OP membres. Autre résultat probant, l'élaboration d'un plan stratégique du FTGN pour la période 2017-2020 qui intègre des bases pour la mise en place d'une stratégie de plaidoyer.

Plusieurs rencontres et participations à des événements pour des membres ont également été financées. Début novembre 2018, l'objectif de promotion des BPA favorables à la biodiversité n'avait pas encore été traité, une étude prévue n'ayant toujours pas été réalisée.

Il convient de noter que le Coordinateur qui avait été recruté par le FTGN en juillet 2017 a démissionné 1 an plus tard et n'a pas été remplacé. Une assistante administrative a été recrutée pour assurer le suivi comptable du projet. Les responsables du FTGN rencontrés indiquent que les activités prévues dans le cadre du projet se sont parfois chevauchées avec d'autres activités de la composante 2 gérées par le FTA-WAN (déficit de coordination), ce qui a selon eux retardé l'exécution et les décaissements (Com. Pers. J. KOUMEDJRO, FTGN, novembre 2018).

Début novembre 2018, 9 activités avaient été réalisées en totalité ou en bonne partie. 2 activités étaient en cours de réalisation ou prévues avant la fin 2018. 1 activité n'a pas été finalisée ou réalisée et ne le sera en principe pas avant la fin du projet. En accordant un poids égal à toutes les activités, **le taux de réalisation du projet FTGN fin 2018 peut être évalué à 92 %.**

- **PNCE-B** (Burkina Faso). Montant du financement Equité : 97 700 € sur 21 mois. 30 activités prévues pour 8 résultats à atteindre.

La PNCE du Burkina Faso s'est dotée d'une structure adéquate (locaux, administratrice), cependant les ressources humaines et les moyens pour réaliser les activités prévues ont été sous-évalués. Le système de financement de la dernière tranche a également posé problème à la PNCE-B, en l'absence d'autres sources de financement ou d'accès aux prêts bancaires. Les activités qui ont été écartées relèvent pour la plupart de la promotion de l'activité commerciale de ses membres ou de la prospection pour eux.

Compte tenu de ces réalisations et de ces manques, le taux de réalisation global du plan d'action est de 70%.

La PNCE-B a dû s'y reprendre à deux reprises pour trouver une administratrice qui reste en poste. Elle a en effet dû à subir deux démissions d'administrateurs, du fait du faible niveau du salaire proposé²¹. La personne qui a finalement été recrutée a un profil comptable-gestionnaire.

- **CCEM** (Mali).

Cette organisation n'était pas directement bénéficiaire d'un projet financé par la facilité. Mais ses activités ont été financées via la composante 2. Ainsi, les activités ont été formellement réalisées à 100%. Cependant on constate que certaines formations n'ont été suivies que par 1 à 3 membres du collègue (par opportunité).

→ Projets des OP

De manière générale, en analysant les fiches ATN de suivi des projets et sur la base des entretiens menés avec les OP, il est considéré que le taux globale de réalisation de leurs projets fin octobre – début novembre 2018 est compris entre 80 et 100%.

EN COTE D'IVOIRE, trois OP ont été rencontrées :

- **SCEB**. Montant financement Equité : 76 385 € sur 21 mois. 24 activités prévues pour 4 résultats à atteindre.

Début novembre 2018, 24 activités avaient été réalisées en totalité ou en bonne partie. 1 activité n'a pas été finalisée ou réalisée et ne le sera en principe pas avant la fin du projet. En accordant un poids égal à toutes les activités, le taux de réalisation du projet de la SCEB fin 2018 peut être évalué à 96 %.

Les principales réalisations du projet de la SCEB sont des formations (gouvernance, administration, etc.) à destination des membres. La plus appréciée est celle donnée pendant 10 jours par un expert cacao Sud-américain sur la taille des arbres, le compostage, la fermentation, la plantation, la préparation et l'utilisation de pesticides naturels.

Le recrutement d'un coordinateur dynamique et compétent est également une réalisation majeure du projet. Enfin, l'amélioration de la gouvernance de la SCEB et de la transparence de la gestion des stocks et des finances est également une réalisation majeure du projet.

- **CAYAT**. Montant financement Equité : 61 700 € sur 21 mois. 23 activités prévues pour 3 résultats à atteindre.

Début novembre 2018, 18 activités avaient été réalisées en totalité ou en bonne partie (certaines ayant été redimensionnées). 4 activités devaient être réalisées avant fin 2018. 1 activité n'a pas été finalisée ou réalisée et ne le sera en principe pas avant la fin du projet. En accordant un poids égal à toutes les activités, le taux de réalisation du projet de CAYAT fin 2018 peut être évalué à 96 %.

La principale réalisation du projet CAMAYE a été la construction et l'équipement de deux poulaillers qui ont permis la production de près de 9 400 plateaux de 30 œufs (commercialisés par une association de femmes) et de 19 tonnes de fiente de poule qui ont ou allaient être livrées à 29 producteurs de cacao.

L'équipe projet recrutée a rencontré quelques difficultés dans la mise en place du projet (mise en place des poulaillers et production/distribution de la fiente) mais des solutions ont généralement été trouvées et une dynamique intéressante a été initiée pour la production d'œufs et de fiente (construction de 4 nouveaux poulaillers sur fonds propres).

- **CAMAYE**. Montant financement Equité : 68 697 € sur 24 mois. 31 activités prévues pour 3 résultats à atteindre.

Début novembre 2018, il n'a pas été possible de passer en revue les activités prévues unes à unes en raison d'un manque de temps et d'une formulation du projet peu adaptée (nombreuses micro-activités). Toutefois, sur la base des discussions et de l'analyse du contenu du projet, il est estimé qu'au moins 28 activités ont été réalisées ou le seront avant la fin 2018. En accordant un poids égal à toutes les activités, le taux de réalisation du projet de CAMAYE fin 2018 peut être évalué à 90 %.

Les principales réalisations du projet ont été la mise en place de 20 parcelles pilotes de SAF à base de cacao sur une surface approximative de 10 hectares. Les cultures vivrières, notamment l'igname et les

²¹ Entretien PNCE-B et ATN BF.

légumes ont été produites et consommées ou vendues. L'équipe projet a été renforcée par des formations et a donné satisfaction dans son engagement sur le projet.

La principale déception porte sur l'échec du projet de recherche-action initié avec une thésarde du CIRAD. Si l'interruption du suivi est peut-être lié à des facteurs humains, il faut noter que le dispositif a connu des problèmes puisqu'aucune parcelle témoin n'a été mise en place.

AU GHANA, trois OP ont été rencontrées :

- **CIGMA**. Montant financement Equité : 49 126 € sur 18 mois. 11 activités prévues pour 7 résultats à atteindre.

Début novembre 2018, 11 activités avaient été réalisées en totalité ou en bonne partie. En accordant un poids égal à toutes les activités, le taux de réalisation du projet de CIGMA fin 2018 peut être évalué à 100 %.

Les principales réalisations du projet étaient la mise en place de 30 groupes d'environ 25 producteurs chacun et leur bonne coordination par des paysans relais. Le projet a essentiellement permis d'apporter des formations utiles à ces groupes en gestion de la fertilité des sols, en agroécologie, en gestion intégrée des nuisibles, techniques de récolte et post-récolte et entrepreneuriat agricole.

Le projet semble avoir bien fonctionné avec une équipe dynamique et motivée mais malheureusement, un effondrement du marché et l'absence de reprise a plongé CIGMA dans une crise importante. Actuellement, une grande partie de la production d'agrumes n'est pas récoltée faute de clients.

- **Solid Rock Association**. Montant financement Equité : 49 126 € sur 24 mois. 7 activités prévues pour 5 résultats à atteindre.

Début novembre 2018, 6 activités avaient été réalisées en totalité ou en bonne partie. 1 activité était en attente de finalisation et ne pouvait être justifiée par la présentation du document correspondant (étude sur l'approvisionnement en matière première). En accordant un poids égal à toutes les activités, le taux de réalisation du projet de Solid Rock fin 2018 peut être évalué à 86 %.

Les principales réalisations du projet étaient des formations et des sessions de sensibilisation des membres de l'association à Accra et en province. En l'absence de bénéficiaires à interroger le jour de l'évaluation, il était toutefois difficile d'évaluer ces réalisations et leur qualité.

De manière générale les réalisations du projet ont été difficiles à évaluer et semblent peu concrètes en matière de résultats au niveau des producteurs membres. Si nous exprimons des doutes sur ce projet suite aux échanges avec le responsable de l'association, il est toutefois impossible de prouver que le projet est défaillant ou non pertinent.

- **Trade AID**. Montant financement Equité : 60 180 € sur 24 mois. 15 activités prévues pour 3 résultats à atteindre.

Début novembre 2018, 13,5 activités avaient été réalisées en totalité ou en bonne partie. 1,5 activité était en préparation et allait être réalisée avant la fin 2018. En accordant un poids égal à toutes les activités, le taux de réalisation du projet de Trade AID fin 2018 peut être évalué à 100 %.

Les principales réalisations du projet ont été des formations à 245 bénéficiaires organisées en 23 groupements de femmes. Les formations ont permis d'améliorer les capacités de gestion des groupements, leur dynamique organisationnelle et leurs capacités techniques pour la production de différents types d'artisanats.

Les autres réalisations majeures sont la participation à l'organisation de la foire international d'art et d'artisanat de Bolgatanga (BICAF - Bolgatanga International Craft and Arts Fair en anglais) et la construction de 20 foyers améliorés pour préparation des colorants utilisés par des productrices de paniers traditionnels.

AU BURKINA FASO, quatre OP bénéficiaires ont été rencontrées :

- **Nununa**. Montant financement Equité : 222 501 € sur 24 mois. 13 activités prévues pour 3 résultats à atteindre.

La mise en place du « projet de préservation de la biodiversité et de la gestion intégrée des parcs à karité » est l'un des plus importants par son montant global (222 501 €) mais modeste compte tenu du coût par bénéficiaire (41€). Le projet est considéré comme un véritable succès.

Début novembre 2018, 12 activités avaient été réalisées en totalité ou en bonne partie et 1 activité était en cours et allait être réalisée avant la fin 2018. En accordant un poids égal à toutes les activités, le taux de réalisation du projet de Nununa fin 2018 peut être évalué à 100 %

Nununa, est une fédération de plusieurs unions départementales de production de karité, implantée à Léo et regroupant actuellement 5 471 femmes. La fédération intervient depuis la collecte jusqu'à la transformation en beurre de karité. Son principal client est l'Occitane, son produit est certifié bio et équitable, Fair for Life et Fairtrade.

La mise en place du « projet de préservation de la biodiversité et de la gestion intégrée des parcs à karité », financé par Équité 1, l'un des plus importants par son montant global (222 501 €) mais modeste compte tenu du nombre de bénéficiaires (41€ par bénéficiaire) est un véritable succès.

Les 4 activités du projet ont été réalisées à 97%. Une seule composante de l'activité 4 est encore en cours de réalisation :

1. Sécurisation et aménagement de six parcs à karité :

La sécurisation foncière des 6 parcs a été négociée auprès des autorités communales et des Unions de Groupements de Gestion Forestière ont été créés ; la cartographie des parcs a été réalisée ; 40 éleveurs ont été formés en technique de coupe et conservation de fourrage naturel ;

Six (06) parcs à karité ont été aménagés, 80 km de pare-feu ont été créés, ainsi que 16 km de diguettes anti-érosives ; le semis-direct de 1600 noix de karité a été fait ;

Six tricycles ont été achetés, pour rendre moins pénible le transport des noix par les collectrices.

2. Création de centres mécanisés et non mécanisés de traitement des noix :

Un centre mécanisé de traitement des noix a été installé au siège de Nununa. Cette unité comprend les installations suivantes qui permettent de mécaniser les premières étapes de la transformation de la noix : chaudière, autoclave, four pour le séchage des noix sur claies. Ces installations ont été produites localement.

Trois centres non mécanisés de traitement des noix, qui n'ont pas pu être visités par l'équipe, du fait de leur éloignement, ont été créés (confirmation de l'ATN) ;

4 161 collectrices ont été formées sur les techniques de collecte et de traitement des noix ;

3. Renforcement des capacités en management de l'organisation et en management de la production

Les composantes de cette activité ont toutes été réalisées.

La mise en conformité par rapport à l'acte unique OHADA a été faite au niveau des organisations membres, grâce à l'organisation d'un atelier de réflexion sur la réorganisation de Nununa et à la tenue d'une AG de validation.

330 leaders à la vie coopérative ont été formés

Des outils et des formations pour la collecte de données ont été mis en place

4. Développement de marché

Les outils de communication ont été réalisés (site Web, dépliants, etc.)

La participation aux événements permettant la promotion du produit a été effective

Seule la protection de la marque Nununa est encore en cours de réalisation. Il semble en effet qu'aucune organisation bénéficiaire du programme ne sache comment enregistrer une marque au niveau africain, encore moins au niveau européen. Le Burkina Faso et le Mali font pourtant partie des 17 États membres de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle²².

• **TON.**

L'association **Ton** compte 35 OP membres de la zone de Niangolo. Elle intervient dans plusieurs filières, mangue séchée, anacarde, karité, sésame, moringa, produits de l'apiculture. Trois de ces filières (mangue, anacarde, sésame) sont certifiées biologique et Fairtrade.

²² <http://www.oapi.int>

1. La dotation en matériel et équipements conformes aux normes agroalimentaires a été faite à 100%
2. Actions de formation en gestion administrative, financière et coopérative, d'animateurs en techniques d'animation, de l'équipe du SCI, des producteurs aux BPA, et sur l'utilisation du compost à base de déchets de mangue.

Ces actions de formation ont été réalisées à 96,5% :

Six actions ont été réalisées à 100% ou plus compte tenu du nombre de bénéficiaires réels par rapport aux bénéficiaires ciblés, une à 80% et une à 92% suivant le même critère.

3. Pour les aménagements, la fosse compostière a été réalisée, mais à cause de la mauvaise récolte 2017, seuls 29% des mangues fraîches ont été transformées et leur pulpe récoltée. Mesurée à la diminution des plaintes, cet objectif est cependant réalisé à 100% (0 plainte recueillie).

Les deux autres aménagements prévus ont été réalisés à 100%, y compris une action pour laquelle aucun objectif quantitatif n'était prévu (réalisation d'une pépinière qui a produit 28 000 plants en 2017 et 48 000 en 2018, pour des revenus de 250 000 et 700 000 FCFA respectivement).

4. La participation au salon Natexpo a été effective, avec 11 clients potentiels rencontrés.

5. Le processus de certification HACCP a débuté (diagnostic, clôture) mais n'a pas encore abouti, faute d'investissement dans du matériel en inox

Le taux de réalisation global des activités de l'association Ton est de 98%.

- **UPROMABIO**

13 activités sur 16 ont été réalisées à 100%. Trois activités ont de 90 à 97 % de réalisation. Une activité (missions de prospection commerciale en Europe et aux USA) a été annulée au profit d'une autre (formations HACCP) en accord avec le COPIL, en raison du coût de l'action.

Le taux de réalisation global des actions à la date de l'évaluation est de 97,9 %, avec l'intention de compléter les activités non entièrement réalisées avant la fin du projet. Il est de 92% si on tient compte de l'action annulée.

L'activité phare, la mise en place d'un verger-école avec 190 pieds de manguier à l'hectare a été réalisée à 97% à la date de l'évaluation, comme l'équipe a pu le constater lors de la visite de terrain. La culture associée de fleurs d'hibiscus pour le bissap a été mise en œuvre.

Les activités impliquant l'achat de matériel ont été réalisées à 100% (séchoirs Attesta, plaques solaires, petit matériel), de même pour les activités de formation et le recrutement de salariés. La conformité à l'acte unique OHADA est en cours de réalisation. Les actions de communication ont été largement réalisées (émissions radio, site Web multilingue, participation à Biofach). L'activité de capitalisation du projet n'a pas encore été finalisée, car les histoires de vie ne sont pas encore réalisées. Des éléments narratifs pourraient compléter le document de suivi-évaluation interne.

Cette organisation est une des rares à avoir été au bout de la certification HACCP dans le temps du programme (au 24 août 2018). La certification WFTO est en attente de finalisation par WFTO (visite d'un auditeur en attente).

Il faut noter que le film de 9'41 réalisé par D. Erhart en 2017 (toujours visible sur les sites d'UPROMABIO et d'Artisans du Monde) contient des éléments de contexte obsolètes au regard des avancées obtenues dans la structuration de l'activité de transformation et de la commercialisation sous le programme Équité. Ce film devrait être actualisé par Artisans du Monde ou par l'organisation dans le cadre d'Équité s'il doit servir de support de communication en 2018-2019.

- **COOPAKE**

Sur 17 actions et sous-actions prévues, le taux de réalisation est de 100% ou plus pour 13 d'entre elles (jusqu'à 400%), de 99% pour une, et de 30, 40 et 75% pour trois d'entre elles, soit un taux de réalisation du programme stricto sensu de 91%.

Les activités ayant pris du retard sont : le décorticage mécanique de la noix de cajou (40%), le séchage (75%) et l'impact des formations en agroécologie sur les pratiques (30%). Le départ de l'expert technique responsable fin 2017 a créé une rupture dans l'appropriation de ces techniques et pratiques agricoles.

- **La FUAPROKA** n'a pas été visitée.

D'après la fiche ATN, à la fin juillet 2018, 80% des objectifs avaient été atteints. En appliquant un ratio temps, on peut supposer qu'au moins 85% des objectifs seront réalisés en date de mi-novembre 2018 (afin de comparer avec le moment où les données ont été prises pour les autres organisations).

Les activités de la FUAPROKA (filiale karité) ont connu quelques retards, car sa responsable, directrice régionale de l'agriculture pour le Centre-Sud, est basée à Ouagadougou, et non dans la région de l'organisation. Sa signature pour les décaissements a parfois nécessité de longs délais.

AU MALI, quatre OP ont été visitées.

- **ULPKS Yiriwasso**

25 activités sur 31 ont connu un taux de réalisation de 100% ou plus.

Une activité a été réalisée à 83% (plants de karité), une à 40% (4 ha de parc aménagé sur 10 prévus) ; deux à 90% (suivi-évaluation en cours et formation) et une action de formation à 91,5%. Une action a été annulée, sa ligne budgétaire ayant été transférée pour compléter le budget des parcs à karité.

Taux de réalisation global : 93,4%

- **COPROKAZAN**

Toutes les activités ont été réalisées à 100% ou plus, sauf le reboisement de 50 hectares et le traitement des pieds de karité contre les parasites, la ligne budgétaire de cette action ayant été transférée à l'aménagement des parcs à karité. En effet, les actions de reboisement étaient bien plus coûteuses que budgétées.

Taux de réalisation global : 95,8%

- **FENABE**

Les objectifs de 15 activités de formation sur 21 ont été dépassés, ce qui traduit notamment l'efficacité de l'encadrement technique de la FENABE, car ces activités de formation ont généralement été réalisées grâce à des ressources internes. Ainsi, le taux de réalisation général des activités est de 100 à 600% (18 pépiniéristes formés au lieu de 3).

Seule une action n'a été réalisée qu'à 50% : il s'agit de l'installation d'une seule unité de production de beurre de karité au lieu de deux prévues. Les raisons données sont budgétaires. Pourtant cette action représentait moins de 1% du budget du projet.

La réalisation des deux unités de production de beurre de karité devait avoir des effets de levier sur d'autres actions de la FENABE.

En termes budgétaires, le programme a donc été réalisé à 99,5%. En termes d'activités, le taux est proche, compte tenu du niveau de réalisation des autres activités.

- **N'ko Sakwa.**

Les activités ont été réalisées à 100%.

Annexe 7 – Présentation des principaux impacts des projets d'OP financés par la facilité (composante 1) du programme Équité

Echantillon d'OP :

→ BURKINA FASO

Fédération Nununa

L'impact du projet Nununa s'inscrit sur le long terme, grâce à la formation des collectrices, d'animateurs et de techniciens ruraux, et à l'aménagement des six parcs à karité. Cependant, quelques indicateurs permettent déjà de mesurer cet impact au terme de deux ans :

Impacts sur les revenus et l'emploi :

- L'augmentation de la production de 540 à 960 tonnes de beurre de karité par au cours du programme ;
- Le chiffre d'affaires de la fédération a augmenté de 60% ;
- L'augmentation quasi-proportionnelle du revenu des femmes (nombre d'adhérents ayant légèrement augmenté ;
- La création d'environ 200 nouveaux postes de salariées sur les unités de transformation
- L'apiculture étant une activité difficile à réaliser par les femmes, elle été déléguée aux hommes, mais les femmes assurent la commercialisation de leur miel.

Impacts sur la vie coopérative :

- La vie coopérative s'est très fortement renforcée, grâce aux activités prévues ;
- La conformité à l'acte OHADA est garante de la pérennité du fonctionnement démocratique ;
- L'achat de parts sociales (à 25 000 F) a eu pour effet de motiver de nouvelles adhésions ;
- Des leaders de la vie coopérative et des animateurs locaux ont été formés.

Impacts sur les capacités commerciales :

- La qualité du beurre de karité s'est améliorée. De façon générale, L'Occitane considère qu'en Afrique de l'Ouest 50% du beurre n'est pas conforme à ses standards de qualité ; cependant l'entreprise continue à acheter tout le beurre produit.
- Un système de traçabilité est en place, depuis la collectrice jusqu'au séchage. Après le concassage et le barrage, la traçabilité s'opère au niveau de l'équipe de collecte (village).
- Des outils de communication ont été mis en place, permettant de répondre à une demande toujours plus dynamique.

Impacts sur l'environnement :

- Parcs de karité : Des réserves forestières sous convention ont été mises en place. 1634 hectares de forêts sont maintenant protégés ;
- Grâce à l'unité mécanisée, la consommation de bois a été réduite de pratiquement 100% sur cette unité, ne consommant plus que des résidus de noix de karité.

Effet de levier :

- Crédibilité de l'organisation renforcée, en conséquence :
- Des cofinancements ont été octroyés par L'Occitane dans le cadre du partenariat public-privé REGISS. Intitulés « équipements verts », ces installations (torréfacteurs, barattes, chaudières) complètent en aval les unités de transformation acquises et installées grâce au programme Équité.

Association TON

Impact sur les capacités de l'organisation :

- Les membres des OP ont été formés à la gestion administrative et financière, et à la vie coopérative

Impact sur la gestion de la qualité :

Grâce au programme, la gestion de la qualité des produits (mangue principalement) s'est fortement améliorée :

- le SCI a été renforcé
- les emballages d'herbicides vides sont gérés par les paysans,
- les bases de la certification HACCP sont en place, et les petits équipements permettant de répondre aux normes agroalimentaires ont été achetés,
- les producteurs sont formés en conséquence.

Impact sur les capacités commerciales :

- De nouveaux clients potentiels ont été identifiés. L'organisation sait comment préparer un salon commercial.

Impact sur l'environnement :

- Mise en défens des vergers
- Gestion des déchets de mangue, par la mise en compost
- Formation des producteurs aux BPA

UPROMABIO

Économie des ressources naturelles :

- Les techniques de goutte-à-goutte dans le verger permettent d'économiser 7 m³ d'eau par semaine, et d'anticiper la production dès la 3^e année au lieu de 5 à 6 ans. L'association des manguiers avec des fleurs d'hibiscus pour le bissap permet de rentabiliser ce temps d'attente. Le modèle de verger semble donc effectif.
- L'impact des mesures anti-érosives ne peuvent pas être mesurées dans le temps du projet. La limite de dette action est le coût élevé des agrégats (pierres).
- Grâce à l'achat de panneaux solaires, les factures d'électricité ont été réduites de plus de 93%.

Qualité et productivité :

Les pertes ont été fortement réduites grâce aux mesures suivantes :

- Acquisition petit matériel. Les pertes de matière premières ont été réduites d'un facteur 5 (de 15% à 3%) et les déclassements par plus de 2 (de 4% à 1,86%).
- Les formations sur la transformation ont permis de réduire les pertes de 70 à 50%.
- L'achat de séchoirs Attesta a permis d'augmenter la capacité de transformation de 60%.

Capacités commerciales :

- La certification HACCP répond aux demandes des clients des USA.
- Grâce à la participation à Biofach, de nouveaux clients ont été identifiés, y compris pour l'hibiscus.
- Les ventes ont été augmentées. Le revenu par producteur a été doublé.

Organisation :

- Mise en conformité des membres de l'Union à l'Acte Unique OHADA
- Grâce aux formations des membres de l'Union sur le CE et le bio, les non-conformités ont diminué de 5 à 0 sur l'année.
- Grâce à la communication, le centre des impôts au niveau régional a compris la notion de prime, et a accepté de ne pas l'imposer.
- Recrutement d'un gestionnaire financier, dont le poste pourra être maintenu après le projet, le personnel saisonnier dans les unités de transformation a été augmenté de 35 à 55 personnes.

COOPAKE

Organisation de producteurs 93 membres fondée en 1963, COOPAKE est passée par plusieurs phases au cours de son développement. Elle dispose d'un bon personnel technique, mais sa situation était précaire au moment du démarrage du projet. Le projet Équité a permis à l'organisation de rebondir, avec une ambition résumée par le mot Kenebio.

Organisation :

- La gouvernance et la gestion ont été très fortement renforcées, grâce à la formation des membres et du personnel technique

- La réalisation d'un diagnostic organisationnel a permis de créer une nouvelle orientation, traduisant les possibilités et l'ambition actuelle de l'organisation

Activité économique :

- Les partenariats commerciaux ont été renforcés avec Ethiquable (tous produits), Equal Exchange (commandes en cours), et un client du Canada (300 kg de noix de cajou). Depuis 2017, ces 3 partenaires achètent directement.
- L'intérêt pour les produits de la COOPAKE serait sensible à travers sa présence sur le Web.
- La diversification, grâce à l'introduction de 3 nouvelles productions en association (sésame, karité et hibiscus).
- La création de 150 nouveaux emplois à 90% féminins

Environnement :

- La réduction des charges de transformation de l'anacarde par l'utilisation des déchets de transformation,
- Économie de pratiquement 100% du bois pour le séchage
- 360 tonnes de déchets compostés en 2018
- Diminution du nombre de plaintes à un niveau minime

→ MALI

ULPKS Yiriwasso

Organisation :

- L'impact en termes de renforcement des capacités (administrative, technique, qualité, marketing) est important. Il a pu être évalué par les entretiens effectués par le consultant national avec les membres et dirigeantes des coopératives locales.
- Sur le plan administratif et financier, les actions de formation étaient relatives au calcul du compte d'exploitation. Un manuel des procédures administratives a également été mis en place dans chaque coopérative. Les entrées et sorties des coopératives sont désormais bien enregistrées.
- Le nombre de membres a doublé au cours des dernières années (415 à 833),
- L'ULPKS est conforme à OHADA (publié au JO), mais pas encore les 3 coopératives (action en cours).
- Après les formations en leadership : 4 femmes occupent des postes de responsabilité dans les communes

Développement économique, transformation :

- Le projet Équité a permis l'autonomisation et l'appropriation de la transformation par les 3 coopérations membres de l'Union, ainsi que de diminuer les frais de transport et de transformation : Trois centres ont été équipés de foyers améliorés pour assurer la transformation d'amande en beurre de karité. Le coût de production du beurre a ainsi été réduit d'un tiers, passant de 45 000 F à 30 000 F la tonne. Les frais de transport ont été réduits, théoriquement d'un facteur 3 (par la moindre masse transportée). Les économies observées sont de 20 000 F par tonne. Au total, 35 000 F par tonne sont donc économisés.
- La qualité est désormais contrôlée par analyse d'échantillons après d'un laboratoire national
- 17 femmes et 3 hommes ont été formés comme meuniers/meunières. Ce métier était auparavant l'exclusivité des hommes.

Capacités commerciales :

- Progression de la production de 15 à 18 tonnes en un an (2016-2017), soit +20%, la production prévue pour 2018 serait de 50 tonnes (+277%)
- Malgré une progression des ventes, on note des difficultés en termes de commercialisation. L'Union des Coopératives n'est pas encore certifiée bio, ce qui limite les perspectives de commercialisation ; de même ses clients à l'international ne sont pas certifiés Fairtrade.
- Les clients sont en majorité nationaux (30), mais 3 clients de France, 1 aux USA et 2 au Sénégal

Environnement :

- La réduction des prélèvements de bois par l'utilisation de foyers améliorés est sensible (en règle générale, elle est d'un facteur 4 avec ce type de technologie), mais c'est à vérifier.
- Réduction de l'utilisation des engrais chimiques, grâce à la production et à l'utilisation de compost
- Mise en place d'un parc à karité clôturé et reboisement sur deux (2) hectares (en associant les collectivités locales).

COPROKAZAN

La coopérative COPROKAZAN a été créée le 22 février 2005 sur la base d'une Union préexistante. Elle compte aujourd'hui 1 562 membres actifs, dont 15 hommes.

Organisation :

- La formation à la vie associative par une ONG a permis aux membres des villages les plus reculés de prendre conscience de leurs rôles et responsabilités. Une participation accrue est notée.
- La formation en leadership a encouragé une femme du CA à devenir maire déléguée.

Production :

- La production a augmenté de 30% de 2016 à 2017, frisant les 200 tonnes.

Capacités commerciales :

- La coopérative est certifiée Fairtrade depuis 2016 et biologique en 2017, avec l'appui du programme Équité. Ceci lui permettrait un meilleur accès aux marchés internationaux.
- Les ventes sont destinées à 75% au marché national (plus de 100 acheteurs) et encore minoritairement vers l'Europe et le Japon, avec des prix plus rémunérateurs (2000 F/kg au lieu de 1250F/kg). Les grossistes de la sous-région sont situés au Sénégal (20), au Gabon (2), en Mauritanie (3) et au Niger (1). Grâce au programme de nouveaux clients européens ont été démarchés (France 5 dont 3 nouveaux, Allemagne 1, Italie 1, Russie 1), ainsi qu'un client japonais dès 2017.
- 11,5 tonnes de karité biologique et équitable ont été vendus en 2018, dont 7,5 tonnes à destination du Japon (65% des exportations hors sous-région).

Environnement :

- Grâce aux foyers améliorés, la consommation de bois pour la production de beurre de karité a été divisée de plus de 95%, pour arriver à 6,6kg de bois consommés par tonne produite.
- L'acquisition de la briqueteuse pour la valorisation des déchets a permis collatéralement d'éviter les conflits liés aux nuisances, environ 20 tonnes de compost sont produites sur l'ensemble de l'organisation ;
- 4 hectares ont été reboisés sur les 50 prévus, cette opération se révélant plus coûteuse que prévue.

FENABE

Le programme Équité a permis de redynamiser la FENABE, une large fédération agricole biologique et équitable créée dans le cadre du programme coton bio d'Helvetas, aujourd'hui à la recherche d'un second souffle.

Organisation :

- Les capacités administratives, techniques et commerciales de la FENABE ont été solidement renforcées.
- On constate une meilleure participation des membres, depuis la base jusqu'aux instances.

Participation des femmes :

- La participation des femmes au CA, passant de 15 à 30% est le reflet d'un changement plus général au niveau de la base.

Organisation des filières :

- La filière beurre de karité émerge au sein de la FENABE, grâce aux actions encouragées par le programme Équité (création d'une unité de production, aménagement de 10 ha de parcs, formations).

- Les échanges entre organisations au sein des filières (sésame, mangue) permettent d'améliorer la production et la productivité. La FENABE cherche à améliorer l'autonomie des filières, tout en utilisant la certification biologique à travers les filières.
- Les techniques agroécologiques sont diffusées.
- La lutte contre les ravageurs par le bon entretien des arbres (manguiers), lutte mécanique et biopesticides (karité), avec l'appui de l'Institut d'Économie Rurale.

N'Ko Sakwa

Organisation :

- Grâce aux actions de renforcement des capacités organisationnelles, l'organisation est mieux structurée, les membres paient régulièrement leurs cotisations et participent aux assemblées générales.
- Un manuel des procédures administratives a été élaboré dès juin 2017, et le logiciel Sage 100 acheté, pour faciliter la comptabilité analytique
- Le nombre de femmes participant activement à l'organisation a été multiplié par 10.

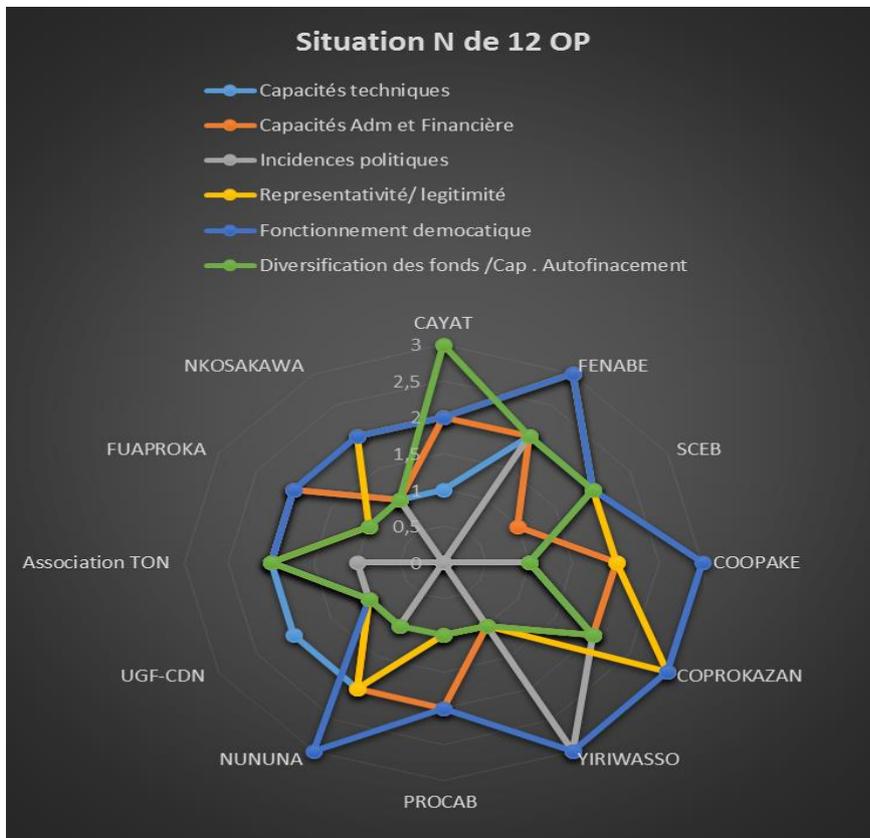
Capacités commerciales :

- Les compétences commerciales ont été renforcées, par une formation aux techniques commerciales et de négociation, qui a paru effective aux évaluateurs
- L'organisation est certifiée bio depuis 2012-2013 et équitable FFL depuis 2016-2017,
- Elle dépend toujours d'un seul acheteur principal, mais a su renforcé sa position, en refusant le prix proposé pour le sésame et le cajou de 415 F/kg pour atteindre celui de 600F/kg au bout d'une semaine de négociation.

Annexe 8 – Indices de renforcement institutionnel de 12 OP et deux PNCE bénéficiaires d'Équité

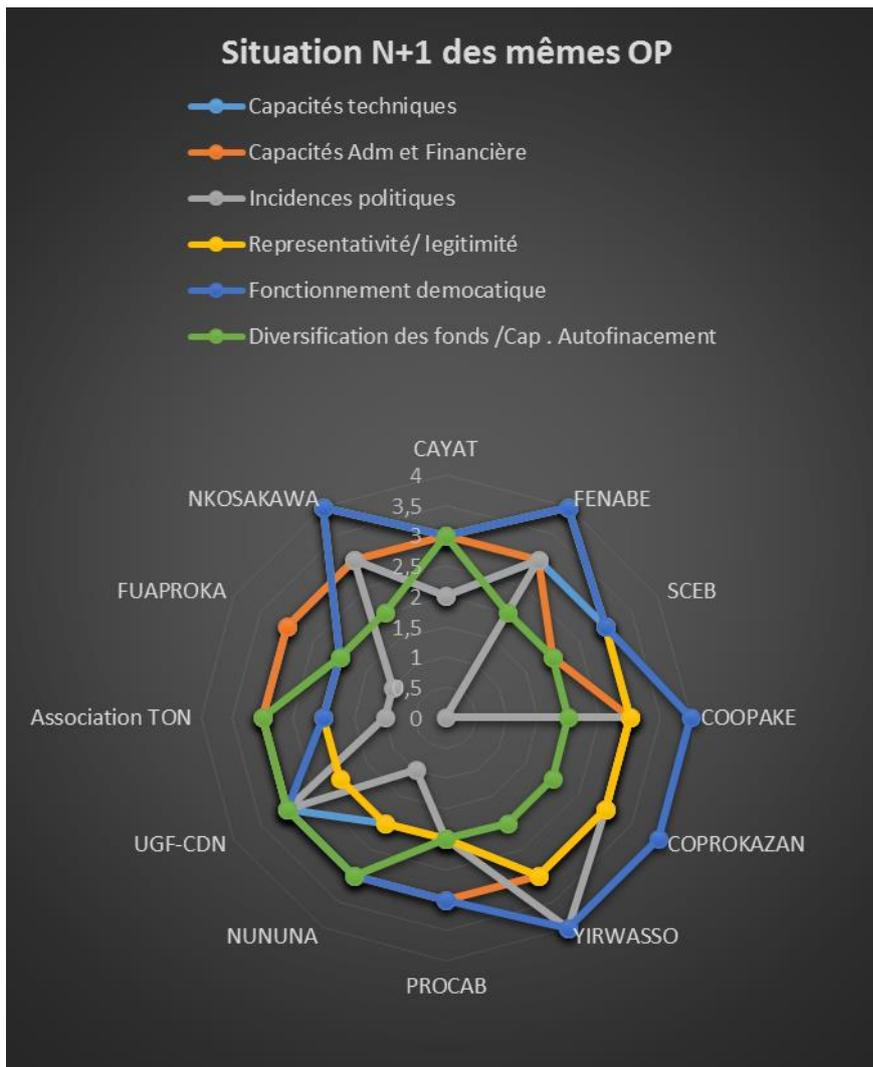
Notes IRI des OP et PNCE en situation de référence (fin 2016/début 2017)

OP N	Capacités techniques	Capacités Adm et Financière	Incidences politiques	Représentativité/ légitimité	Fonctionnement démocratique	Diversification des fonds /Cap . Autofinancement
CAYAT	1	2	0	2	2	3
FENABE	2	2	2	3	3	2
SCEB	2	1	0	2	2	2
COOPAKE	1	2	1	2	3	1
COPROKAZAN	2	2	2	3	3	2
YIRWASSO	1	1	3	1	3	1
PROCAB	1	2	0	1	2	1
PNCE-B	1	1	1	1	2	2
RICE	1	2	2	2	2	1
NUNUNA	2	2	1	2	3	1
UGF-CDN	2	1	1	1	1	1
Association TON	2	2	1	2	2	2
FUAPROKA	2	2	0	1	2	1
NKOSAKAWA	1	1	1	2	2	1
barème (note max)	4	4	4	4	4	4



Notes IRI des OP et PNCE en année N+1 (courant 2018)

OP	Capacités techniques	Capacités Adm et Financière	Incidences politiques	Représentativité/ légitimité	Fonctionnement démocratique	Diversification des fonds /Cap . Autofinancement
CAYAT N +1	2	3	2	3	3	3
FENABE N+1	3	3	3	4	4	2
SCEB N+1	3	2	0	3	3	2
COOPAKE N+1	3	3	3	3	4	2
COPROKAZAN N+1	3	3	3	3	4	2
YIRWASSO N+1	3	3	4	3	4	2
PROCAB N+ 1	2	3	2	2	3	2
PNCE-B N+ 1	2	2	1	2	2	2
RICE N+ 1	2	3	2	3	3	2
NUNUNA N+1	2	3	1	2	3	3
UGF-CDN N+1	3	3	3	2	3	3
Association TON N+1	3	3	1	2	2	3
FUAPROKA N+1	3	3	1	2	2	2
NKOSAKAWA N+1	3	3	3	4	4	2



Annexe 9 – Etat des décaissements de la facilité (composante 1) au 19 novembre 2018

ETAT DES DECAISSEMENTS DES OP														
Ordre	Nom de l'OP	655,957		1ère tranche-40%		Date de décaissement	Pays	2ème tranche-40%		Date de décaissement	Total virements effectués	Taux d'exécution		
		Montant de la convention -part AVS		FCFA	Euro			FCFA	Euro				FCFA	Euro
		FCFA	Euro	FCFA	Euro			FCFA	Euro					
1	COOPAKE	56 308 005	85 841	22 523 200	34 336	14/12/2016	BF: 7	22 523 200	34 336	21/08/2017	45 046 400	80%		
2	UGF/CDN	56 133 520	85 575	22 453 400	34 230	19/12/2016		22 453 400	34 230	09/08/2017	44 906 800	80%		
3	UPROMABIO	46 429 292	70 781	18 571 700	28 312	21/12/2016		18 571 700	28 312	18/07/2017	37 143 400	80%		
4	ASSOCIATION TON	47 236 120	72 011	18 894 447	28 804	10/03/2017		18 894 447	28 804	09/08/2017	37 788 894	80%		
5	FUAPROKA-BF	50 328 301	76 725	20 131 320	30 690	22/03/2017		20 131 320	30 690	06/03/2018	40 262 640	80%		
6	FEDERATION NUNUNA	145 951 088	222 501	58 380 435	89 000	22/03/2017		58 380 435	89 000	17/04/2018	116 760 870	80%		
7	PNCE-Burkina	64 073 224	97 679	25 629 290	39 072	07/04/2017		25 629 290	39 072	14/06/2018	51 258 580	80%		
8	FENABE	104 678 274	159 581	41 871 366	63 833	01/03/2017	Mali : 4	41 871 366	63 833	25/10/2017	83 742 732	80%		
9	YIRIWASSO	53 701 232	81 867	21 480 590	32 746	01/03/2017		21 480 590	32 746	18/07/2017	42 961 180	80%		
10	COPROKAZAN	40 667 366	61 997	16 266 996	24 799	01/03/2017		16 266 996	24 799	21/08/2017	32 533 992	80%		
11	N'KWO.SA.KAWA	43 808 744	66 786	17 523 390	26 715	14/03/2017		17 523 390	26 715	25/10/2017	35 046 780	80%		
12	COOP CAYAT	40 472 547	61 700	16 189 019	24 680	10/03/2017	CI : 6	16 189 019	24 680	18/07/2017	32 378 038	80%		
13	CAMAYE	45 062 278	68 697	18 025 042	27 479	10/03/2017		18 025 042	27 479	21/08/2017	36 050 084	80%		
14	SCEB	50 105 275	76 385	20 042 110	30 554	17/03/2017		20 042 110	30 554	28/12/2017	40 084 220	80%		
15	ECOOKIM	32 170 099	49 043	12 868 040	19 617	22/03/2017		12 868 040	19 617	21/12/2017	25 736 080	80%		
16	RICE	53 249 933	81 179	21 300 236	32 472	22/03/2017		21 300 236	32 472	28/12/2017	42 600 472	80%		
17	CANN	28 953 942	44 140	11 581 577	17 656	23/03/2017		11 581 577	17 656	09/08/2017	23 163 154	80%		
18	SCOOPS PROCAB	55 744 538	84 982	22 297 946	33 993	09/03/2017	Togo : 1	22 297 946	33 993	21/08/2017	44 595 892	80%		
19	CIGMA	32 224 957	49 127	13 591 009	20 719	22/03/2017	GHANA : 4	12 188 954	18 582	25/09/2017	25 779 963	80%		
20	TRADE AID INTEGRATED	39 475 558	60 180	15 790 223	24 072	22/03/2017		15 790 223	24 072	18/01/2018	31 580 446	80%		
21	Fair Trade Ghana Network	49 318 940	75 186	19 727 579	30 074	03/05/2017		19 727 579	30 075	28/06/2018	39 455 158	80%		
22	SRA	41 846 042	63 794	16 738 054	25 518	16/06/2017		16 738 054	25 517	09/07/2018	33 476 108	80%		
Total		1 177 939 276	1 795 757	471 876 969	719 373		22 Orga	470 474 914	717 235		942 351 883			

Annexe 10 – Grille détaillée d'évaluation du programme Equité

PERTINENCE : Quelle adéquation des objectifs et orientations du programme avec les problématiques identifiées et les besoins des acteurs concernés? <i>Objectif de l'évaluation de la pertinence : Mesurer le bien-fondé du programme au regard des objectifs et enjeux identifiés et son évolution au cours du temps.</i>		
Questions	Eléments d'appréciation	Sources (à préciser en cours d'évaluation)
<p>Dans quelle mesure les objectifs et les activités prévues sont en adéquation avec les problématiques identifiées et avec les besoins des bénéficiaires et parties prenantes ?</p>	<p>Le programme s'intègre de manière pertinente au contexte régional et aux contextes nationaux en matière de politiques et stratégies agricoles, de développement rural et d'exportations, notamment de produits certifiés Commerce équitable.</p> <p>La conception du programme a fait l'objet de discussions et de concertations approfondies avec les acteurs pertinents.</p> <p>La certification CE présente un potentiel qui justifie le programme et une valeur ajoutée par rapport aux autres stratégies de valorisation des produits.</p> <p>Les priorités en matière de renforcement de capacités des acteurs correspondent à une analyse approfondie des besoins de ces derniers.</p> <p>Les activités du programme pour et avec les PNCE permettent de renforcer leurs rôles, fonctions et capacités pour contribuer au développement du CE.</p> <p>Les critères et modalités de sélection des OP et de leurs projets (facilité et FRCC) sont pertinents et cohérents avec les objectifs du programme et les principes du CE, et permettent de répondre aux problématiques et besoins des bénéficiaires.</p> <p>Le dispositif de S-E et les actions de communication et de capitalisation sont pertinentes au regard des objectifs du programme et des problématiques identifiées.</p>	
<p>Dans quelle mesure le choix des pays et filières à appuyer est-il justifié ?</p>	<p>Le choix des filières CE à appuyer est basé sur une analyse approfondie du potentiel et des contraintes pour leur développement.</p> <p>Le choix des pays ciblés par le programme est basé sur une analyse intégrant les potentialités de développement du CE et les acteurs en présence dans les pays mais prenant aussi en compte les contraintes budgétaires et logistiques.</p> <p>La certification CE présente une valeur ajoutée par rapport aux autres stratégies de valorisation des filières identifiées.</p>	

<p>Dans quelle mesure le montage institutionnel et le mode opératoire sont adaptés au contexte et aux objectifs du programme ?</p>	<p>Le montage institutionnel et le mode opératoire est justifié au regard du diagnostic mené (contraintes institutionnelles, capacités des acteurs, etc.).</p> <p>Le montage institutionnel et le mode opératoire ont été adaptés en fonction des évolutions du contexte et des besoins identifiés.</p> <p>Les autres options présentaient plus de contraintes que celle adoptée.</p>	
<p>COHERENCE INTERNE : Quelle adéquation de la nature et du dimensionnement des moyens du programme par rapport aux objectifs fixés?</p> <p><i>Objectif de l'évaluation de la cohérence interne</i> : Mesurer si les divers moyens techniques et financiers sont appropriés pour réaliser les activités nécessaires à l'atteinte des objectifs.</p>		
Questions	Éléments d'appréciation	Sources (à préciser en cours d'évaluation)
<p>La chaîne de causalité à la base du programme est-elle logique et la réponse apportée est-elle adaptée ?</p>	<p>Les chaînes de causalités entre diagnostic et réponses proposées sont claires et explicites.</p> <p>Les niveaux d'objectifs sont cohérents entre eux et en adéquation avec le diagnostic et avec les modalités d'intervention du programme.</p> <p>La structuration du programme en 3 composantes, 4 Objectifs spécifiques (OS) et une série de résultats attendus et d'activités est cohérente et opérationnelle et permet le pilotage du projet.</p>	
<p>Le dimensionnement du programme en termes de moyens financiers, techniques et de durée, est-il adapté au regard des objectifs fixés ?</p>	<p>Les besoins en Ressources humaines (RH) et moyens financiers pour le fonctionnement, l'expertise etc. sont évalués en détail et traduits budgétairement dans le document de programme et les plans d'exécution technique et financiers annuels.</p> <p>Les ressources humaines, financières et techniques sont adaptées au cours du temps en fonction de l'évolution du programme et du contexte.</p> <p>Les budgets alloués par le programme aux projets des PNCE et OP bénéficiaires sont en adéquation avec les besoins identifiés et objectifs fixés.</p> <p>La durée du programme est suffisante pour mettre en place les activités et générer des résultats et effets mesurables et contribuer aux objectifs poursuivis.</p>	
<p>Dans quelle mesure Comité de pilotage (COPIL) et le système de suivi-évaluation permettent-ils un pilotage</p>	<p>Les informations collectées par le dispositif de Suivi-évaluation (S-E) contribuent à la prise de décision par le COPIL et l'unité de gestion du programme.</p>	

<p>stratégique des ressources pour assurer l'atteinte des résultats ?</p>	<p>La composition du COPIL et la régularité des réunions sont adaptées et permettent de piloter efficacement et stratégiquement le programme.</p> <p>Les circuits de communication et la gouvernance du programme permettent la prise de décision pour le pilotage du programme.</p>	
<p>COHERENCE EXTERNE : Quelle adéquation des objectifs et résultats du programme avec les politiques et stratégies nationales ainsi qu'avec les interventions des autres acteurs du développement et du CE?</p> <p><u>Objectif de l'évaluation de la cohérence externe</u> : Mesurer si le montage du programme a permis une coordination avec les autorités nationales, les autres bailleurs, et les autres interventions financées par l'AFD et le FFEM pour une bonne complémentarité et des synergies entre les différentes interventions.</p>		
<p>Questions</p>	<p>Eléments d'appréciation</p>	<p>Sources (à préciser en cours d'évaluation)</p>
<p>Dans quelle mesure les objectifs et la démarche du programme sont-ils en adéquation avec les stratégies nationales des pays concernés (développement agricole et rural, développement commercial, exportations) ?</p>	<p>Les objectifs, le montage institutionnel, les modalités de financement, sont cohérents avec les différents documents de politiques et de stratégies nationales relatifs au secteur agricole, de l'artisanat, des coopératives et des exportations. .</p> <p>Les activités du programme présentent des complémentarités et des synergies avec d'autres initiatives et projets gouvernementaux dans la région et dans les pays.</p>	
<p>Quelle coordination du programme avec les acteurs internationaux, régionaux, nationaux et locaux dans le domaine du CE?</p>	<p>Les objectifs et activités du programme prennent en compte les mandats et initiatives des acteurs pertinents à différents niveaux dans le domaine du CE (labels, acheteurs, plateformes, etc.).</p> <p>Les rôles et responsabilités des acteurs sont clairement différenciés et les complémentarités identifiées et valorisées.</p> <p>Si pertinent, des activités pour faciliter la coordination et l'échange inter-acteurs sont clairement définies et budgétisées dans le programme.</p> <p>Les actions du programme s'adaptent et/ou évoluent en fonction du contexte et des interventions des différents acteurs.</p>	
<p>Quelle coordination et complémentarité avec les</p>	<p>Les actions du programme prennent en compte les actions des autres bailleurs intervenant dans le domaine du CE, pour trouver des synergies et des complémentarités.</p>	

interventions des autres bailleurs ?	Les actions du programme s'adaptent en fonction du contexte et des interventions des autres bailleurs.	
Quelle coordination et complémentarité avec les autres projets AFD/FFEM ?	<p>Les objectifs et les activités du programme prennent en compte les actions des autres projets de l'AFD pour trouver des synergies et des complémentarités.</p> <p>Les objectifs et les activités du programme sont définis en fonction des enseignements des projets AFD/FFEM antérieurs et en cours et empruntent des outils et méthodes éprouvées par ces projets.</p>	

EFFICACITE : Est-ce que les résultats produits par l'intervention contribuent à l'atteinte des Objectifs spécifiques (OS) du programme ?		
<i>Objectif de l'évaluation de l'efficacité</i> : Mesurer si les réalisations du programme ont permis de contribuer à l'atteinte des objectifs spécifiques de chacune des composantes du programme.		
Questions	Eléments d'appréciation	Sources (à préciser en cours d'évaluation)
Quel est le taux global de réalisation du programme et le degré d'atteinte des objectifs fixés ?	<p>Le niveau des résultats obtenus est satisfaisant par rapport aux résultats attendus.</p> <p>Le degré d'atteinte des objectifs spécifiques du programme démontre l'efficacité de l'intervention.</p> <p>Les résultats obtenus par rapport au temps disponible pour l'exécution des activités démontrent l'efficacité de l'intervention.</p> <p>Difficultés rencontrées.</p>	
Dans quelle mesure les appuis aux projets d'OP (facilité) et les appuis du FRCC aux OP dans le cadre de la composante 1 du programme ont permis d'atteindre les objectifs fixés ?	<p>Le processus de sélection des projets d'OP à appuyer (COSEL) a permis d'identifier et de financer des projets qui contribuent à l'atteinte des OS du programme.</p> <p>Les OP bénéficiaires de la facilité ont consolidé leur structuration, leur organisation et/ou leurs capacités techniques et commerciales par rapport à une situation sans programme.</p> <p>Les OP bénéficiaires de la facilité ont mis en œuvre les projets financés par le programme avec des taux de réalisation satisfaisants ayant donné des résultats probants contribuant à l'atteinte des objectifs du programme.</p> <p>Les OP bénéficiaires du FRCC ont développé leur réseaux commerciaux et éventuellement signé de nouveaux contrats CE, ce qui contribue à l'atteinte des OS du programme.</p> <p>Type de difficultés rencontrées.</p>	

<p>Dans quelle mesure les appuis aux PNCE dans le cadre des composantes 1 et 2 du programme ont permis d'atteindre les objectifs fixés ?</p>	<p>Les appuis aux PNCE leur ont permis de consolider leur structuration, leur organisation et leurs capacités techniques et de communication pour remplir leur mandat et missions.</p> <p>Les appuis aux PNCE leur ont permis de développer des stratégies ou plans d'action pour soutenir le développement du CE dans leur pays respectifs.</p> <p>Type de difficultés rencontrées.</p>	
<p>Dans quelle mesure les appuis au FTA-WAN dans le cadre de la composante 2 du programme ont permis d'atteindre les objectifs fixés ?</p>	<p>Le FTA-WAN a renforcé sa structuration, son organisation et ses capacités de représentation et de communication pour contribuer au développement du CE en Afrique de l'Ouest.</p> <p>Le FTA-WAN s'est ouvert aux différents types de labels CE et contribue à la promotion du CE sur les filières porteuses en Afrique de l'Ouest.</p> <p>Type de difficultés rencontrées.</p>	
<p>Dans quelle mesure les activités de la composante 3 ont permis d'atteindre les objectifs fixés en matière de S-E, d'études et de communication ?</p>	<p>Le dispositif de S-E via l'outil IRI (AVSF) et le dispositif de suivi des impacts environnementaux (Kinomé/TERO) a été mis en place et les indicateurs ont été bien renseignés et permettent d'évaluer efficacement les impacts des projets.</p> <p>Des études ponctuelles ont été réalisées et ont permis d'atteindre les objectifs fixés préalablement.</p> <p>Les actions de communication et de capitalisation ont été mises en œuvre et ont permis de diffuser les résultats du programme et d'animer les réseaux régionaux et nationaux conformément aux OS du programme.</p> <p>Type de difficultés rencontrées.</p>	
<p>Dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre du programme s'est-elle adaptée aux évolutions du contexte ?</p>	<p>Capacité du programme à réorienter ses activités et à proposer des alternatives efficaces.</p> <p>Capacité des acteurs à co-piloter stratégiquement le programme pour plus d'efficacité.</p> <p>Type de difficultés rencontrées.</p>	

EFFICIENCE : Dans quelle mesure les résultats obtenus sont à la mesure du budget alloué et du temps consacré au programme ?

Objectif de l'évaluation de l'efficience : Apprécier si les ressources du projet (fonds, expertise, temps, etc.) ont été converties en résultats de façon économe.

Questions	Éléments d'appréciation	Sources (à préciser en cours d'évaluation)
<p>Les ressources humaines et budgétaires nécessaires ont-elles été utilisées en temps voulu?</p>	<p>Les différentes ressources ont été disponibles et utilisées à temps et à un niveau suffisant pour assurer le fonctionnement et la mise en œuvre des activités, en tenant compte des contraintes des acteurs et du terrain.</p> <p>Les procédures de gestion administratives et financières sont maîtrisées et permettent un fonctionnement optimal du programme.</p> <p>La mobilisation d'expertise intervient en temps voulu et est adaptée au contexte du programme.</p> <p>Type et raison des difficultés rencontrées</p>	
<p>Les coûts du programme sont-ils en adéquation avec les réalisations ?</p>	<p>Les ratios entre coûts de fonctionnement, coordination et activités opérationnelles sont comparables à d'autres interventions similaires.</p> <p>Surcoûts éventuels prévus ou apparus en cours d'exécution (coordination, négociation, etc.).</p> <p>Les budgets alloués aux projets d'OP et de PNCE sont équilibrés par rapport aux résultats espérés et obtenus mais aussi au nombre de membres concernés, aux surfaces et/ou aux quantités de produits commercialisées.</p> <p>Type et raison des difficultés rencontrées (contexte, coordination à distance, etc.)</p>	

IMPACT : Est-ce que les résultats atteints par le programme ont produits (ou pourraient produire) sur les bénéficiaires les effets initialement attendus à court/moyen/long terme ?

Objectif de l'évaluation de l'impact : Mesurer si les résultats produits par l'intervention ont ou sont susceptibles d'avoir des retombées sur les bénéficiaires finaux, de manière plus large (amélioration des revenus et conditions de vie, amélioration du cadre légal).

Questions	Éléments d'appréciation	Sources (à préciser en cours d'évaluation)
<p>Quels effets induits par le programme sur les OP sont mesurables en termes de structuration, d'organisation, de</p>	<p>Les OP bénéficiaires du programme ont amélioré leur organisation, leur communication et plus généralement leurs capacités techniques et de gestion administrative et financière du fait des interventions du programme.</p>	

communication, etc. et de retombées socio-économiques pour les OP?	Les OP bénéficiaires du programme et leurs membres ont développé leurs ventes de produits CE (part vendue en CE par rapport aux ventes totales), ce qui a généré des retombées socio-économiques positives additionnelles. Types de difficultés rencontrées.	
Quels effets induits par l'intervention sont mesurables en termes de développement et de structuration des réseaux nationaux et régionaux de CE?	Les capacités du FTA-WAN et des PNCE s'améliorent progressivement sur différents aspects : gestion administrative et financière, gouvernance, partenariats, etc. Les visites d'échanges entre PNCE ont permis de renforcer les liens entre ces dernières et de renforcer les capacités des PNCE impliquées.	
Quels effets induits par l'intervention sont mesurables en termes d'amélioration des revenus des producteurs membres des OP bénéficiaires?	Les producteurs estiment percevoir de meilleurs revenus grâce à la certification CE et aux appuis du programme. Valeur ajoutée du CE pour les producteurs par rapport à d'autres labels	
Quels effets environnementaux liés au programme sont mesurables sur le terrain au niveau des OP et de leurs membres?	La certification CE et les appuis du programme permettent de mettre progressivement en place des pratiques de production plus respectueuses de l'environnement. Les projets des OP présentant une dimension environnementale ont généré des impacts environnementaux positifs et mesurables. Valeur ajoutée et synergie de la certification CE par rapport aux labels d'agriculture biologique.	

DURABILITE : Est-ce que les interventions du programme sont en mesure de produire des résultats pérennes dans le temps, une fois qu'elles ont cessé ?

Objectifs de l'évaluation de la durabilité : Mesurer si les institutions et organisations mises en places ou renforcées sont capables de maintenir et développer leurs activités une fois que le programme aura cessé.

Questions	Eléments d'appréciation	Sources (à préciser en cours d'évaluation)
-----------	-------------------------	--

<p>Dans quelle mesure le FTA-WAN pourra poursuivre et développer ses activités en Afrique de l'Ouest une fois que le programme sera terminé ?</p>	<p>Le FTA-WAN dispose de ressources alternatives au programme pour financer son personnel et ses frais de fonctionnement.</p> <p>Le FTA-WAN dispose des capacités techniques et des compétences lui permettant de poursuivre ses activités et son mandat à la fin du programme.</p> <p>Types de difficultés rencontrées.</p>	
<p>Dans quelle mesure les PNCE pourront poursuivre et développer leurs activités dans les pays une fois que le programme sera terminé ?</p>	<p>Les PNCE disposent de ressources alternatives au programme pour financer leur personnel et leurs frais de fonctionnement.</p> <p>Les PNCE disposent des capacités organisationnelles, techniques et de compétences adaptées leur permettant de poursuivre leurs activités et leur mandat à la fin du programme.</p> <p>Les PNCE disposent de stratégies et de plan d'action à moyen terme pour assurer leur viabilité et leur indépendance financière vis-à-vis du programme.</p> <p>Types de difficultés rencontrées.</p>	
<p>Dans quelle mesure les OP certifiées CE pourront poursuivre et développer leurs activités et leurs ventes CE une fois que le programme sera terminé ??</p>	<p>Les OP certifiées CE disposent de ressources alternatives au programme pour financer leur personnel et leurs frais de fonctionnement (cotisations des membres, fonds CE, autres).</p> <p>Les OP certifiées CE disposent des capacités organisationnelles, techniques et de compétences adaptées leur permettant de poursuivre leurs activités et développer leurs marchés CE à la fin du programme.</p> <p>Les OP disposent d'une stratégie ou d'un plan d'action pour augmenter la part de leurs ventes en CE et assurer le fonctionnement de leur structure à la fin des projets financés par le programme.</p> <p>Types de difficultés rencontrées.</p>	

GENRE : Est-ce que le programme intègre des préoccupations d'égalité de genre aux différents niveaux ?

Objectif de l'évaluation des aspects genre : Evaluer si le programme a intégré la dimension genre de manière satisfaisante et quantifié la participation des femmes aux différentes échelles du programme.

Questions	Eléments d'appréciation	Sources (à préciser en cours d'évaluation)
-----------	-------------------------	--

<p>Comment le programme intègre la dimension genre et d'égalité homme/femme aux différentes échelles d'intervention ?</p>	<p>Prise en compte de la dimension genre dans le montage du programme et au sein de l'équipe du programme. Prise en compte de la dimension genre par le FTA-WAN Prise en compte de la dimension genre au sein des PNCE (participation des femmes etc.). Prise en compte de la dimension genre au sein des OP appuyées par le programme (pourcentage de femmes, femmes à des postes à responsabilités, etc.</p>	
---	--	--

ENVIRONNEMENT : Est-ce que le programme intègre la dimension environnementale et de protection de la biodiversité tel qu'attendue par le FFEM et prévue dans la NEP du programme?

Objectif de l'évaluation des aspects environnementaux : Evaluer si le programme a intégré la dimension environnementale de manière satisfaisante et si des résultats positifs ont été obtenus sur ces aspects en lien avec les critères du FFEM.

Questions	Eléments d'appréciation	Sources (à préciser en cours d'évaluation)
<p>Comment le programme intègre la dimension environnementale et de protection de la biodiversité aux différentes échelles d'intervention ?</p>	<p>Prise en compte de la dimension environnementale et RSE dans le montage du programme et par l'équipe du programme. Prise en compte de la dimension environnementale par le FTA-WAN Prise en compte de la dimension environnementale par les PNCE. Prise en compte de la dimension environnementale par les OP dans leurs projets et autres activités. Le dispositif de S-E des impacts environnementaux des projets met en évidence des dynamiques et/ou des impacts environnementaux positifs.</p>	
<p>Le programme a-t-il agit comme levier pour renforcer les synergies entre CE et transition agro-écologique ?</p>	<p>Activités agro-écologie prévues et mises en œuvre dans les projets des OP. Adhésion des dirigeants et membres des OP aux objectifs de transition agroécologique. Les PNCE ont intégré la transition agro-écologique comme l'une de leurs thématiques de travail pour les prochaines années. Le programme a généré des échanges inter-acteurs, notamment entre labels, sur les synergies entre CE et agroécologie.</p>	

Annexe 11 – Liste des bénéficiaires du Fond de renforcement de capacités commerciales (FRCC) du programme Equité

COSEL FRCC n°1 de novembre 2017 :

Nom de l'OP, Pays et Filière	Evénement ciblé	Montant octroyé (euros)
ABOCFA (Ghana, cacao)	BIOFACH de Nuremberg 2018 et CHOCOA 2018 (Pays Bas)	7.257 euros
Global Mamas (Ghana, Artisanat)	Salon « Maison & Objets » 2018	5.716 euros
ULPKS Yiriwasso (Mali, Karité)	Salon Agriculture France 2018 et tournée auprès des acheteurs potentiels	7.470 euros
AOPP (Mali, plusieurs filières AB)	4 ^{ème} Conférence Ouest Africaine sur Agriculture Bio-Ecologique 2017	7.500 euros
UPROMABIO (Burkina Faso, mangue)	BIOFACH de Nuremberg 2018	6.918 euros

COSEL FRCC n°2 de mai 2018

Nom OP ²³	Projet	Montant attribué En euros
1. COOPAKE (Filière mangues et ancarde - Burkina Faso)	Participation au Salon International de l'Alimentation de Paris + rencontre de 5 clients français	7.223 euros
2. Association TON (Filière mangues - Burkina Faso)	Participation au salon professionnel de la bio NATEXPO (Lyon, sept.2018)	6.842 euros
3. CAMAYE (Filière cacao bio – Cote d'Ivoire)	Participation au salon FEDOBA (Foire du Cacao en Belgique, sept 2018)	4.725 euros
4. ASY (Filière karité bio, Burkina Faso)	Participation au salon de la bio NATEXPO (Lyon, sept 2018) et au Forum « Origines, Diversités et Terroirs » (Turin, sept 2018)	7.477 euros

Dossiers acceptés sous conditionnalités

1. UNAPROKA (Filière karité bio, Burkina Faso)	Participation au salon professionnel de la bio NATEXPO (Lyon, sept.2018)	7.340 euros
2. RAGUSY (Filière karité bio, Burkina Faso)	Participation au Salon « Taipei international healthcare and medical cosmetology expo »	6.000 euros max
3. UGPPK (Filière karité bio, Burkina Faso)	Participation au Salon « Taipei international healthcare and medical cosmetology expo »	6.000 euros max

²³ Fond vert : Projet accepté sans conditionnalité / Fond orange : Projet accepté sans conditionnalité / Projet rouge : Projet refusé.



Septembre 2019

SAS SalvaTerra
6 rue de Panama
75018 Paris I France
Tél : +33 (0)6 66 49 95 31
Email : o.bouyer@salvaterra.fr
Skype : o.bouyer.salvaterra
Web : www.salvaterra.fr
Vidéo : www.salvaterra.fr/fr/video

